

UNESCO

***Conférence
intergouvernementale
sur l'éducation
relative
à l'environnement***

*organisée par l'Unesco
avec la coopération du PNUE*

Tbilissi (URSS)

14 - 26 octobre 1977

RAPPORT FINAL

ED/MD/49
PARIS, avril 1978

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU DE LA CONFERENCE ET DE LA COMMISSION

Président

Dr D. M. Gvichiani
Vice-président du Comité d'Etat pour la science
et la technologie du Conseil des ministres de
l'URSS

Vice-présidents

M. Iris Fays (Belgique)
Inspecteur de l'enseignement primaire

M. O. Léon Sacramento (Bénin)
Président de la Commission nationale pour
l'environnement

M. Alfonso López Reina (Colombie)
Directeur national de la planification et de
l'évaluation des programmes
Institut colombien de développement de
l'enseignement supérieur

M. Premysl Jagos (Tchécoslovaquie)
Ministre adjoint
Ministère de l'éducation de la République
socialiste tchécoslovaque

M. Mahmoud Sami Abd-El-Salam (Egypte)
Chef de la Division de la recherche relative
à l'environnement
Centre national de la recherche

Mme Kifsti Wartiovaara (Finlande)
Secrétaire à la culture
Département des relations internationales
Ministère de l'éducation

Dr Khashi Iyada Al-Ma'athidi (Irak)
Doyen de la Faculté d'éducation
Université de Bagdad

M. Archie W. Mbogho (Kenya)
Directeur adjoint de l'éducation
Principal du Kenya Science Teachers College,
Nairobi

M. Sergio García-Ramírez (Mexique)
Ministre adjoint de l'éducation

Dr Nart Tuntawiroon (Thaïlande)
Directeur du Projet relatif à l'éducation et à la
recherche dans le domaine de l'environnement
Université Mahidol, Bangkok

Rapporteur général

Dr George Francis (Canada)
Professeur, Faculté d'études sur l'environnement
Université de Waterloo, Ontario

COMMISSION

Président

Mme Madhuri R. Shah (Inde)
Vice-chancelier
SNDT Women's University, Bombay

Vice-présidents

M. Stoian Shikov (Bulgarie)
Secrétaire général du Comité de l'environnement
auprès du Conseil des ministres

M. S. T. Sundram (Malaisie)
Secrétaire général adjoint
Ministère de la science, de la technologie et de
l'environnement

M. Norman H. Ayodele Cole (Sierra Leone)
Professeur de botanique
Université de Sierra Leone

Dr William Stapp (Etats-Unis d'Amérique)
Université du Michigan
Ann Arbor, Michigan

Mme María Hortensia Hernández Luna (Venezuela)
Fonctionnaire du Ministère de l'environnement et
des ressources naturelles renouvelables

Rapporteur

M. Nadir Hamada (Tunisie)
Sous-directeur de l'environnement
Ministère de l'intérieur

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	5
I. RAPPORT GENERAL	11
Les problèmes de l'environnement	11
Le rôle de l'éducation	12
La situation actuelle de l'éducation relative à l'environnement : efforts et réalisations	13
Coopération régionale et internationale	14
Déclarations du Directeur général	16
II. RAPPORT DE LA COMMISSION	21
Stratégies pour le développement de l'éducation relative à l'environnement au niveau national	21
III. DECLARATION ET RECOMMANDATIONS DE LA CONFERENCE	27
ANNEXES	
I. Ordre du jour	57
II. Discours d'ouverture	59
III. Discours de clôture	75
IV. Liste des documents	83
V. Liste des participants	85

INTRODUCTION

Organisation et portée de la Conférence

1. La première Conférence intergouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement convoquée par l'Unesco s'est tenue à Tbilissi (RSS de Géorgie, URSS), du 14 au 26 octobre 1977. Elle avait été organisée par l'Unesco avec la collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en application de la résolution 1.161 adoptée par la Conférence générale à sa dix-neuvième session, et sur l'aimable invitation du gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques.

2. Les principaux points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence étaient les suivants : les grands problèmes de l'environnement dans la société contemporaine ; rôle de l'éducation dans les actions visant à faire face aux problèmes de l'environnement ; efforts déployés au niveau national et international pour développer l'éducation relative à l'environnement ; stratégies pour le développement de l'éducation relative à l'environnement au niveau national ; coopération régionale et internationale et développement de l'éducation relative à l'environnement : besoins et modalités.

3. Des délégués de 66 Etats membres de l'Unesco et des observateurs de 2 Etats non membres ont participé à la Conférence, ainsi que des représentants et observateurs de 8 organisations et programmes du système des Nations Unies, de 3 autres organisations intergouvernementales et de 20 organisations intergouvernementales non gouvernementales. Au total, 265 délégués et 65 représentants et observateurs ont assisté à la Conférence.

Ouverture de la Conférence

4. La cérémonie d'ouverture a eu lieu le 14 octobre, à 11 heures, dans la grande salle de réunion du Soviet suprême de la RSS de Géorgie, en présence de Leurs Excellences l'académicien V. A. Kirilline, vice-président du Conseil des ministres de l'URSS et président du Comité d'Etat pour la science et la technologie du Conseil des ministres de l'URSS, M. E. A. Chevarnadzé, premier secrétaire du Comité central du Parti communiste de Géorgie, M. P. G. Gilachvili, président du Présidium du Soviet suprême de la

RSS de Géorgie et M. Z. A. Pataridzé, président du Conseil des ministres de la RSS de Géorgie.

5. M. Amadou-Mahtar M'Bow, directeur général de l'Unesco, a ouvert la Conférence ; il a ensuite donné la parole à S. Exc. l'académicien V. A. Kirilline, qui a lu un message de bienvenue de S. Exc. Léonide Ilich Brejnev, secrétaire général du Parti communiste de l'URSS et président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS¹. Dans ce message, L. I. Brejnev a souligné que le progrès de l'économie, de la science et de la culture ne peut se poursuivre sans que l'on prenne en considération les incidences des activités humaines sur la nature ; il est évident que la création d'une attitude réfléchie et attentive à l'égard de l'environnement, ainsi que la diffusion des connaissances et des compétences nécessaires à sa préservation et à son amélioration, doivent devenir partie intégrante du système général d'enseignement et de formation. En URSS, la protection de la nature et l'amélioration de l'environnement sont regardées comme des tâches essentielles de l'ensemble de la nation et de l'économie. Cette façon de voir est inscrite dans la nouvelle loi fondamentale adoptée récemment, la Constitution de l'URSS, qui tient compte du développement que l'Etat soviétique fondé par V. I. Lénine a connu au cours des soixante années écoulées depuis octobre 1917. L. I. Brejnev a également souligné que l'Union soviétique soutient avec énergie les actions internationales visant à résoudre les problèmes de l'environnement et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, car le peuple soviétique est convaincu que de telles entreprises contribuent à la réalisation des objectifs définis dans la Charte des Nations Unies et réaffirmés dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Il a enfin souhaité à la Conférence de s'acquitter avec un plein succès des nobles tâches qui lui étaient assignées.

6. S. Exc. M. Z. A. Pataridzé, président du Conseil des ministres de la République socialiste soviétique de Géorgie, a présenté ses vœux de bienvenue aux participants. Il a observé que

1. Le texte intégral du message et des discours d'ouverture figure en annexe.

comprendre et résoudre l'éternel problème de la relation entre la nature et l'homme est devenu une question d'actualité pour toutes les nations. Ce problème ne saurait être réglé dans les limites d'un pays ou d'une région ; c'est une affaire d'importance mondiale. Aussi l'objectif que les participants à la Conférence de Tbilissi se proposent d'atteindre est-il non seulement d'une grande importance, mais aussi des plus nobles : les recommandations de la Conférence devraient aider l'humanité tout entière à faire face aux problèmes d'environnement auxquels elle se heurte. M. Pataridzé a enfin mentionné un certain nombre de mesures appliquées et d'activités organisées dans la RSS de Géorgie en matière de préservation de l'environnement et d'éducation environnementale.

7. Dans l'allocution qu'il a prononcée ensuite, M. Mostafa K. Tolba, directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, a mis l'accent sur la valeur de l'éducation relative à l'environnement comme moyen de tirer parti de la prise de conscience des problèmes complexes et urgents qui ont trait à l'environnement pour résoudre ces problèmes. Une telle éducation joue un rôle essentiel dans l'intégration des connaissances acquises à l'occasion des importantes conférences des Nations Unies tenues récemment, et elle est utile aussi du point de vue de la compréhension des questions de développement et de l'instauration d'un nouvel ordre international. M. Tolba a rappelé les trois principaux éléments - indissolublement liés - d'un mandat du PNUE : évaluation de l'environnement, gestion de l'environnement et mesures d'appui. Il a souligné que l'exécution du mandat du PNUE exige une conception véritablement globale - sur le plan tant scolaire qu'extrascolaire - de l'éducation et de la formation en matière d'environnement, permettant d'assurer une participation active de toute la population aux efforts visant à faire face aux problèmes d'environnement. Il a rappelé à la Conférence les principes directeurs énoncés lors du Colloque international sur l'éducation relative à l'environnement tenu à Belgrade en 1975 et noté qu'elles constituent d'excellentes règles pour l'éducation en général. Il a souligné le caractère mondial des problèmes d'environnement, en mettant l'accent sur leurs liens étroits avec les questions de développement : ils peuvent en effet aller de pair avec un développement inapproprié ou avec un développement insuffisant. En outre, tous les pays, développés ou en développement, doivent, dans leur quête du développement, tenir compte des limites qu'impose leur environnement comme des possibilités qu'il offre.

M. Tolba a souligné le rôle de coordination centrale qui incombe au PNUE dans le domaine de l'environnement, ainsi que la coopération du Programme avec l'Unesco et d'autres institutions du système des Nations Unies et les ONG en ce qui concerne l'éducation relative à l'environnement. Il a mentionné certaines des activités inscrites au programme du PNUE. Evoquant les objectifs de la Conférence, M. Tolba a exprimé l'espoir que celle-ci ferait progresser sur un

large front la théorie et la pratique de l'éducation relative à l'environnement. Il a fait ressortir l'importance des mesures prises au niveau national dans ce domaine et conclu en insistant sur l'importance et l'ampleur du défi à relever.

8. Le Directeur général, après avoir exprimé sa reconnaissance à M. V. A. Kirilline, vice-président du Conseil des ministres de l'URSS, et aux autorités du pays hôte pour leur chaleureux accueil, a salué les représentants des Etats membres, ainsi que les représentants et observateurs des organisations du système des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Le Directeur général a rendu hommage à l'Union soviétique et aux résultats spectaculaires obtenus depuis la révolution d'Octobre dans tous les domaines de la vie économique, sociale et culturelle, notamment dans le domaine de l'éducation et de la science, et plus particulièrement en matière d'éducation relative à l'environnement.

Le Directeur général a enfin remercié M. M. Tolba, directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de la contribution que le PNUE a apportée à l'Unesco pour le développement de l'éducation et de la formation en matière d'environnement, notamment en vue de l'organisation de cette Conférence, la première du genre à l'échelle mondiale.

L'Unesco a été amenée très tôt à se préoccuper de certains problèmes de l'environnement, mais le concept d'environnement a évolué : d'abord limité à ses seuls aspects physiques et biologiques, il englobe désormais également l'environnement social, économique et technologique créé par l'homme. La sauvegarde de l'environnement est donc une tâche multidimensionnelle que l'on ne saurait mener à bien sans prendre en compte les facteurs socio-économiques dans lesquels les problèmes de l'environnement trouvent leur origine. Ces problèmes recoupent d'ailleurs ceux que pose le développement et ne peuvent en être dissociés. La sauvegarde de l'environnement est une dimension nécessaire du développement. Les objectifs et les stratégies relatifs à l'environnement et au développement doivent se conjuguer et s'harmoniser. La problématique du développement et de l'environnement a une dimension internationale qui n'est aucunement en contradiction avec sa spécificité nationale et régionale. Toute politique rationnelle de l'environnement comporte, en effet, la reconnaissance de l'interdépendance des sociétés humaines et l'organisation de rapports nouveaux fondés sur l'égalité, la souveraineté et le respect mutuel. Les problèmes du développement et de l'environnement doivent donc être abordés dans un esprit de solidarité et de justice.

La prise de conscience des responsabilités ainsi engagées est affaire d'éducation, mais d'une éducation réorientée et éthique de l'environnement. Ce rôle ambitieux appelle un effort de clarification conceptuelle.

En ce qui concerne les connaissances, l'éducation doit faire comprendre le rôle des divers facteurs biologiques, physiques et socio-économiques dont l'interaction conditionne la nature même de l'environnement, et ceci non seulement aux

spécialistes, mais aux publics non spécialisés, enfants et adultes, dans le cadre scolaire et extrascolaire. L'éducation relative à l'environnement devrait, d'autre part, contribuer à susciter des attitudes qui encouragent les individus à s'imposer une discipline, pour ne pas porter atteinte à la qualité de l'environnement, et pour participer activement à son amélioration. Elle devrait aussi contribuer à développer chez les membres de chaque collectivité un savoir et un esprit critique leur permettant de participer en connaissance de cause à la préservation ou l'amélioration de l'environnement. Ces objectifs exigent d'importants changements portant sur divers aspects du processus éducatif, qui en retirera d'ailleurs une pertinence et une efficacité sociale accrue, une meilleure articulation avec la vie, une plus grande ouverture aux problèmes concrets des collectivités. Une telle éducation implique une approche interdisciplinaire et une orientation vers la recherche de solution des problèmes. Elle demande aussi qu'une large place soit faite à la participation, c'est-à-dire à l'initiative individuelle et collective, et que l'éducation ait un caractère permanent. Pour le développement de l'éducation relative à l'environnement au niveau national, il est nécessaire d'élaborer des stratégies. Certes, des efforts considérables ont d'ores et déjà été déployés par les Etats membres pour faire figurer des sujets relatifs à l'environnement dans les programmes, et pour créer des supports pédagogiques. Mais ces efforts restent insuffisants d'abord dans la mesure où ils ne s'étendent pas, en général, à l'ensemble du système éducatif et où ils n'intéressent que très inégalement les différents degrés ou types d'éducation. Ensuite, il ne suffit pas de faire de l'éducation relative à l'environnement un complément des programmes éducatifs. Les préoccupations concernant l'environnement doivent constituer une dimension et une fonction permanentes de l'éducation au sens le plus large du terme, dans toutes ses modalités et à tous ces niveaux. A la limite, l'éducation relative à l'environnement devrait être considérée comme un élément fondamental des politiques de rénovation et de développement de l'éducation. L'éducation relative à l'environnement doit donc se fonder sur le déploiement cohérent de toute une série de moyens d'action : politiques et mesures législatives ; efforts conceptuels, recherche et expérimentation ; information du public et des responsables ; formation et recyclage des personnels chargés des questions d'environnement ; élaboration de matériel pédagogique ; recours à tous les moyens audiovisuels.

Le développement de l'éducation relative à l'environnement constitue pour la coopération régionale et internationale un champ d'action privilégié, car la solidarité de tous les peuples et de tous les gouvernements est nécessaire pour prévenir et résoudre les problèmes de l'environnement. Plusieurs organisations et programmes du système des Nations Unies et un certain nombre d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont intensifié leurs efforts dans ce sens, et l'Unesco, dans le cadre de son Plan à moyen terme, se propose de développer l'action entreprise

en coopération avec le PNUE depuis la Conférence de Stockholm en 1972, à la lumière des recommandations de la Conférence, qui marquera donc une étape décisive.

Il apparaît donc souhaitable que la Conférence procède à l'identification des aspects prioritaires d'intérêt commun qui appellent une action concertée à l'échelon international et régional, tels que l'échange d'informations et de personnel, le développement de matériel pédagogique, la recherche et l'expérimentation, visant à favoriser les innovations.

Cette action appelle une coordination efficace des activités et la complémentarité des initiatives, compte tenu des compétences et des mandats respectifs des différentes organisations intéressées.

Travaux de la Conférence

9. Après la cérémonie d'ouverture, les participants ont, sur la proposition du chef de la délégation de l'Inde appuyée par le chef de la délégation de la République fédérale d'Allemagne, élu par acclamation à la présidence de la Conférence, le chef de la délégation soviétique, M. Djermein Gvichiani, vice-président du Comité d'Etat pour la science et la technologie.

Au nom de la délégation soviétique et en son nom personnel, M. Gvichiani a remercié les participants à la Conférence intergouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement de l'avoir élu à la présidence. En tant que président, il a, en son nom propre et au nom des participants à la Conférence, adressé ses remerciements très chaleureux au Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, M. Léonide Brejnev, de son message cordial et des vœux de succès qu'il a adressés à la Conférence.

M. Gvichiani a également remercié de leurs allocutions le Directeur général de l'Unesco et le Directeur exécutif du PNUE, ainsi que le président du Conseil des ministres de la République socialiste soviétique de Géorgie dont le sol hospitalier accueille aujourd'hui les participants. Avec la poursuite de la révolution scientifique et technique, a-t-il observé, l'influence de la société humaine sur la nature grandira encore et, à cet égard, l'éducation relative à l'environnement et la formation du personnel revêtent une importance particulière parmi les mesures tendant à préserver et améliorer l'environnement. Il a déclaré que, eu égard au développement rapide et généralisé de la science et de la technologie, le problème de la préservation et de l'amélioration de l'environnement ne peut être résolu que sur la base de la coopération internationale la plus large qui suscite l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur système social, contribue à resserrer les liens entre leurs peuples, et à consolider la paix dans le monde. M. Gvichiani a ajouté que la principale tâche de la Conférence était de faire largement connaître l'expérience acquise et d'élaborer des recommandations sur les activités à entreprendre au niveau national,

régional et international, pour promouvoir le développement de l'éducation relative à l'environnement. Enfin, il a exprimé l'espoir que la Conférence serait un jalon important dans le développement de la coopération internationale en matière d'éducation relative à l'environnement.

10. La Conférence a ensuite adopté son Règlement intérieur, après avoir remplacé les mots "une ou plusieurs commissions" figurant à l'article 4.1 par les mots "une commission" et apporté les modifications correspondantes aux autres articles concernés par ce changement. Elle a élu à l'unanimité les autres membres du Bureau ; celui-ci a ainsi été constitué des membres suivants : président : M. D. M. Gvichiani (URSS), vice-président du Comité d'Etat pour la science et la technologie du Conseil des ministres de l'URSS ; vice-présidents : M. Iris Fays (Belgique), inspecteur de l'enseignement primaire ; M. O. Léon Sacramento (Bénin), président de la Commission nationale pour l'environnement ; M. Alfonso López Reina (Colombie), directeur national de la planification et de l'évaluation des programmes ; M. M. S. Abd-El-Salam (Egypte), chef de la Division de la recherche relative à l'environnement, Centre national de la recherche, Le Caire ; Mme K. Wartiovaara (Finlande), secrétaire à la culture, Ministère de l'éducation ; M. K. Iyada Al-Maathidi (Irak), doyen de la Faculté d'éducation, Bagdad ; M. Archie W. Mbogho (Kenya), directeur adjoint de l'éducation, Principal du Kenya Science Teachers College, Nairobi ; M. S. García Ramírez (Mexique), ministre adjoint de l'éducation ; M. Premysl Jagoš (Tchécoslovaquie), ministre adjoint de l'éducation ; M. Nart Tuntawiroon (Thaïlande), directeur du projet relatif à l'éducation et à la recherche dans le domaine de l'environnement, Université Mahidol ; rapporteur général : M. George Francis (Canada), professeur, Faculté d'études sur l'environnement de l'Université de Waterloo ; président de la Commission : Mme Madhuni Shah (Inde), Vice-Chancelier, S.N.D.I. Women's University, Bombay.

11. A la fin de sa première séance plénière, la Conférence a adopté son ordre du jour après avoir modifié les points 4 et 6 de l'ordre du jour provisoire (doc. UNESCO/ENVED/1prov.) dont les participants étaient saisis.

12. Ainsi, une commission a été créée et s'est vu confier l'examen du point 10 (Stratégies pour le développement de l'éducation relative à l'environnement au niveau national). C'est ce qu'elle a fait du 18 au 21 octobre 1977 et elle a approuvé son rapport et ses recommandations le matin du 25 octobre 1977.

13. La Conférence a examiné en séance plénière les points 7 (Les grands problèmes de l'environnement dans la société contemporaine), 8 (Rôle de l'éducation dans l'action visant à faire face aux problèmes de l'environnement) et 9 (Efforts déployés aux niveaux national et international pour développer l'éducation relative à l'environnement) du 15 au 17 octobre, et le point 11 (Coopération régionale et internationale et développement de l'éducation relative à l'environnement : besoins et modalités) les 22 et 24 octobre. La Conférence a aussi examiné les projets de

recommandation présentés par les délégués et harmonisés par un groupe, représentant diverses régions, les 24 et 25 octobre.

14. A la dernière séance plénière, le 26 octobre 1977, le rapporteur général a présenté le projet de rapport final. La Conférence l'a examiné ainsi que les autres projets de recommandation élaborés en séance plénière et ceux de la Commission. Enfin, elle a adopté le rapport à l'unanimité. Le rapport et les recommandations adoptés sont reproduits dans la troisième partie.

Séance de clôture de la Conférence

15. Lors de la séance de clôture, le rapporteur général a présenté le projet de déclaration de la Conférence intergouvernementale de Tbilissi sur l'éducation relative à l'environnement, que la Conférence a adoptée par acclamation.

16. Dans son discours de clôture¹, M. Amadou-Mahtar M'Bow, directeur général de l'Unesco, a remercié les autorités du pays hôte qui ont généreusement accueilli la Conférence et lui ont accordé toutes les facilités nécessaires ; il a aussi remercié le gouvernement et le peuple de la République socialiste soviétique de Géorgie de l'atmosphère chaleureuse qu'ils ont su créer à Tbilissi et il a exprimé sa gratitude pour le message de S. Exc. Léonide Ilich Brejnev, secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS.

Le Directeur général a de même remercié les participants de leurs efforts intensifs et de leur stimulant apport, ainsi que les organisations et programmes des Nations Unies, en particulier le PNUE et son directeur exécutif, M. M. Tolba, les représentants et observateurs des autres organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales internationales, enfin le président, les vice-présidents et rapporteurs de la Conférence, de leur contribution respective au succès de la réunion intergouvernementale.

"Car il est permis, je le crois fermement", a dit le Directeur général "de parler de succès". Les buts, objectifs et principes directeurs définis par la Conférence marquent "à la fois une étape et un point de départ", grâce à l'esprit d'objectivité et de conciliation que reflète bien l'adoption par acclamation de la Déclaration de Tbilissi. Les menaces que l'homme a suscitées pour lui-même et pour la terre qui le porte, peuvent être dissipées par l'exercice de sa raison et par l'engagement de sa volonté. De la gravité même des périls, les participants ont tiré une conclusion optimiste : "que l'éducation peut aider l'homme à triompher de lui-même et le préparer à l'exercice de ses responsabilités". A cet égard, un progrès conceptuel considérable a été réalisé à la Conférence, en vue de préciser "le rôle de l'éducation en face des problèmes de l'environnement".

Les participants "se sont accordés à penser que l'éducation, aidée par les grands moyens

1. Le texte intégral des discours de clôture figure en annexe.

d'information, devrait susciter chez tous, quel que soit leur âge, dans le cadre de l'enseignement formel comme dans le cadre extrascolaire, une large prise de conscience de ces problèmes, fondée sur des informations objectives". En outre, cette éducation doit contribuer à former les comportements qu'exigent de tous la protection et l'amélioration de l'environnement, "ainsi que les connaissances et le savoir-faire requis pour participer à l'action entreprise dans ce sens". Ainsi, la dimension environnementale doit être introduite à tous les niveaux du processus éducatif et devenir un élément des diverses disciplines. "Son interdisciplinarité apparaît comme la démarche pédagogique requise pour refléter et faire appréhender l'unité fondamentale de la vie et sa complexité".

Elément essentiel d'une éducation globale et permanente, orientée vers la solution des problèmes et préparant à la participation active, "l'éducation relative à l'environnement suit la ligne directrice qui, dans la plupart des pays, oriente l'évolution des systèmes d'éducation vers plus de pertinence, plus de réalisme, et une meilleure interpénétration avec l'environnement physique et social, en vue d'une meilleure insertion de l'homme dans son milieu". "Elle constitue peut-être une occasion privilégiée pour restituer à l'éducation une fonction éthique qu'elle a parfois perdue" et "peut contribuer puissamment à la rénovation des systèmes éducatifs".

L'ensemble des idées formulées et des recommandations adoptées à la Conférence constitue l'équivalent d'un plan d'action pour le développement de l'éducation relative à l'environnement, sur le plan national, régional et international.

S'agissant de la coopération entre nations, le fait même que souvent les problèmes d'environnement sont communs à un certain nombre de pays est une raison majeure pour que ce type d'éducation bénéficie d'un soutien mutuel. Il est donc très vraisemblable que la coopération régionale et sous-régionale est appelée à un avenir fécond, particulièrement en raison des affinités géographiques et culturelles, avec la collaboration active d'organisations intergouvernementales, qui sont constituées à ce niveau.

Pour ce qui est des organisations internationales et de leur appui aux activités des Etats membres en matière d'éducation relative à l'environnement, beaucoup de délégations ont souligné que l'Unesco, en tant qu'institution du système des Nations Unies compétente en matière d'éducation, constituait le cadre normal d'une telle coopération. "L'Unesco possède une longue expérience conceptuelle et opérationnelle dans le domaine de l'éducation et elle a procédé notamment, au cours des dernières années, à une réflexion approfondie en matière de politiques et de stratégies d'ensemble pour le développement et la rénovation des systèmes éducatifs, dont l'éducation relative à l'environnement constitue l'un des aspects" et cela, "en concertation constante avec les responsables de l'éducation des Etats membres".

L'Unesco considère l'éducation dans ses rapports avec le développement au sens le plus large et aborde ces problèmes dans leur interdépendance

avec ceux des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et humaines, de la culture et de la communication. Telle est la conception dont s'inspire le Plan à moyen terme adopté par la Conférence générale à sa dernière session, et qui prévoit le développement de l'action de l'Organisation en matière d'éducation relative à l'environnement. Dans cette partie du programme, cette action sera intensifiée "à la lumière des recommandations de la Conférence" et va entrer dans une phase plus opérationnelle. Cela signifie notamment "mettre le concours de l'Unesco au service des Etats membres qui souhaiteraient entreprendre des projets pilotes", envisager la création d'une "banque" d'experts de l'éducation relative à l'environnement, intensifier l'action de l'Organisation en matière d'échanges d'expériences, de formation et de promotion de la production de matériels didactiques, renforcer le Secrétariat et l'infrastructure de l'Unesco en général en faveur de l'éducation relative à l'environnement, en particulier par l'affectation de spécialistes de ce type d'éducation aux différents bureaux régionaux pour l'éducation et la mise en place de moyens de formation ou de mécanismes de coopération entre les Etats membres.

En outre, l'Unesco, en accroissant les moyens qu'elle pourrait affecter à l'éducation relative à l'environnement, n'entend nullement s'isoler des autres institutions du système des Nations Unies qui, à des titres divers, sont intéressées à l'éducation et à la formation, ni bien entendu du PNUE. "L'harmonisation au stade de la programmation comme à celui de la mise en œuvre des programmes paraît une tâche essentielle pour que le système puisse servir efficacement, en évitant toute duplication inutile, la communauté des Etats membres". De même, l'Unesco juge indispensable de coopérer avec les autres organisations intergouvernementales et avec les organisations non gouvernementales, notamment l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, ainsi que les grandes organisations d'enseignants et d'universitaires.

L'urgente nécessité d'une "action en faveur de la protection de l'environnement et peut-être plus encore celle qui met l'éducation à son service" constitue l'essentiel de l'appel de la Déclaration de Tbilissi - dont le Directeur général ne doute pas qu'il sera entendu.

17. Parlant au nom du directeur exécutif du PNUE, M. Tolba, M. Svene Evtsev, sous-directeur exécutif du PNUE, a exprimé sa conviction que la Conférence était un facteur important dans la solution des problèmes de l'environnement. Elle est le point culminant de trois années d'efforts, déployés surtout par l'Unesco et le PNUE, mais aussi de nombreux spécialistes, experts et représentants des pays qui ont participé au Colloque de Belgrade et à la série de réunions régionales, et de coopération avec des organisations non gouvernementales, en particulier l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources. Ce qui importe maintenant, c'est l'action pratique sur la voie suggérée par les recommandations de la Conférence de Tbilissi. S'agissant des activités qui suivront la Conférence,

la coopération Unesco/PNUE, qui s'est manifestée dans les préparatifs de la Conférence, "sera renforcée et élargie". Pour terminer, au nom de M. Tolba, M. Evteev a exprimé sa gratitude au gouvernement de l'Union soviétique ainsi qu'au gouvernement et à la population de la République socialiste soviétique de Géorgie pour leur contribution au succès de la Conférence.

18. M. O.E. Tcherkezia, vice-président du Conseil des ministres de la RSS de Géorgie, parlant au nom du président de la Conférence, s'est félicité à son tour des travaux de la Conférence. Son principal accomplissement a été d'élucider les idées concernant l'éducation relative à l'environnement et d'édifier un certain nombre de bases méthodologiques pour cette éducation, qui présentent un intérêt sur le plan national et international. M. Tcherkezia a exprimé sa gratitude au Directeur général de l'Unesco, pour son active participation à la Conférence, ainsi qu'au Directeur exécutif du PNUE pour la contribution de son organisation à la réunion intergouvernementale.

Résolution de clôture

19. Avant que le Président prononce la clôture de la réunion, la Conférence a adopté par acclamation la résolution suivante, proposée par les délégations du Bénin, de la Colombie, du Koweït,

de l'Inde, du Royaume-Uni et de la Tchécoslovaquie, appuyés par cinq délégués représentant diverses régions.

Les délégués des Etats membres assemblés à Tbilissi pour la Conférence intergouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement se félicitent du message adressé à la Conférence par le Secrétaire général du Parti communiste du Comité central de l'Union soviétique, président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, M. Brejnev, et le remercient de l'intérêt qu'il a manifesté pour l'éducation relative à l'environnement. En outre, ils tiennent à exprimer leur gratitude au gouvernement de l'URSS et au gouvernement de la RSS de Géorgie pour avoir créé un climat aussi agréable et favorable à la tenue de la Conférence, à la veille de la célébration du soixantième anniversaire de la grande révolution socialiste d'Octobre, et, à cette occasion, à adresser leur cordial salut au peuple soviétique.

Ils tiennent aussi à remercier le Directeur général de l'Unesco, le Secrétariat, y compris les interprètes et tout le personnel des services, d'avoir contribué au succès de la Conférence. Ils espèrent que ses travaux, accomplis dans la sympathique atmosphère de la cité pleine de charme de Tbilissi, si riche en traditions historiques, marqueront de façon durable une étape du développement de l'éducation relative à l'environnement dans le monde.

I. RAPPORT GENERAL

Les problèmes de l'environnement

1. La sérieuse préoccupation causée par les problèmes de l'environnement est un phénomène relativement récent de nos sociétés. Certes, certaines inquiétudes ont toujours été exprimées au sujet de ces problèmes, mais c'est seulement au cours des dernières décennies que les progrès extrêmement rapides de la science et des transformations tant technologiques que sociales ont fait surgir de nouveaux problèmes et que d'autres, qui existaient déjà, ont pris des dimensions entièrement nouvelles. On sait maintenant que nombre d'activités humaines, considérées dans leur ensemble, peuvent avoir des conséquences préjudiciables, voire irréversibles. Autre fait nouveau, on s'est aperçu que divers problèmes, qui revêtent des formes variables selon les pays, peuvent affecter l'humanité tout entière. Il arrive, de surcroît, que certains problèmes d'environnement gagnent d'autres pays du fait des échanges commerciaux et des investissements internationaux. Le sentiment d'urgence qui s'était exprimé à la Conférence de Stockholm de 1972 à l'égard des problèmes de l'environnement demeure d'actualité.

2. Simultanément, le développement apparaît comme une nécessité pressante. La pauvreté est elle-même une forme de dégradation de l'environnement. Dans cette perspective, il n'est plus possible de mettre en balance la préservation de l'environnement et la nécessité du développement. Dans un grand nombre de pays les moins avancés et en particulier si l'on considère les groupes les plus désavantagés qui sont la grande majorité, le développement est un préalable à la préservation de l'environnement, notamment parce qu'il faut tâcher de satisfaire les besoins des populations les plus démunies. Dans ces conditions, les stratégies pour la préservation et l'amélioration de l'environnement coïncident, en fait, dans une large mesure, avec les efforts de développement. Ces stratégies et ces efforts sont liés et constituent des expressions indissociables de l'aptitude de l'homme à améliorer son existence et à assurer le bien-être des générations futures. L'homme doit faire des ressources terrestres un usage tel qu'il puisse transmettre aux générations suivantes un patrimoine non seulement intact mais enrichi.

Ce sens des responsabilités à l'égard des générations futures est un aspect essentiel de la prise de conscience des problèmes de l'environnement et il reste pour une large part à créer.

3. L'on s'accorde généralement à reconnaître la gravité de la situation pour l'humanité tout entière et l'urgence des actions à entreprendre. De cet accord témoignent, par exemple, les ordres du jour des récentes conférences internationales. Toutefois, la grande masse de ceux qui sont les premiers intéressés, c'est-à-dire la race humaine dans son ensemble, n'a pas encore une perception claire ou rationnelle des questions en jeu. Une résistance est souvent opposée aux initiatives visant à remédier à la situation présente, parfois même par les groupes les plus directement touchés.

4. Bien qu'un certain nombre de mesures et d'initiatives aient été prises, au niveau national et international, depuis la Conférence de Stockholm, elles ne semblent pas avoir répondu aux demandes et aux espoirs formulés à celle-ci. Si sérieuse qu'elle soit, la situation de l'environnement ne doit pas être dramatisée. On a dit que l'être humain était le seul animal qui n'était pas asservi à son environnement, puisqu'il peut le changer. Il ne doit pas seulement le protéger, il doit aussi l'améliorer.

5. Pour tenter de résoudre les problèmes de l'environnement, il faut d'abord les soumettre à une analyse approfondie. Trop souvent ces problèmes ont été abordés un par un au lieu d'être envisagés dans une perspective holistique permettant d'appréhender les relations qui les unissent. La première étape du travail d'analyse devrait consister à établir une classification des types de dommages et de menaces auxquels est exposé l'environnement ou dont il peut être la cause, en tenant compte de la gravité du préjudice pouvant en résulter pour l'humanité. Il est aujourd'hui admis qu'il faut entendre par "environnement" non seulement l'environnement physique mais aussi l'environnement social et culturel ; les analyses devront donc prendre en considération les relations entre l'environnement naturel et ses composantes biologiques et les facteurs sociaux et culturels. En outre, les problèmes d'environnement ne viennent pas uniquement de l'exploitation néfaste ou irrationnelle des ressources naturelles et de la pollution. Ils englobent les problèmes

du sous-développement - insuffisance des logements, mauvaises conditions sanitaires, malnutrition, méthodes de gestion et de production défectueuses - et, d'une façon générale, tous les maux qu'engendre la pauvreté. On leur rattache aussi les questions de la sauvegarde du patrimoine culturel et historique.

6. Sans doute la science et la technologie sont-elles à même d'apporter ou de contribuer à apporter des solutions aux problèmes dans lesquels, en fait, elles ont peut-être une part de responsabilité. Toutefois, la recherche de solutions ne doit pas se faire dans une optique à court terme ou trop étroite. Dans beaucoup de cas, il faudra tenir compte des facteurs sociaux et culturels qui sont si souvent à la racine du mal. Ce qui importe, c'est de réexaminer les relations complexes et délicates entre l'homme et son environnement de manière que le premier puisse s'acheminer vers un type de développement qui ne soit pas préjudiciable au second. Il convient de rétablir ou de préserver les équilibres essentiels des flux de matière et d'énergie dans les écosystèmes naturels et les écosystèmes déjà modifiés par l'homme. Pour cela, on devra acquérir une meilleure connaissance des effets d'activités humaines sur les différents écosystèmes, et, par conséquent, intensifier les recherches de caractère interdisciplinaire.

7. En outre, les modèles de croissance et de développement sont à reconsidérer. Dans le cas de l'environnement comme dans celui du développement, il est aujourd'hui nécessaire de distinguer entre l'essentiel et le superflu. C'est là une raison de plus pour préconiser une approche holistique des problèmes d'environnement dont l'analyse et le règlement mettent en jeu toutes les disciplines des sciences exactes et naturelles, sociales et humaines, ainsi que les arts. Il est maintenant largement reconnu que ces problèmes traduisent une crise de civilisation dans certains pays. Leur dimension éthique n'est nullement moins importante que les autres aspects.

8. La prise de conscience graduelle des conséquences et des implications des problèmes d'environnement doit se doubler d'un sens plus aigu de la solidarité entre nations. Une meilleure gestion de l'environnement dans l'intérêt de l'humanité doit tendre à réduire les disparités existantes et à instaurer des relations internationales fondées sur l'équité, dans la perspective d'un nouvel ordre international. L'éducation relative à l'environnement a un rôle évident à jouer si l'on veut que les questions en jeu soient clairement perçues et que tous les intéressés acquièrent les connaissances, les compétences et l'état d'esprit qui leur permettront de redresser la situation.

Le rôle de l'éducation

9. L'éducation a donc un rôle capital à jouer face aux problèmes de l'environnement et aux possibilités qu'il offre. L'éducation relative à l'environnement devrait être intégrée à tous les niveaux du système scolaire dans son ensemble afin que le grand public et de nombreux groupes professionnels acquièrent les connaissances, la compréhension, les aptitudes et le sens des valeurs dont ils

ont besoin pour participer à la recherche des solutions en matière d'environnement. L'enseignement non scolaire a lui aussi une contribution extrêmement importante à apporter. La pleine utilisation des moyens de grande information à des fins vraiment éducatives aiderait également à généraliser la conscience et la compréhension de ces questions.

10. Le but ultime de l'éducation relative à l'environnement est de permettre aux individus de percevoir le caractère complexe de l'environnement et le fait que les nations doivent adapter leurs activités et s'employer à se développer par des moyens en harmonie avec l'environnement. Cette éducation ajoute ainsi une dimension nouvelle aux efforts faits dans le monde entier en vue d'améliorer les conditions de vie. Elle doit en outre faciliter une prise de conscience de l'interdépendance économique, politique et écologique du monde moderne, de façon à stimuler le sens de la responsabilité et de la solidarité entre nations. Cela est indispensable pour que les problèmes environnementaux graves qui se posent sur le plan mondial - par exemple, ceux qui ont trait aux océans ou à la contamination de l'atmosphère - puissent être résolus.

11. L'éducation relative à l'environnement doit adopter une perspective holistique tenant compte des aspects écologiques, sociaux, culturels et autres de chaque question. Elle est donc interdisciplinaire par essence. Il faut toutefois qu'elle traite des problèmes que les élèves connaissent bien parce qu'ils les rencontrent chez eux, dans leur communauté, et dans leur pays, et qu'elle les aide à acquérir le savoir, les compétences et le sens des valeurs nécessaires pour contribuer à triompher de ces difficultés. Cela signifie que l'éducation relative à l'environnement permet non seulement d'apprendre à connaître celui-ci, mais aussi d'en tirer des leçons, ce qui, dans bien des cas, appellerait une révision de certaines méthodes pédagogiques bien établies, surtout dans l'enseignement scolaire. Si l'on adopte une telle approche orientée vers la solution des problèmes et vers l'action, l'éducation relative à l'environnement prendra le caractère d'une formation permanente et tournée vers l'avenir. De par son caractère interdisciplinaire, et du fait qu'elle rapproche l'enseignement de l'environnement et de la vie, elle pourra jouer un rôle important dans la réforme des systèmes d'enseignement.

12. Le contenu, les méthodes et le matériel propres à l'éducation relative à l'environnement doivent être adaptés aux besoins des élèves. Il convient notamment de distinguer divers aspects du rôle de cette éducation, sur le plan scolaire ou non scolaire : elle doit amener le grand public (enfants, jeunes et adultes) à prendre conscience des problèmes d'environnement et à mieux les comprendre ; donner une préparation adéquate aux membres de certains groupes professionnels dont les activités exercent une influence directe sur l'environnement (ingénieurs, urbanistes, architectes, médecins, enseignants, administrateurs, industriels, etc.) ; elle doit enfin informer des chercheurs et d'autres types de spécialistes

des sciences de l'environnement. Beaucoup d'efforts devraient être faits pour trouver de nouvelles approches et méthodes convenant à ces différents niveaux et types d'éducation relative à l'environnement, et pour développer les échanges d'informations et d'observations pratiques à ce sujet tant à l'intérieur de chaque pays que d'un pays à l'autre.

La situation actuelle de l'éducation relative à l'environnement : efforts et réalisations

13. Un certain nombre de pays ont réalisé des progrès sensibles dans la mise en oeuvre de programmes d'éducation relative à l'environnement, comme en témoignent les rapports nationaux établis pour la Conférence. Dans plusieurs pays, le développement de cette éducation a coïncidé avec la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel pour la protection de l'environnement, auquel elle a été le plus souvent intégrée. Dans les établissements scolaires, on s'applique actuellement à incorporer des éléments relatifs à l'environnement à l'enseignement de disciplines traditionnelles, et on élabore des unités d'études et du matériel pédagogique portant sur telles ou telles questions d'environnement qui intéressent des communautés aussi bien urbaines que rurales. Au niveau de l'enseignement supérieur, des cours spéciaux, des séminaires et des stages de formation sur des thèmes liés à l'environnement ont eu lieu dans beaucoup de pays. Dans certains cas, des facultés spéciales ou des programmes d'études à l'environnement ont été créés dans les universités et les instituts techniques.

14. Conformément à la nature propre de l'éducation relative à l'environnement, de nombreuses activités extrascolaires ou non scolaires faisant une large place à la participation et à l'esprit d'initiative ont été entreprises dans plusieurs pays ; excursions, voyages d'études et travaux sur le terrain, ainsi que beaucoup d'autres activités menées par les associations de jeunes, les clubs, les mouvements politiques et les syndicats. Les jeunes ont été appelés à coopérer à des campagnes d'entraide dans le domaine sanitaire ou autres. Des chantiers de jeunesse ont été ouverts. On a eu recours à des expositions itinérantes, des concours, des conférences sur des thèmes liés à l'environnement pour accentuer la prise de conscience des problèmes. Des prix ont été décernés à des auteurs de livres pour enfants et des médailles ont récompensé des personnes particulièrement actives dans le domaine de l'environnement. Les moyens de grande information, la radio, la télévision, le cinéma et la presse ont beaucoup contribué dans de nombreux pays à la diffusion d'informations concernant l'environnement. Des publications ont vulgarisé diverses découvertes scientifiques récentes, et des festivals de films écologiques ont été organisés. Dans certains cas, on a créé un conseil de l'éducation relative à l'environnement. Les programmes d'éducation environnementale ne relèvent pas toujours exclusivement des Ministères de l'éducation ; ils peuvent aussi dépendre d'autres ministères intéressés par les problèmes de l'environnement, comme ceux de la santé, de

l'agriculture, de l'aménagement du territoire et des mines, du développement communautaire, ainsi que, le cas échéant, de ministères ayant des responsabilités particulières en matière d'environnement.

15. Si importants que soient ces efforts et ces réalisations - des indications encourageantes à cet égard ont été données durant la Conférence - il demeure un certain nombre de lacunes et d'insuffisances. Tant sur le plan quantitatif que sur celui des innovations, les résultats obtenus paraissent moins bons dans les établissements scolaires du second degré que dans ceux du premier degré. On ne s'est guère préoccupé de former du personnel pour l'éducation extrascolaire relative à l'environnement. Il y a encore bien trop peu de maîtres et de professeurs d'universités ayant la formation voulue pour enseigner l'écologie ou capables d'apporter une véritable contribution à un enseignement multidisciplinaire. Beaucoup reste à faire pour offrir aux maîtres en exercice un complément de formation. Enfin, et cela est encore plus important, on est encore loin du but pour ce qui est d'élaborer ou de perfectionner des stratégies globales visant à définir et à mettre en oeuvre, en les articulant entre eux, les objectifs, les contenus, les méthodes et les modalités de l'éducation environnementale scolaire et non scolaire organisée aux différents niveaux pour diverses catégories de bénéficiaires.

16. Néanmoins, et les débats de la Conférence l'ont amplement démontré, l'expérience et les résultats déjà acquis donnent à penser qu'il est temps d'accroître les échanges d'information, basés sur des accords bilatéraux et multilatéraux, au niveau tant régional qu'international. Ce devrait être là un aspect important de la coopération internationale qui se développe, en particulier depuis la Conférence de Stockholm de 1972, avec l'appui, notamment, de l'Unesco et du PNUE mais aussi d'autres institutions spécialisées et programmes du système des Nations Unies. Un consensus s'est dessiné en faveur d'un nouvel accroissement de cette coopération. Plusieurs délégations ont été d'avis que l'Unesco, institution du système des Nations Unies chargée des questions d'éducation, offrirait un cadre approprié à cet effet et ont exprimé l'espoir que la fructueuse collaboration établie entre l'Unesco et le PNUE - dont le rôle de catalyseur dans le domaine de l'environnement a été clairement reconnu - se poursuive et s'intensifie. On a souligné, en particulier, l'utilité que présente le Programme de l'Unesco sur l'homme et la biosphère en tant que sources des données scientifiques sûres sur l'environnement, dont il est indispensable de disposer pour les besoins de l'enseignement. En outre, les programmes de coopération bilatérale et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales peuvent apporter d'appréciables contributions au progrès de l'éducation environnementale. Plusieurs délégations ont émis l'opinion qu'il fallait tirer tout le parti possible des structures existantes et, si besoin était, les renforcer dans l'intérêt de la coopération internationale et régionale.

17. En dehors de la collecte, de l'analyse et de l'échange des informations sur les expériences,

les innovations, les résultats des recherches et les méthodes nouvelles - domaines où les bureaux régionaux pour l'éducation et les réseaux d'innovations éducatives de l'Unesco ont un rôle important à jouer - la coopération de l'Unesco pourrait revêtir diverses formes : il pourrait s'agir d'élargir le programme MAB ; d'attribuer des bourses d'études à des maîtres et des spécialistes et de stimuler l'essor des études environnementales ; de tenir des séminaires et des réunions de travail ; de faire paraître une revue sur l'éducation relative à l'environnement ; d'organiser des concours pour la production de matériel pédagogique ; d'aider les universités à créer des chaires d'études environnementales ; de promouvoir le recours aux moyens de grande information ; de faciliter l'établissement de glossaires de termes relatifs à l'environnement ; de contribuer à familiariser les dirigeants, y compris les autorités religieuses, avec les principes environnementaux et d'octroyer une assistance aux pays en développement dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement. En outre, le PNUE pourrait, en jouant le rôle de catalyseur, fournir une quantité croissante de données et d'informations sur l'environnement dont il serait possible de tirer parti pour élaborer du matériel pédagogique.

18. Vu la gravité de l'enjeu et l'ampleur de la tâche à accomplir, il paraît indispensable que des efforts d'une importance majeure soient déployés en matière de coopération internationale et régionale. Les participants ont vigoureusement souligné que la Conférence devrait lancer un appel à la Communauté internationale pour que ses recommandations soient mises en oeuvre et que la solidarité des nations soit ainsi dûment manifestée.

Coopération régionale et internationale

19. La Conférence intergouvernementale a consacré ses septième et huitième séances plénières à l'examen du point 11 de l'ordre du jour "Coopération régionale et internationale et développement de l'éducation relative à l'environnement : besoins et modalités".

20. Le débat a porté sur les problèmes exposés dans le chapitre V du document de travail principal (UNESCO/ENVED/4). La Conférence a exprimé son appréciation de la qualité de ce document qui donne un aperçu de la problématique de l'environnement dans la société contemporaine et souligne un certain nombre de questions essentielles concernant l'éducation relative à l'environnement et le rôle de la coopération régionale et internationale dans le développement de cette éducation.

21. Les délégués des différentes régions ont estimé que si, comme il a été dit plus haut, l'éducation relative à l'environnement doit, entre autres finalités, inculquer l'esprit de responsabilité et de solidarité entre les nations, la conscience de l'interdépendance économique, politique et écologique, la coopération globale aux niveaux régional et international était certes

indispensable. Mais il y a également un besoin, tout aussi indispensable de coopération sous-régionale en tant que pratique quotidienne, ou presque. En effet, le voisinage écologique et géographique, les affinités linguistiques et culturelles, les analogies de situations socio-économiques, la communauté de vues et d'intérêts offrent une base pratique et efficace d'action commune. Ce sont ces considérations que l'on trouve à l'origine de la coopération sous-régionale pratiquée par certains pays comme par exemple les pays scandinaves qui, en plus de la réflexion commune sur les buts et les méthodes de l'éducation relative à l'environnement, ont pu aboutir à des résultats aussi concrets que la préparation et la diffusion des matériels didactiques, l'organisation des cours communs pour les enseignants, l'élaboration d'un guide du maître. L'ALECSO conduit, pour le groupe des pays arabes, un programme important en matière d'éducation mésologique en étroite relation avec l'Unesco. D'autres exemples signalés de coopération fructueuse sont ceux des pays d'Amérique latine et des pays riverains de la mer Baltique.

22. Les mêmes délégués ont insisté sur la nécessité d'aller plus loin car les activités de coopération sous-régionale ne pouvaient, elles-mêmes, diffuser que grâce à une coopération régionale. La coopération entre pays ne doit donc pas se confiner au niveau sous-régional mais doit se prolonger surtout sur le plan régional et sur le plan international. Les pays en développement tout autant que les pays industrialisés devraient tirer bénéfice d'une coopération internationale accrue en matière d'éducation relative à l'environnement. Dans ce domaine, l'action de l'Unesco a été jugée capitale et les délégués ont exprimé l'espoir qu'à la suite des recommandations précises de la Conférence de Tbilissi, le Directeur général saisisse la Conférence générale de l'Unesco de propositions de mesures concrètes tendant au renforcement de son action en faveur de l'éducation relative à l'environnement, et notamment à inclure les problèmes de cette éducation dans toutes les conférences des ministres de l'éducation convoquées par l'Unesco.

23. Parmi les principaux domaines auxquels une coopération régionale et internationale pourrait et devrait apporter une contribution efficace au développement de l'éducation relative à l'environnement, les délégués qui sont intervenus ont tous indiqué ceux de l'information, de la formation, de la recherche et de l'expérimentation sur les contenus, les méthodes et les matériels didactiques. Quant aux principales modalités d'action, celles qui ont paru de nature à se prêter le mieux à la mise en oeuvre de la coopération et qui relèvent d'initiatives diverses prises par des organisations gouvernementales et non gouvernementales sont : les échanges de toutes sortes, se situant à tous les niveaux et prenant des formes variées incluant, par exemple, les réunions, expositions, festivals, etc. ; les études et enquêtes sur les innovations et les activités de promotion générale de l'éducation relative à l'environnement ; les projets, notamment les projets pilotes s'adressant à des groupes nationaux ou à des

institutions oeuvrant aussi bien dans le scolaire que dans l'extrascolaire et visant à expérimenter et développer des innovations en matière d'éducation relative à l'environnement.

24. Les délégués se sont interrogés sur les moyens et les instruments d'exécution, suivant les principales modalités indiquées ci-dessus, des activités de coopération régionale et internationale. Qu'il s'agisse d'échanges d'information, d'activités de formation des personnels, jeunes et adultes, ou d'élaboration et d'expérimentation de méthodes et de matériels concernant l'éducation relative à l'environnement, tous les délégués ont estimé qu'une coordination efficace devait s'exercer au niveau international pour animer, soutenir et organiser les efforts et les initiatives. L'unanimité s'est faite pour considérer que l'Unesco, par sa vocation, par ses structures et par certaines modalités auxquelles elle a recours, était l'organisation internationale la mieux indiquée pour assumer ce rôle fondamental de coordination et être le chef de file de la coopération internationale en matière d'éducation relative à l'environnement.

25. De plus, avec le cadre conceptuel de son Programme à moyen terme pour 1977-1982 (C/4) qui introduit une programmation par objectifs correspondant à des problèmes donnés, l'Unesco offre une structure d'intégration de disciplines relevant de l'éducation, des sciences naturelles, des sciences sociales et de la culture. C'est dans ce cadre que de nombreux délégués ont invité l'Unesco à intégrer certaines activités du Programme de l'homme et la biosphère (MAB) avec celles du programme d'éducation relative à l'environnement dans lequel il a été reconnu que l'Unesco jouait un rôle crucial.

26. Ce rôle de coordination dans la coopération internationale en matière d'éducation relative à l'environnement confié par la Conférence de Tbilissi à l'Unesco exige que celle-ci poursuive et développe sa propre coopération avec les autres organismes du système des Nations Unies, et plus particulièrement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, que ses fonctions dans la coopération internationale en matière d'environnement désignent en premier lieu. A cet égard, le représentant du gouvernement d'un Etat membre d'Asie a lancé un appel pressant au PNUE pour qu'il apporte pleinement son concours au programme de l'Unesco pour l'éducation relative à l'environnement, afin que ce programme acquiert plus de dynamisme et de force.

27. Par ailleurs, s'agissant des moyens structurels, les délégués, dans leur très grande majorité, se sont fermement opposés à la création de nouveaux organes, dont la nécessité et l'utilité leur paraissent douteuses, pour la mise en oeuvre de la coopération internationale. Ils ont invité l'Unesco à utiliser, avec le concours du PNUE, les structures existantes notamment ses bureaux et centres régionaux, ainsi que le Bureau international de l'éducation et l'Institut international de planification de l'éducation.

28. Un délégué a fait état de la création en 1975 d'un Centre international en sciences du milieu pour les pays de langue espagnole, dont le siège est à Madrid, à la suite d'un accord

entre le gouvernement espagnol et le PNUE.

29. Des délégués ont estimé que, pour inciter les activités et les innovations en matière d'éducation relative à l'environnement, l'Unesco devrait envisager la possibilité de créer un prix spécial que certains ont appelé "Prix de Tbilissi" qui, à l'instar de celui créé par le Shah d'Iran en matière d'alphabétisation, serait destiné à récompenser les activités et les contributions les plus remarquables à l'avancement de l'éducation relative à l'environnement.

30. Le représentant du PNUE a tenu à préciser le rôle et le mandat de son organisation, en insistant qu'à côté des opérations de gestion et d'aménagement, l'éducation relative à l'environnement recevait la plus haute attention de la part du PNUE. Il a insisté, d'autre part, sur les organismes de coordination au niveau le plus élevé, l'excellente coopération avec l'Unesco, qui ira jusqu'à un exercice commun de planification pour éviter toute duplication, tout parallélisme et combler toute lacune. Il a cité la création, à titre expérimental, d'un "Centre d'activités du programme (CAP) pour l'éducation et la formation concernant l'environnement en Afrique", et la publication d'un glossaire sur la terminologie mésologique, à laquelle le PNUE a participé financièrement.

31. Dans leurs interventions, les délégués ont unanimement souligné la nécessité et l'importance de la coopération en matière d'information destinée à promouvoir et à développer l'éducation relative à l'environnement. Des exposés entendus, il ressort que des efforts de sensibilisation et d'information des publics de toutes catégories, scolaires et extrascolaires, se sont traduits en activités multiples et variées aussi bien dans chacun des Etats membres qu'au niveau des divers regroupements sous-régionaux, régionaux et internationaux. Ces actions de sensibilisation et d'information concernent non seulement les problèmes de protection et d'amélioration de l'environnement, mais également ceux, plus spécifiques, de l'éducation relative à l'environnement. Le fait stratégique qui émerge de toutes ces activités est qu'il apparaît maintenant, au niveau de la communauté internationale comme au niveau de plusieurs Etats, un acquis conceptuel permettant d'aller plus avant et de passer à une étape plus opérationnalisée de l'action pour le développement de l'éducation relative à l'environnement.

32. En effet, comme plusieurs délégués l'ont souligné, les échanges d'information et de connaissances partielles et parcellaires ne suffisent plus. Il s'agit désormais de mettre effectivement en oeuvre le processus d'éducation relative à l'environnement. Dans cette entreprise, la coopération à quelque niveau qu'elle se situe, est appelée à remplir une fonction de très grande importance en organisant et en facilitant les échanges d'informations et d'expériences entre pays ou groupes de pays. A cet égard, il a été souligné plusieurs fois le rôle d'une Conférence intergouvernementale comme celle de Tbilissi dont la préparation, marquée par des réunions régionales, et la tenue ont offert un cadre et une occasion d'un large échange de vues et d'informations entre pays venus de différentes parties du monde.

33. Les délégués, qui ont souhaité une intensification de la diffusion dans les Etats membres de l'Unesco d'informations sur les expériences nationales et régionales comme sur les politiques et les stratégies en matière d'éducation relative à l'environnement, ont aussi estimé que les courants d'échange d'information devaient être organisés non seulement à tous les niveaux mais également, dans toute la mesure du possible, entre ces différents niveaux eux-mêmes. Un appel est lancé aux organisations internationales et plus particulièrement à l'Unesco d'encourager et d'aider les initiatives des Etats membres visant à organiser des campagnes d'éducation relative à l'environnement par le canal des moyens de communication de masse et des organisations sociales. Il a été souligné l'utilité de diffuser, en matière d'éducation relative à l'environnement, des informations qui soient concrètes, vivantes et objectives. Tout en soulignant l'utilité pour l'éducation des rapports du PNUE sur l'état de l'environnement, les délégués ont suggéré que l'Unesco envisage la création d'un journal spécialisé qui pourrait servir de vecteur d'échange d'informations et d'expériences entre les Etats membres.

34. Certains délégués ont formulé l'espoir que l'Unesco et le PNUE, dans leur programme de coopération, mettent en oeuvre des activités visant à faciliter les transferts de technologies vers notamment les pays en développement, de sorte que ceux-ci puissent être à même d'apporter leurs contributions au développement de l'éducation relative à l'environnement. Il a été indiqué que ces transferts pourraient être opérés de préférence au niveau des programmes d'échange d'enseignants et au niveau des programmes de formation des personnels techniques spécialisés, par exemple en hydrologie, en conservation de la nature, en éducation générale et en production de matériels. A cet égard, il y a eu une forte demande de renforcement des systèmes de bourses de l'Unesco en vue d'études supérieures scientifiques et techniques afin de permettre notamment aux ressortissants des pays en développement de bénéficier de certains cours spéciaux.

35. Plusieurs pays ont indiqué qu'ils organisaient seuls ou avec le concours du PNUE des cours variés d'éducation relative à l'environnement ouverts aux autres pays. Les délégués ont souhaité que l'Unesco, en coopération avec le PNUE, examine la possibilité de toucher des couches de plus en plus importantes de jeunes, en organisant notamment des "cours d'été". De même, il serait souhaitable que l'Unesco puisse soutenir certains centres nationaux ou sous-régionaux de formation et de recherche qui constituent des éléments de référence et de polarisation des efforts. Une suggestion a été faite selon laquelle l'Unesco devrait envisager la mise en place d'une sorte de "banque mondiale de spécialistes et de professeurs" en vue d'aider les Etats membres qui en feraient la demande, à exécuter des activités dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement et à assurer une formation complémentaire aux maîtres dont l'importance du rôle a été maintes fois soulignée. Il a été suggéré que des spécialistes en éducation

relative à l'environnement soient affectés dans les bureaux régionaux de l'Unesco.

36. La formation des personnels de l'éducation relative à l'environnement devrait également bénéficier des programmes de coopération bilatéraux tels que ceux que plusieurs pays industrialisés ont organisés dans le cadre de l'assistance technique offerte aux pays en développement. A ce propos, une délégation a souligné que son gouvernement avait créé, avec le concours du PNUE et de l'Unesco, un cours annuel de formation universitaire supérieure de dix mois sur la gestion des écosystèmes et qu'il organiserait, à partir de 1978, un cours de quatre semaines pour donner une suite au Colloque international sur l'entrophisation et la réglementation des eaux de surface.

37. Il a été demandé à l'Unesco, avec le concours du PNUE, d'aider à créer des cours spécialisés dans des établissements d'enseignement supérieur pour assurer la formation technique des personnels, d'organiser des séminaires et des groupes de travail consacrés à des activités de formation en matière d'éducation relative à l'environnement.

38. Plusieurs délégués ont indiqué que leurs pays menaient avec d'autres des activités de recherche et d'expérimentation en matière d'élaboration de matériels didactiques destinés à l'éducation relative à l'environnement. La nécessité de mettre au point des programmes et d'élaborer des manuels et des guides pour maîtres a été exprimée à plusieurs reprises et l'Unesco a été invitée à y apporter, avec le concours du PNUE et en coopération avec les ONG concernées, une attention toute particulière. A cet égard, il a été suggéré que l'Unesco envisage d'organiser un concours très large en vue d'encourager les propositions, puis de procéder à une sélection et d'en confier la rédaction à une commission de spécialistes de haut niveau. Enfin, les délégués ont demandé que l'Unesco et le PNUE assurent conjointement la production et la diffusion de certains matériels didactiques.

39. Le rôle des projets pilotes dans l'expérimentation des innovations et des matériels didactiques a été fortement souligné, de même que l'impact de tels projets sur l'environnement et sur les masses non alphabétisées dans certains pays. Au sujet de projets internationaux exécutés au niveau national, ceux du programme MAB ont été désignés par plusieurs orateurs à l'attention de la Conférence comme des exemples à suivre. Il a également été demandé qu'un système analogue à celui que l'Unesco a réalisé pour des études menées conjointement par plusieurs pays en matière de culture soit envisagé dans le domaine des recherches en éducation relative à l'environnement.

Déclarations du Directeur général

40. A deux reprises au cours de la discussion sur le point 11 de l'ordre du jour, M. Amadou-Mahtar M'Bow, directeur général de l'Unesco, a fait des déclarations sur les principales questions soulevées en matière de coopération internationale et régionale. On en trouvera le texte ci-après :

"Je voudrais dire au représentant de l'Union internationale pour la conservation de la nature

et de ses ressources (UICN) combien nous apprécions la coopération qui s'est toujours manifestée entre l'Unesco et l'UICN. En effet, nous considérons à l'Unesco qu'il est de la plus grande importance de travailler de concert avec les milieux professionnels et les savants du monde entier dans les domaines de compétence de l'Organisation. Je peux donc donner l'assurance au représentant de l'UICN que nous ferons en sorte que notre coopération puisse se développer encore et c'est l'occasion pour moi de remercier une fois de plus l'UICN et les autres organisations internationales non gouvernementales avec lesquelles nous coopérons.

L'Unesco pourrait effectivement envisager la possibilité de constituer une "banque d'experts", comme elle l'a fait dans d'autres domaines de sa compétence en vue de mettre à la disposition des Etats membres l'expertise qui pourrait leur être nécessaire. D'autre part, l'Unesco est prête à coopérer avec l'Organisation qui s'occupe des problèmes de l'éducation relative à l'environnement dans les pays arabes et qui a son siège au Koweït. Il suffit simplement que des liens de coopération soient établis par les voies habituelles, et je demanderai à mes collègues d'étudier avec les Etats membres intéressés comment nous pourrions instaurer et développer au mieux cette coopération.

Pour ce qui est de la nécessité de renforcer la coopération internationale et régionale dans différents domaines, nous tiendrons dûment compte des recommandations qui seront adoptées par la Conférence. De même, nous nous efforçons de prendre en considération dans le Projet de programme en cours d'élaboration pour 1979-1980 certains souhaits exprimés par la Conférence. Non seulement, nous avons l'intention de soumettre à la Conférence générale les résultats de la présente Conférence, mais encore de lui suggérer d'adopter des activités nouvelles allant dans le sens de vos recommandations. C'est dire que, dès que vos travaux seront terminés, nous verrons ce que nous pourrions inclure dans le Projet de programme et de budget pour 1979-1980, comme cela est prévu dans le Plan à moyen terme. En matière d'éducation relative à l'environnement, nous n'avons pas voulu aller plus loin que nous ne l'avons fait lors de l'élaboration de ce plan parce que nous pensions qu'il fallait attendre les résultats de la présente Conférence.

Nous estimons en effet que l'action internationale, comme la coopération internationale, ne peut procéder que de la volonté clairement exprimée de ceux-là mêmes qui coopèrent, c'est-à-dire de la Communauté internationale. Etant donné l'imminence de votre Conférence, nous avons jugé préférable d'attendre les résultats de vos délibérations pour aller plus avant. Les recommandations que vous avez adoptées jusqu'ici nous permettent certainement d'entreprendre une action beaucoup plus systématique et beaucoup plus étendue qu'auparavant sous réserve bien sûr des moyens que la Conférence générale voudra bien nous donner.

Mais il y a un autre aspect du problème que je voudrais souligner. D'une façon générale, nous ne créons d'organes ou de centres nouveaux, au sein de l'Unesco, que pour répondre à des demandes

expressément formulées par les Etats membres eux-mêmes. Nous pensons en effet que les mécanismes existants doivent être utilisés pleinement pour éviter toute dépense supplémentaire inutile. On ne doit créer un centre ou un organe que s'il peut servir les Etats membres sur la base des besoins qu'ils ont clairement exprimés eux-mêmes. D'où la nécessité de larges consultations préalables avec les Etats membres intéressés. Une fois ces consultations faites, nous réunissons souvent les spécialistes de ces Etats membres pour définir avec eux le programme et les modalités de fonctionnement et de financement du centre envisagé. C'est sur la base de l'accord ainsi établi que nous proposons à la Conférence générale, dans le Projet de programme et de budget, la création du centre. En outre, nous dotons généralement les centres de cette nature d'un comité consultatif composé d'experts qui, sans être désignés par leurs gouvernements, viennent des différents Etats membres pour nous conseiller sur le programme, sur les conditions de son exécution et sur son évaluation afin de nous permettre de progresser dans la voie souhaitée par les Etats membres.

Toutefois, dans le cas du centre créé en Espagne, cas sur lequel je reviendrai, l'Unesco n'a pas été associée à la création d'un centre, non parce qu'elle ne l'a pas voulu, mais parce qu'elle n'a pas été consultée, alors que pourtant elle est prête à apporter son concours à quelque centre que ce soit s'il répond aux critères que j'ai rappelés.

Certes, il y a des cas où nous coopérons aussi avec des centres qui ne sont pas établis sur les mêmes bases, mais ce sont des centres nationaux susceptibles d'avoir une vocation régionale. Nous discutons alors avec l'Etat membre sur le territoire duquel se trouve le centre les conditions de participation des autres Etats intéressés. Tel est le cas du Mexique, où est établi le Centre régional d'alphabétisation fonctionnelle (CREFAL). C'était un centre international, devenu centre national. Le gouvernement mexicain a conclu un accord avec l'Unesco afin que celle-ci puisse continuer à lui apporter son aide et, bien qu'il assume lui-même les charges financières les plus importantes, il a accepté d'instituer un Conseil composé de tous les Etats membres intéressés au fonctionnement du Centre. L'Unesco, dont la contribution financière est modeste, apporte sa coopération technique en plein accord avec le gouvernement. Le Centre fonctionne à la satisfaction de tous les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes qui s'intéressent à la formation du personnel d'alphabétisation et à l'élaboration de méthodes et de matériels didactiques destinés à l'alphabétisation fonctionnelle et au développement rural.

Je répète que, bien entendu, nous sommes prêts à examiner les moyens et les mécanismes que vous souhaiteriez voir établir dans les conditions que je viens d'indiquer. C'est ainsi que, comme l'ont suggéré des délégations, il serait possible d'envisager d'utiliser en matière de coopération régionale le système en usage pour les études de culture ou bien encore un système analogue à celui des programmes régionaux d'innovation dans le domaine de l'éducation. L'un de ceux-ci est le programme

asién d'innovation éducative qui fonctionne dans le cadre de notre Bureau régional de Bangkok. Il est constitué par un réseau d'institutions nationales dont les représentants se réunissent pour étudier les expériences menées en Asie et pour recommander des mesures visant à renforcer l'action de l'Unesco et des Etats membres. Le programme d'action est financé en partie par le budget ordinaire de l'Unesco. Elaboré en commun avec les représentants des différents Etats membres, il est appliqué dans le cadre du Bureau régional pour l'éducation en Asie à Bangkok.

Ainsi, nous avons à mon avis plusieurs possibilités d'agir, que ce soit selon le système établi pour nos projets culturels, dont chacun possède un comité consultatif où siègent des spécialistes des différents Etats membres, ou selon celui, qui me paraît en la matière plus approprié, de nos réseaux d'innovation éducative comme celui d'Asie, ou bien encore selon les modalités d'une autre expérience que nous menons en Amérique latine en matière d'enseignement supérieur. Nous sommes en train de créer à la demande des pays latino-américains un centre d'enseignement supérieur qui va fonctionner à Caracas et qui sera doté d'un comité consultatif analogue à celui du Centre européen pour l'enseignement supérieur en Europe, à Bucarest.

Par ailleurs, il serait possible, comme on l'a suggéré au cours du débat, d'accroître le rôle des Bureaux régionaux de l'Unesco. Je citerai à cet égard l'exemple de notre coopération avec le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population. Ce Fonds finance beaucoup d'activités exécutées par nos différents Bureaux régionaux, car nous avons voulu éviter de créer pour cela de nouveaux mécanismes bureaucratiques. Les postes d'experts en matière de population sont financés par le Fonds dans les Bureaux régionaux de l'Unesco et les experts, qui exécutent le programme que nous avons élaboré d'entente avec le Fonds et en coopération avec les Etats membres intéressés, peuvent bénéficier de l'infrastructure des Bureaux régionaux où travaillent différents spécialistes de l'éducation : planificateurs, administrateurs de l'éducation, responsables de la formation des planificateurs, des administrateurs et des personnels de l'éducation, spécialistes des contenus et des programmes, des structures de l'éducation, de l'alphabétisation, de l'éducation des adultes, de l'éducation pour le développement rural, ou de l'information, des sciences sociales ou de la culture. Dans tous les Bureaux régionaux pour l'éducation, nous avons opté pour une conception interdisciplinaire. Les divers spécialistes forment une équipe animée par le responsable du Bureau régional. En outre, le Conseil exécutif de l'Unesco procède à une évaluation périodique des activités des Bureaux régionaux et nous donne des directives complémentaires.

En ce qui concerne la question d'une coordination des législations à l'échelon régional, elle est sans nul doute importante, mais elle est aussi très délicate. Cela étant, quand il s'agit de régions où la préservation de l'environnement implique un certain nombre de mesures législatives, peut-être

ne serait-il pas mauvais que les Etats intéressés puissent se concerter.

En tout cas, que la coopération internationale s'exerce au niveau régional ou sous-régional, ou qu'elle intéresse au contraire la totalité des Etats membres, je puis vous donner l'assurance que le Secrétariat de l'Unesco, en coopération bien entendu avec le PNUE, s'efforcera de donner suite à vos recommandations dans les meilleures conditions possibles compte tenu des moyens disponibles. Il ne manquera pas non plus d'accorder un concours actif aux comités nationaux qui ont été créés dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement.

Il est certain d'autre part que la mise en oeuvre de vos recommandations, que celles-ci s'adressent aux Etats membres, à l'Unesco ou aux autres institutions du système des Nations Unies, devra faire par la suite l'objet d'évaluations. Il est encore trop tôt pour dire quelle en serait la périodicité ni sous quelle forme leurs résultats pourraient être communiqués aux Etats membres. Toutefois, je vous donne d'ores et déjà l'assurance que des évaluations périodiques auront lieu en coopération avec les Etats membres et toutes les organisations intéressées afin, d'une part, de veiller à l'application efficace de vos recommandations et, d'autre part, de permettre la préparation éventuelle d'une nouvelle conférence sur l'éducation relative à l'environnement.

Quant à la création éventuelle d'un prix destiné à récompenser des travaux sur l'éducation relative à l'environnement, elle pourrait être un utile stimulant et si la Conférence adopte une recommandation dans ce sens, je suis tout prêt à y donner suite et à formuler des propositions sur les modalités de création et d'attribution du prix.

J'en viens maintenant à la question, à mes yeux essentielle, de la coordination au sein du système des Nations Unies. Comme mon collègue du Programme des Nations Unies pour l'environnement l'a souligné avec force, la résolution 2997 adoptée le 15 décembre 1972 par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa vingt-septième session, qui crée le PNUE, prévoit effectivement un comité de coordination pour l'environnement sous les auspices et dans le cadre du Comité administratif de coordination des Nations Unies. Ce comité, présidé par le Directeur exécutif du PNUE, est composé des représentants des différentes institutions des Nations Unies qui s'intéressent aux questions d'environnement. Celles-ci dépassent largement en effet les compétences d'une seule institution et requièrent même l'action de la quasi-totalité des institutions du système des Nations Unies.

Même en ce qui concerne l'éducation, si l'Unesco a évidemment un rôle primordial à jouer en la matière au sein du système, il n'en demeure pas moins qu'elle doit coopérer avec d'autres institutions, non seulement avec le PNUE, mais aussi, par exemple, avec l'Organisation internationale du travail, puisqu'un projet de recommandation a été déposé sur l'environnement relatif au travail, avec la FAO, puisque le milieu agricole est l'un des aspects essentiels de l'environnement, ou avec l'Organisation mondiale de la santé.

De même, à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant, qui sera célébrée en 1979 et dont la

responsabilité incombe à l'Unicef en coopération avec les autres institutions, il conviendra de se préoccuper des aspects de l'éducation relative à l'environnement qui concernent particulièrement l'enfance.

Sans vouloir m'étendre sur les autres problèmes de coordination propres au système des Nations Unies, je dois constater que cette coordination n'y est pas toujours assurée de la meilleure façon, tant pour la programmation que pour l'exécution.

A l'Unesco, nous nous efforçons de rechercher, pour la programmation des activités, l'accord le plus large dans l'ensemble du système. C'est une tâche à laquelle je me suis attaché personnellement. J'ai déjà expliqué devant le Conseil économique et social des Nations Unies les raisons pour lesquelles cette coordination de la programmation me paraît essentielle, à savoir éviter les doubles emplois et permettre une efficacité plus grande de l'action de l'ensemble des institutions du système. Je peux donc vous donner l'assurance que l'Unesco ne se plaindra jamais de la coordination, mais plutôt du manque de coordination. Malheureusement, je dois dire que, dans les rapports entre l'Unesco et le PNUE, il y a parfois un manque de coordination, comme on peut le constater notamment à l'occasion de la création par

le PNUE du Centre d'activités du programme pour l'éducation et la formation concernant l'environnement en Afrique. En effet, il n'y a pas eu de consultations préalables entre le PNUE et l'Unesco pour la création de ce centre. De même, comme je l'ai déjà indiqué, il n'y a pas eu non plus de concertation préalable entre le PNUE et l'Unesco lors de la création en Espagne du centre consacré à la formation dans les sciences de l'environnement, centre qui intéresse aussi les pays d'Amérique latine. Mais, je le répète, ce sont des problèmes qui se posent entre nous et que je n'aurais d'ailleurs pas soulevés si mon collègue du PNUE n'y avait pas fait référence. En tout cas, ce sont des problèmes que nous nous efforçons de résoudre, soit par des contacts directs entre les responsables des institutions du système soit dans le cadre du Comité de coordination pour l'environnement créé par la résolution 2997.

Je veux donc vous donner l'assurance qu'après l'adoption de vos recommandations, nous veillerons à renforcer la coordination et la coopération entre les institutions intéressées, car c'est ainsi que nous pourrions apporter le concours le plus utile aux Etats membres eux-mêmes et tenir compte au mieux des recommandations qu'ils auront formulées."

II. RAPPORT DE LA COMMISSION

Stratégies pour le développement de l'éducation relative à l'environnement au niveau national

Les différentes délégations, au cours de leurs interventions, ont fait état des efforts mis en oeuvre dans leurs pays en faveur de l'éducation relative à l'environnement. Ces efforts couvrent une vaste gamme d'activités entreprises à différents niveaux et dans les divers types d'éducation. D'importants efforts ont été notamment réalisés par de nombreux pays en ce qui concerne l'incorporation de l'éducation relative à l'environnement dans les programmes d'étude des niveaux primaire et secondaire. Ces efforts touchent en particulier à la formation et au recyclage des éducateurs dans des thèmes liés à l'éducation relative à l'environnement, au développement des programmes éducatifs ainsi qu'à celui de matériels pédagogiques combinant des éléments théoriques du savoir et des expériences concrètes dans les environnements locaux.

Dans le cadre de l'éducation non formelle de la population, la plupart des pays accordent une attention spéciale à l'éducation des jeunes et des adultes, en particulier à celle des populations analphabètes, par des programmes adaptés aux caractéristiques et aux besoins des différentes populations concernées.

Certains pays se sont également intéressés dans le cadre des activités de la formation permanente à l'éducation relative à l'environnement des différentes catégories socioprofessionnelles de la population, comme par exemple les ouvriers, les agriculteurs, les administrateurs, etc. L'élaboration de matériels pédagogiques audiovisuels et imprimés concernant l'environnement a progressé de manière notable, et par les moyens de communication de masse sont de plus en plus utilisés comme un des instruments pour sensibiliser et informer de vastes secteurs de la population sur l'environnement.

D'autres pays se sont plus particulièrement attachés à développer au niveau universitaire et postuniversitaire une éducation relative à l'environnement pour les spécialistes et les professionnels, tels que les ingénieurs, les éducateurs, les planificateurs, les spécialistes en sciences naturelles ou en sciences sociales. Les programmes

et les cours qui leur sont destinés tentent, en règle générale, de mettre en place des structures et des mécanismes permettant une convergence des disciplines correspondant aux différents domaines du savoir, en particulier sciences naturelles et sciences sociales.

Tout en mentionnant les efforts qui ont été réalisés, les pays ont reconnu l'importance de la tâche qu'il restait à accomplir, et la nécessité d'accroître davantage leurs efforts, notamment en utilisant pleinement les ressources et les mécanismes institutionnels, publics et privés, dont les pays disposent pour leurs activités éducatives et d'information pour le développement de l'éducation relative à l'environnement.

Des interventions faites par les différentes délégations, les idées ou les propositions suivantes se dégagent :

1. L'éducation relative à l'environnement fait partie intégrante du processus éducatif. Elle devrait être axée sur les problèmes concrets et présenter un caractère interdisciplinaire. Elle devrait viser à renforcer le sens des valeurs, contribuer au bien-être collectif et se préoccuper de la survie de l'espèce humaine. Elle devrait puiser l'essentiel de sa force dans l'initiative des élèves et dans leur engagement dans l'action, et s'inspirer des préoccupations du moment et de l'avenir.

2. L'éducation relative à l'environnement est un processus s'étendant sur toute la durée de la vie, et ne doit pas rester confinée aux seuls établissements scolaires. Or, l'intégration de l'éducation relative à l'environnement à d'autres formes d'éducation - en particulier, à l'éducation relative à l'environnement du milieu de travail, pour l'élève à l'école, l'ouvrier en usine et dans les champs, pour le consommateur dans son milieu, et à celle relative au développement économique - constitue un besoin urgent. Son sujet devrait atteindre toutes les parties du programme scolaire et extrascolaire et constituer un seul et même processus organique continu, dans lequel aucune des phases essentielles à l'intégration ne saurait être négligée.

3. Dans l'éducation formelle, à tous les niveaux d'enseignement, il convient de prendre en compte tous les éléments du processus éducatif (programmes et curriculums, ouvrages et manuels, auxiliaires et moyens d'enseignement,

méthodes, etc.) et parvenir progressivement à une interdisciplinarité. Il convient en effet, sans renier l'existence et l'individualité de chaque discipline classique, d'éviter le caractère trop analytique des disciplines, les différences afférentes à leurs méthodologies respectives, car cela a pour conséquence une appréhension difficile de la part de l'élève de l'environnement. Il manque souvent à l'élève en effet un cadre adéquat et, d'autre part, l'approche adoptée par abstractions successives, éloigne l'enseigné de l'objet d'étude. Les solutions sont alors :

- d'introduire dans chaque matière la ou les dimensions mésologiques indispensables ;
- d'élaborer les programmes scolaires par des équipes appartenant aux diverses disciplines ;
- d'étudier des problèmes concrets, c'est-à-dire la réalité qui entoure élèves et maîtres.

4. L'éducation relative à l'environnement ne doit pas être une matière de plus à ajouter aux programmes scolaires existants, mais doit s'incorporer aux programmes destinés à l'ensemble des enseignés, quel que soit leur âge. Or, il faut élaborer un nouveau schéma de travail en commun, impliquant la maison, la communauté et l'école, pour présenter aux jeunes les questions d'environnement. L'éducation relative à l'environnement devrait jouer le rôle d'un catalyseur ou de dénominateur commun dans le renouveau de l'enseignement contemporain. Il faut établir et maintenir des rapports clairs et fonctionnels entre les besoins, les buts, les objectifs, le programme proprement dit et les méthodes d'évaluation.

5. L'idée-force est de parvenir, grâce à une interdisciplinarité croissante et à une coordination préalable des disciplines, à un enseignement concret visant à la solution des problèmes de l'environnement, ou tout au moins mieux armer les élèves à leurs solutions - c'est-à-dire leur apprendre à participer aux décisions.

6. La détermination des bases d'une stratégie - à tous les niveaux éducatifs et gouvernementaux - constitue la première étape nécessaire à l'introduction de l'éducation relative à l'environnement dans l'éducation en général.

7. Il semblerait que le succès de l'éducation relative à l'environnement ne sera pas seulement d'aboutir à quelques changements dans le système et dans les méthodes d'éducation. Cette tâche nécessite la mise en application de nouveaux concepts, de nouvelles méthodes et de nouvelles techniques dans le cadre d'un effort global qui met l'accent sur le rôle social des institutions éducatives et la création de nouveaux rapports entre tous les partenaires du processus éducatif. A cet effet, des mesures législatives peuvent être prises permettant à l'Etat d'avoir un cadre juridique pour élaborer un système d'enseignement de l'environnement de l'ensemble de la collectivité.

8. Une priorité toute particulière doit être accordée aux différents groupes sociaux les plus défavorisés, par exemple dans beaucoup de nations, aux analphabètes, qui sont pourtant des producteurs. Il faudrait donc mobiliser, à leur intention, les moyens d'enseignement par le biais d'une alphabétisation fonctionnelle et contenant la

dimension mésologique (la dimension de leur milieu social d'abord, de leur occupation professionnelle ensuite). On a souligné le rôle que pouvaient jouer à cet égard les organisations politiques, les associations d'étudiants, des comités populaires, associations de consommateurs, associations de protection tant de la chaîne alimentaire que de la nature en général.

9. L'éducation relative à l'environnement ne devrait pas faire l'objet d'une "compétition" de la part des divers éléments actuellement inscrits au programme scolaire, elle devrait représenter un moyen d'apporter une certaine unité au processus éducatif dans l'esprit des élèves et leur permettre de gérer le milieu dans lequel il se trouve par une utilisation judicieuse des ressources.

10. La formation d'un personnel qualifié a été considérée comme une activité prioritaire. Cela vaut à la fois pour la formation et le recyclage, dans le but de familiariser avec un contenu et des orientations pédagogiques et méthodologiques liés à l'environnement des professeurs de l'enseignement formel, des animateurs d'activités extrascolaires pour les jeunes et les adultes, ainsi que du personnel administratif, des planificateurs et des chercheurs dans le domaine de l'éducation.

11. Certains délégués ont estimé que la participation des collectivités dans l'éducation de l'environnement est nécessaire car leur défaillance rendrait les programmes inopérants. Cette éducation pourrait être renforcée par la mobilisation des services publics, des communautés locales, des leaders locaux, et dans certains pays des chefs religieux et des chefs des tribus. Les parents doivent recevoir cette éducation afin de les aider à former des enfants qui respectent la nature.

12. La formation de base de tous les spécialistes de l'environnement devra comporter, entre autres, l'étude des principes de l'éducation relative à l'environnement, de la sociologie et de l'écologie, indispensables pour que les éduqués soient en mesure de prévoir les conséquences de leur travail en matière d'environnement, et ne se contentent plus d'introduire des palliatifs.

13. La variété des buts, des institutions, des traditions et des manières de percevoir les problèmes, jointe à la fréquente imprécision de la terminologie utilisée, fait qu'il ne faut pas chercher, même si la chose était possible, à couler l'éducation relative à l'environnement à l'usage des spécialistes dans une série de moules ayant valeur pour l'ensemble du monde. Il s'agit au contraire d'adapter les programmes de formation à la situation socio-économique propre à chacune des régions ou à chacun des pays dont les spécialistes auront à s'occuper.

14. Certains problèmes d'environnement se trouvent hors de l'expérience directe des jeunes, et même pour les élèves expérimentés, la compréhension des problèmes de l'environnement demande l'étude de concepts, la capacité d'interpréter par rapport à des symboles relativement abstraits. La règle principale est l'adaptation des moyens éducatifs à la situation mentale et également physique de l'étudiant-consommateur, et d'être en accord avec toutes les autres lois pédagogiques importantes, particulièrement les

principes spécifiques de l'éducation relative à l'environnement. En outre, les techniques employées pour la production des moyens éducatifs comme matériaux pour l'éducation relative à l'environnement doivent soigneusement répondre aux besoins et exigences de l'environnement. Ainsi, il est urgent de réaliser les matériels éducatifs pour l'éducation relative à l'environnement en tenant compte des possibilités nationales ou même locales.

15. Si l'éducation relative à l'environnement ne doit constituer qu'un seul et même processus organique et continu, chaque stade de ce processus correspond à une valeur éducative propre.

16. Dans le cadre du cycle primaire, par exemple, des programmes de visites, l'utilisation du temps libre à des activités proches de l'environnement, le développement du sens critique, de la capacité de synthèse, le dépassement du plan culturel et scientifique pour prendre conscience des relations avec la communauté et se rapprocher des solutions : voilà quelques directions utiles pour promouvoir l'éducation mésologique.

17. A l'école secondaire, il conviendrait de passer à une application d'inspiration plus écologique, sociale, politique et économique des considérations touchant à l'environnement. Au niveau universitaire, il s'agirait d'introduire, à la base de toutes les formations spécialisées (ingénieurs, architectes, spécialistes de l'aménagement, économistes, etc.), une solide connaissance du fonctionnement des écosystèmes, ainsi qu'un aperçu sur les facteurs socio-économiques régissant les rapports entre l'homme et l'environnement, et aussi une connaissance des caractéristiques, des limites et des possibilités apportées par la révolution scientifique et technique.

18. Il faut noter que dans certains pays plusieurs écoles secondaires sont implantées en milieu urbain et les élèves s'y trouvent coupés de tout contact avec la nature. Quant à distinguer, comme c'est parfois le cas, les écoles rurales des écoles urbaines, il conviendrait d'y renoncer car la jeunesse, tant urbaine que rurale, devrait pouvoir bénéficier d'une éducation d'inspiration écologique.

19. Au niveau extra ou périscolaire, les stratégies d'introduction, de promotion et de développement de l'éducation mésologique, sont fonction des situations (par exemple, milieu rural ou milieu urbain, professions, contexte socioculturel, etc.) ; elles doivent se fonder sur les moyens de communication sociale, les moyens d'information de masse, sur les divers mouvements ou associations. Outre leur rôle d'éducation particulier, ces actions sont capitales, car elles permettent de vaincre bien des difficultés d'ordre administratif ou bureaucratique existant dans le cadre de l'éducation formelle.

20. C'est sans doute dans le domaine de l'éducation des adultes que se produiront les développements les plus importants. Ici, les moyens de communication de masse jouent un rôle important dans la promotion de l'éducation relative à l'environnement : la presse, la radio, les films et la télévision (tels les concours, les festivals,

voire même des journées de l'environnement), constituent des moyens de communication par excellence pour la plus large audience. Les médias peuvent et doivent préparer, lancer et conduire tout un programme de campagnes en faveur de l'éducation relative à l'environnement. Des campagnes d'assainissement, levée systématique d'ordures ménagères, campagnes de démonstration et autre sont de nature à attirer l'attention des gens et par-là les sensibiliser aux problèmes d'environnement.

21. Toutes ces activités éducatives demandent des recherches pédagogiques sur l'utilisation de méthodes d'enseignement pouvant faciliter l'apprentissage, l'enseignement et l'évaluation de l'éducation relative à l'environnement.

22. De leurs interventions sur le point 10, les délégués de la majorité des Etats membres ont particulièrement souligné l'importance de l'éducation relative à l'environnement, y compris l'éducation en cours d'emploi, pour les groupes professionnels spécifiques dont les actions et les décisions ont des incidences sur l'environnement. En ce qui concerne les groupes professionnels, l'accent a été mis sur les qualifications particulières du personnel formé pour diverses activités techniques (techniciens, ouvriers spécialisés, ingénieurs, etc.), et il a été également reconnu indispensable de développer une conscience de l'environnement et les compétences nécessaires chez les preneurs de décisions, comme les responsables de la planification du développement, les concepteurs, les ingénieurs, les administrateurs, les gestionnaires de l'industrie, les architectes, les urbanistes, ainsi que tous ceux formés aux professions sanitaires, juridiques et économiques.

23. Mention a été faite, en particulier, du rôle des ingénieurs et de membres de professions voisines dans la transformation du milieu physique, notamment au cours des processus d'urbanisation et d'industrialisation ; référence a été faite, à cet égard, à la deuxième session du Groupe de travail international multidisciplinaire sur la formation des ingénieurs en matière d'environnement, récemment organisée par l'Unesco ; les recommandations de cette réunion ont paru avoir un rapport très étroit avec le thème du point 10 (b) de la Conférence. Il est urgent de réorganiser les écoles d'ingénieurs et d'intégrer l'enseignement de l'environnement dans la formation de l'ingénieur, l'impact écologique résultant d'une conception d'un projet peut être considérable si les concepteurs (ingénieurs) et décideurs n'ont pas cette formation.

24. La Commission a insisté sur le développement de l'éducation relative à l'environnement pour les apprentis, les adultes au niveau technique et notamment agricole. Il s'agit là d'un groupe prioritaire dans beaucoup de pays, eu égard à leur nombre et à leur rôle dans la société. C'est à ce niveau technique et professionnel que l'éducation relative à l'environnement pouvait être véritablement dispensée au contact de la réalité du monde du travail.

25. On a en outre souligné la nécessité de développer cette éducation non seulement pour les professionnels de niveau universitaire, mais encore pour ceux se situant au niveau de l'éducation

technique postsecondaire. Ces techniciens ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en oeuvre de projets de développement en harmonie avec les exigences de la conservation de l'environnement (technicien sanitaire, technicien de l'environnement, technicien agricole).

26. On a reconnu la diversité des éléments nécessaires, d'une part, à une perception interdisciplinaire de l'environnement et, d'autre part, aux capacités requises par les professionnels, en mettant l'accent sur le rôle essentiel des sciences sociales et humaines dans l'éducation de ces derniers. L'appréhension des éléments culturels et historiques dans le cadre de cette éducation a été soulevée, de même que la nécessité de favoriser chez les professionnels des comportements rationnels, en vue de la protection de l'héritage culturel de la société (par exemple, dans le processus d'urbanisation, préservation d'ensembles architecturaux et de paysages ayant une valeur historique, artistique et écologique).

27. On a reconnu la nécessité de développer des méthodes nouvelles pour l'éducation relative à l'environnement des professionnels. Une éducation axée sur la solution de problèmes concrets a été considérée chez les professionnels, comme particulièrement pertinente dans le développement d'une compréhension de l'environnement et en vue de l'acquisition des compétences propres à résoudre les problèmes surgissant dans la gestion de l'environnement.

28. L'insuffisance des programmes en éducation relative à l'environnement, destinés aux professionnels dans divers pays, a été soulignée. Ces programmes, souvent, ne respectent pas assez le caractère multidimensionnel des problèmes de l'environnement. Nombre d'enseignants ont souvent tendance à transmettre une conception fort abstraite de l'environnement au point que leur enseignement manque de pertinence et de réalisme. La nécessité d'efforts conjoints et d'une coopération plus étroite entre enseignants de toutes les disciplines et les planificateurs des programmes d'études, a été reconnue comme la condition indispensable à l'amélioration de l'éducation relative à l'environnement, notamment pour des groupes professionnels spécifiques.

29. On a plus particulièrement insisté sur l'urgence à développer, de manière continue, des méthodes d'enseignement adéquates comportant des études de cas et l'entraînement aux techniques d'analyse des systèmes ainsi que des coûts et bénéfices sociaux, dans l'examen des problèmes d'environnement.

30. On a préconisé l'organisation d'expériences éducatives auxquelles pourraient participer des professionnels d'origine différente. Dans ce cas, la participation active remplace les spéculations intellectuelles, et, en outre, la provenance variée des participants qui, dans l'éducation traditionnelle, pourrait être considérée comme une difficulté, deviendrait alors un avantage, car on pourrait parvenir à l'intégration spontanée de disciplines et de modes de pensée différents dans une expérience collective orientée vers la solution de problèmes.

31. La Commission a retenu la nécessité d'établir une éducation continue et, plus particulièrement, un recyclage urgent et une gamme de cours spécialisés destinés aux professionnels, leur permettant de mieux faire face aux nouveaux problèmes de l'environnement, à l'évolution des connaissances et de la législation.

32. Plusieurs délégués ont fait mention de leurs expériences nationales en matière de recyclage de divers groupes professionnels. Ainsi, le recyclage du personnel enseignant des universités et d'autres institutions a été considéré d'une importance capitale. En outre, la promulgation de législations nouvelles sur l'environnement, qui s'accroît rapidement dans de nombreux pays, crée des besoins urgents pour ce type d'éducation en cours d'emploi, des groupes professionnels, notamment dans le domaine de l'administration publique et de la gestion des entreprises industrielles.

33. Il est apparu évident que la tendance actuelle à l'incorporation de l'éducation et de la formation relative à l'environnement pour ces professionnels consistait plutôt dans une réorientation des curriculums dans leur ensemble, que dans une simple addition de cours isolés relatifs à l'environnement. Une telle réforme des programmes d'études implique un recyclage continu des enseignants des institutions en question.

34. Dans plusieurs pays, le développement de lois et de réglementations sur la protection de la qualité de l'environnement allait de pair avec des mesures législatives assurant une éducation relative à l'environnement adéquate, en particulier pour les groupes professionnels. Ces mesures ont provoqué, dans plusieurs cas, l'amélioration de l'éducation relative à l'environnement ainsi que son extension à l'université et dans d'autres institutions d'enseignement professionnel.

35. Dans certains pays, l'exercice de plusieurs professions commence à être soumis à des conditions préalables tenant à la connaissance des conséquences sur l'environnement du travail professionnel.

36. La Commission a souligné la nécessité d'entreprendre des recherches pédagogiques afin de trouver des méthodes plus efficaces et des contenus pour ce type d'éducation destiné aux professionnels. Ces recherches et la diffusion de leurs résultats devraient être développées autant que possible grâce à une coopération entre pays d'une région partageant des problèmes d'environnement analogues et aussi entre régions différentes.

37. En conclusion, compte tenu des débats de la Commission, certains points semblent mériter une attention particulière :

- nécessité d'intégrer l'éducation relative à l'environnement sous ses différentes formes (éducation du public, de groupes sociaux et professionnels particuliers, de spécialistes ou aspects spécifiques de l'environnement) dans les politiques nationales, les plans d'aménagement de l'environnement et de développement et les réformes de l'éducation comme un de leurs objectifs et comme un domaine propice à l'innovation. Cela implique que les différents organes responsables en matière de gestion et de planification de l'éducation, aux

niveaux national, régional et local, accordent à l'éducation relative à l'environnement l'importance et l'attention qu'elle mérite comme l'un des moyens essentiels d'adapter l'éducation aux objectifs et aux exigences du développement national ;

- établissement ou renforcement des dispositifs de type interdisciplinaire et interinstitutionnel regroupant éducateurs, scientifiques et spécialistes des problèmes de l'environnement, afin d'apporter aux responsables de l'éducation des éléments d'appréciation et d'orientation qui les aideront à prendre en compte les considérations relatives à l'environnement dans l'éducation formelle et l'éducation non formelle, à leurs divers niveaux et dans leurs diverses formes ;

- nécessité d'une évaluation constante des innovations nombreuses, bien qu'encore insuffisantes, entreprises dans de nombreux Etats membres en matière d'éducation relative à l'environnement, afin de les stimuler, de les améliorer et de les étendre à d'autres institutions et programmes éducatifs. A cet égard, les institutions de recherche pédagogique qui existent dans les divers pays devraient jouer un rôle essentiel ;

- établissement, au niveau national, d'un programme d'action ayant pour but, d'une part, de familiariser les éducateurs, les administrateurs et les planificateurs de l'éducation avec les différents aspects et problèmes de l'environnement et, d'autre part, de leur donner des éléments de formation qui leur permettront d'incorporer efficacement l'éducation relative à l'environnement dans leurs activités respectives. Cette action devrait s'adresser tant au personnel actuellement en exercice qu'au personnel en cours de formation ;

- élaboration et utilisation d'un matériel pédagogique approprié par la mise en oeuvre de projets spécifiques disposant de moyens de financement suffisants, mais également dans le cadre d'une stratégie globale assurant la prise en considération des divers problèmes d'environnement dans l'élaboration des supports pédagogiques imprimés et audiovisuels ;

- mesures simples et d'application immédiate qui pourraient être prises dans l'enseignement formel et serviraient de base à une action plus ambitieuse. Parmi ces mesures, on peut citer : l'incorporation ou le renforcement des contenus concernant l'environnement dans les matières traditionnelles ; le développement de formules éducatives intégrant diverses disciplines relatives à l'environnement ; une coordination et une coopération plus étroites entre éducateurs dont les disciplines présentent certaines difficultés ; l'élaboration de programmes d'études et d'une organisation scolaire plus souples, favorisant l'adaptation au processus éducatif aux réalités et problèmes de diverses zones écologiques et

facilitant les expériences d'enseignement/apprentissage hors de l'école ;

- rôles cruciaux à assigner, dans l'éducation extrascolaire relative à l'environnement, aux divers types de programmes et d'activités mis en oeuvre actuellement dans la plupart des Etats membres à l'intention des jeunes et des adultes (programmes d'alphabétisation, d'apprentissage ou de recyclage professionnel, d'éducation familiale, etc.). On pourrait, à cet égard, examiner les moyens propres à assurer une collaboration plus étroite entre les autorités responsables de l'éducation et les diverses organisations privées qui ont des activités d'éducation des jeunes et des adultes (industries, syndicats, ou tout autre groupement, etc.). Il semble également important de promouvoir la participation au développement de l'éducation relative à l'environnement de toutes les administrations publiques dont l'action concerne l'environnement naturel, socio-économique et culturel. On pourrait, de même, examiner les coordinations entre les activités d'éducation extrascolaires menées par les ministères de l'éducation et celles dont d'autres ministères et organismes publics assument la responsabilité ;

- mesures à prendre dans les pays où cela est possible en vue d'une utilisation plus efficace des mass médias (presse, radio et télévision) pour l'éducation et l'information du grand public : mise en place de programmes diffusés par les médias ; coordination à assurer entre les ministères de l'éducation et les ministères ou organismes chargés des communications ; participation active des responsables de la production et de la mise en oeuvre des programmes à l'élaboration des politiques d'éducation relative à l'environnement, en vue de coordonner les programmes de communication, et les programmes d'éducation formelle et non formelle ;

- renforcement ou création d'un organisme de coordination entre les divers départements ministériels concernés par tout programme touchant l'environnement ou l'éducation relative à l'environnement ;

- renforcement des activités de recherche et d'expérimentation portant sur les orientations, le contenu, les méthodes et les instruments nécessaires en matière d'éducation relative à l'environnement. Sans doute le cadre le plus approprié pour le développement de telles recherches est-il constitué par les programmes et les activités spécifiques que chaque Etat membre met en oeuvre pour assurer la conservation et l'amélioration de l'environnement.

Il conviendrait d'associer à ces efforts non seulement les institutions de recherche pédagogique mais aussi les universités, les centres de recherche scientifique et les autres institutions concernées par les recherches sur les divers aspects de l'environnement.

III. DECLARATION ET RECOMMANDATIONS DE LA CONFERENCE

A. DECLARATION DE LA CONFERENCE INTERGOUVERNEMENTALE DE TBILISSI SUR L'EDUCATION RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT

La Conférence intergouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement, organisée par l'Unesco en coopération avec le PNUE, réunie dans la ville de Tbilissi, à l'issue de ses travaux qui se sont déroulés sous le signe de l'harmonie et du consensus, adopte solennellement la Déclaration qui suit.

Dans les dernières décennies, l'homme, utilisant le pouvoir de transformer son environnement, a apporté des changements de plus en plus rapides à l'équilibre naturel. Il en résulte souvent pour les espèces vivantes des dangers qui risquent d'être irréversibles.

Comme l'a proclamé la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain organisée à Stockholm en 1972 "Défendre et améliorer l'environnement pour les générations présentes et à venir est devenu pour l'humanité un objectif primordial". Cette entreprise appelle d'urgence des stratégies nouvelles, incorporées au développement qui, particulièrement dans les pays en développement, apparaît comme une des conditions d'une telle amélioration. La solidarité et l'équité dans les relations entre nations doivent constituer la base d'un nouvel ordre international et permettre de réunir, le plus tôt possible, tous les moyens disponibles. Utilisant les découvertes de la science et de la technologie, l'éducation a un rôle de premier plan à jouer pour susciter une claire prise de conscience et une meilleure compréhension des problèmes de l'environnement. Elle doit créer des comportements positifs à l'égard de l'environnement et de l'utilisation des ressources des nations.

L'éducation relative à l'environnement doit être dispensée à tous les âges et à tous les niveaux d'éducation formelle et non formelle. Les moyens de communication de masse ont la grande responsabilité de mettre au service de cette mission éducative leurs immenses ressources. Il importe qu'à côté des spécialistes de l'environnement, tous ceux qui peuvent affecter celui-ci de façon notable par leurs actions et leurs décisions reçoivent dans leur formation les connaissances et le savoir-faire nécessaires et acquièrent pleinement le sens de leurs responsabilités à cet égard.

L'éducation relative à l'environnement bien comprise doit être globale, s'étendre sur toute la durée de l'existence humaine et refléter les changements d'un univers en transformation rapide. Elle doit préparer l'individu à la vie, grâce à la compréhension des grands problèmes du monde contemporain et à l'acquisition du savoir-faire et des qualités nécessaires pour jouer un rôle productif, en vue d'améliorer les conditions de vie et de protéger l'environnement, en tenant dûment compte des valeurs éthiques. En adoptant une démarche holistique fondée sur une approche largement interdisciplinaire, elle recrée une vision d'ensemble conforme à la réalité de l'interpénétration du milieu naturel et du milieu créé par l'homme. Elle contribue à donner le sentiment de la continuité profonde qui relie l'acte d'aujourd'hui à ses conséquences de demain. Elle démontre l'interdépendance qui existe entre les communautés nationales, ainsi que la nécessité d'une solidarité à l'échelle de l'humanité.

L'éducation relative à l'environnement doit être ouverte sur la communauté. Elle doit associer l'individu à un processus actif de solution des problèmes dans le contexte de réalités spécifiques, susciter l'initiative, la responsabilité et l'engagement d'édifier un avenir meilleur. De par sa nature, l'éducation relative à l'environnement peut contribuer puissamment à la rénovation du processus éducatif.

A cette fin, elle exige un certain nombre d'actions spécifiques pour combler les lacunes que les systèmes d'éducation, malgré des efforts remarquables, continuent de comporter.

Déclaration et recommandations

En conséquence, la Conférence de Tbilissi

Lance un appel aux Etats membres pour qu'ils inscrivent dans leurs politiques d'éducation un ensemble de mesures destinées à introduire dans le système d'éducation tout entier des préoccupations, des activités et des contenus relatifs à l'environnement, en s'inspirant des objectifs et des caractéristiques qui viennent d'être évoqués ;

Invite les autorités responsables de l'éducation à promouvoir et à intensifier les réflexions, la recherche et l'innovation en matière d'éducation relative à l'environnement et

Demande instamment aux Etats membres de collaborer dans ce domaine, notamment en échangeant l'expérience acquise, les résultats de la recherche, la documentation, les matériels produits, et en offrant largement aux enseignants et spécialistes des autres pays les possibilités de formation dont ils disposent ;

Lance enfin un appel à la communauté internationale afin qu'elle apporte généreusement son concours en vue du renforcement de cette collaboration dans un domaine qui symbolise la solidarité de tous les peuples et apparaît particulièrement propre à promouvoir la compréhension internationale et à servir la cause de la paix.

B. RECOMMANDATIONS

LE ROLE, LES OBJECTIFS ET LES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'EDUCATION RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT

Recommandation n° 1

La Conférence,

Considérant le défi que les problèmes de l'environnement lancent à la société contemporaine et le rôle que l'éducation peut et doit jouer dans la compréhension et le règlement de ces problèmes,

Recommande l'adoption d'un certain nombre de critères qui permettront d'orienter les efforts à déployer pour développer l'éducation relative à l'environnement, au niveau national, régional et international :

1. S'il va sans dire que les aspects biologiques et physiques forment la base naturelle de l'environnement humain, ce sont les dimensions socioculturelles et économiques et les valeurs éthiques qui déterminent les orientations et les instruments grâce auxquels l'homme pourra mieux comprendre et utiliser les ressources de la nature en vue de satisfaire ses besoins.
2. L'éducation relative à l'environnement est le résultat d'une réorientation et d'une articulation des diverses disciplines et expériences éducatives qui visent à faciliter la perception intégrée des problèmes de l'environnement et à rendre possible une action plus rationnelle correspondant aux besoins de la société.
3. L'objectif fondamental de l'éducation relative à l'environnement est d'amener les individus et les collectivités à saisir la complexité de l'environnement, tant naturel que créé par l'homme - complexité qui tient à l'interaction de ses aspects biologiques, physiques, sociaux, économiques et culturels, ainsi qu'à acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements et les compétences pratiques nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la prévention et à la solution des problèmes de l'environnement et à la gestion de la qualité de l'environnement.
4. Un autre objectif fondamental de l'éducation relative à l'environnement est de mettre en lumière les interdépendances économiques, politiques et écologiques du monde moderne, dans lequel les décisions et les comportements de divers pays peuvent avoir des conséquences de portée internationale. Dans cette perspective, l'éducation relative à l'environnement devrait contribuer à faire naître un esprit de responsabilité et de solidarité entre les pays et les régions qui pourrait servir de fondement à un nouvel ordre international, lui-même garant de la préservation et de l'amélioration de l'environnement

5. Il conviendra d'accorder une attention particulière à la compréhension des relations complexes qui existent entre le développement socio-économique et l'amélioration de l'environnement.
6. A cet effet, il appartient à l'éducation relative à l'environnement de dispenser les connaissances nécessaires à l'interprétation des phénomènes complexes qui façonnent l'environnement, au développement des valeurs morales, économiques et esthétiques qui, en formant la base d'une autodiscipline, favorisent l'adoption de comportements compatibles avec la préservation et l'amélioration de l'environnement, ainsi qu'à l'acquisition des diverses compétences pratiques requises pour concevoir et mettre en oeuvre des solutions efficaces aux problèmes d'environnement.
7. Pour remplir ces fonctions, l'éducation relative à l'environnement devra chercher à lier plus étroitement les processus éducatifs et la réalité, en structurant ses activités autour des problèmes d'environnement qui se posent concrètement à certaines communautés, et à analyser ces problèmes en se plaçant dans une perspective interdisciplinaire et globale qui permettra de les bien comprendre.
8. L'éducation relative à l'environnement devrait être conçue comme un processus continu et dispenser à ses différents bénéficiaires, grâce à une rénovation permanente de ses orientations, contenus et méthodes, un savoir constamment adapté à l'évolution de l'environnement.
9. L'éducation relative à l'environnement devrait s'adresser à tous les groupes d'âge et à tous les groupes socioprofessionnels de la population. Ses destinataires sont les suivants : (a) le grand public non spécialisé, composé de jeunes et d'adultes dont les comportements quotidiens ont une influence décisive sur la préservation et l'amélioration de l'environnement ; (b) certains groupes sociaux dont les activités professionnelles ont un retentissement sur la qualité de l'environnement ; (c) les scientifiques et les techniciens dont les recherches et les travaux constitueront la base théorique de l'éducation et de la formation relative à l'environnement et de la gestion efficace de celui-ci.
10. Pour développer avec succès l'éducation relative à l'environnement, il convient de tirer pleinement parti de tous les moyens, d'ordre public et privé, dont la société dispose pour éduquer la population : système scolaire, éducation extrascolaire sous différentes formes et organes de grande information.
11. Pour qu'elle contribue efficacement à l'amélioration de l'environnement, il faut établir une liaison entre l'action éducative, d'une part, et la législation, les politiques, les mesures de contrôle et les décisions des gouvernements en matière d'environnement, d'autre part.

Recommandation n° 2

Reconnaissant que l'éducation relative à l'environnement doit contribuer à consolider la paix, à réduire davantage les tensions internationales et à développer la compréhension internationale, et être un véritable instrument de solidarité internationale et d'élimination de toutes les formes de discrimination, d'ordre racial, politique ou économique,

Notant que le concept d'"environnement" englobe une série d'éléments naturels, créés par l'homme et sociaux de l'existence humaine et que les éléments sociaux constituent un ensemble de valeurs culturelles, morales, individuelles et de relations interpersonnelles dans le domaine du travail et des activités de loisir,

Penant note du document UNESCO/ENVED/4, et en particulier des principes directeurs exposés au chapitre II,

Ayant pris note également du document de synthèse des réunions régionales d'experts sur l'éducation relative à l'environnement (ENVED/7, chapitre III, par. 15 à 26),

Conformément au paragraphe 67 du document de travail UNESCO/ENVED/4 où la Conférence est invitée à formuler les buts, objectifs et principes directeurs, à adopter pour que l'éducation relative à l'environnement remplisse au mieux ses fonctions,

Considérant que chaque citoyen devrait avoir le droit de recevoir une éducation relative à l'environnement,

Déclaration et recommandations

La Conférence,

Approuve les buts, objectifs et principes directeurs de l'éducation relative à l'environnement définis ci-après :

1. Les buts de l'éducation relative à l'environnement sont les suivants :

- (a) aider à faire clairement comprendre l'existence et l'importance de l'interdépendance économique, sociale, politique et écologique dans les zones tant urbaines que rurales ;
- (b) donner à chaque individu la possibilité d'acquérir les connaissances, le sens des valeurs, les attitudes, l'intérêt actif et les compétences nécessaires pour protéger et améliorer l'environnement ;
- (c) inculquer de nouveaux modes de comportement aux individus, aux groupes et à la société dans son ensemble ;

2. Catégories d'objectifs de l'éducation relative à l'environnement :

Prises de conscience : aider les groupes sociaux et les individus à prendre conscience de l'environnement global et des problèmes annexes, les aider à se sensibiliser à ces questions.

Connaissances : aider les groupes sociaux et les individus à acquérir une expérience variée ainsi qu'une connaissance fondamentale de l'environnement et des problèmes annexes.

Etat d'esprit : aider les groupes sociaux et les individus à acquérir un sens des valeurs, des sentiments d'intérêt pour l'environnement et la motivation requise pour vouloir participer activement à l'amélioration et à la protection de l'environnement ;

Compétence : aider les groupes sociaux et les individus à acquérir les compétences nécessaires à l'identification et à la solution des problèmes d'environnement.

Participation : donner aux groupes sociaux et aux individus la possibilité de contribuer activement à tous les niveaux à la solution des problèmes d'environnement.

3. Quelques principes directeurs pour l'éducation relative à l'environnement

L'éducation relative à l'environnement devrait :

- considérer l'environnement dans son ensemble - naturel et créé par l'homme, technologique et social (économique, politique, technologique, historico-culturel, moral, esthétique) ;
- être un processus continu ; elle devrait débiter au niveau préscolaire et se poursuivre au niveau scolaire, ainsi que sur le plan non scolaire ;
- adopter une approche interdisciplinaire faisant appel aux ressources de chaque discipline de façon à placer les problèmes de l'environnement dans une perspective globale et équilibrée ;
- examiner les principales questions d'environnement dans une optique locale, nationale, régionale et internationale, afin que les élèves aient une idée des conditions environnementales existant dans d'autres régions géographiques ;
- être axée sur les situations actuelles et futures de l'environnement tout en tenant compte de la perspective historique ;
- insister sur la valeur et la nécessité d'une coopération locale, nationale et internationale pour prévenir et résoudre les problèmes d'environnement ;
- étudier systématiquement les aspects environnementaux des plans de développement et de croissance ;
- faire participer les élèves à l'organisation de leurs expériences d'apprentissage et leur donner l'occasion de prendre des décisions et d'en accepter les conséquences ;

- établir un rapport, pour les élèves de tous âges, entre la sensibilisation à l'environnement, l'acquisition de connaissances, l'aptitude à résoudre les problèmes et la clarification des valeurs, en mettant spécialement l'accent sur la sensibilisation des plus jeunes aux problèmes d'environnement qui se posent dans leur propre communauté ;
- aider les élèves à déceler les symptômes et les causes réelles des problèmes d'environnement ;
- mettre l'accent sur la complexité des problèmes d'environnement et donc sur la nécessité de développer le sens critique et les compétences nécessaires à la solution des problèmes ;
- utiliser des milieux éducatifs divers et une large gamme de méthodes pour communiquer et acquérir des connaissances sur l'environnement, en mettant dûment l'accent sur les activités pratiques et les expériences personnelles.

Recommandation n° 3

La Conférence,

Considérant que la conception élargie du développement, à laquelle souscrivent désormais tous les peuples, inclut l'environnement comme une de ses composantes fondamentales,

Considérant que les questions relatives à l'environnement gagneraient en conséquence d'être abordées et traitées en relation avec les politiques globales mises en oeuvre par chaque gouvernement, pour le développement national, comme pour les rapports internationaux dans la recherche d'un nouvel ordre international,

Considérant que l'environnement concerne tous les hommes de tous les pays et que sa préservation et son amélioration appellent l'adhésion et la participation active des populations,

Estimant que l'éducation à tous les niveaux est nécessaires dans ce sens,

Recommande aux Etats membres :

- d'intégrer l'éducation concernant l'environnement à leur politique générale et de prendre, dans le cadre de leurs structures nationales, les mesures appropriées, afin notamment de :
 - sensibiliser le public aux problèmes de l'environnement, et aux grandes actions en cours ou en projet ;
 - développer une information générale plus approfondie, destinée à permettre une vision d'ensemble des grands problèmes, des possibilités de traitement, et de l'urgence respective des diverses mesures prises ou à prendre ;
 - encourager l'action du milieu familial et les associations s'occupant d'éducation préscolaire dans l'éducation relative à l'environnement des jeunes enfants, notamment avant l'âge de la scolarité obligatoire ;
 - confier à l'école un rôle central dans l'ensemble de l'éducation relative à l'environnement, et organiser à cette fin une action systématique dans l'enseignement primaire et secondaire ;
 - développer les enseignements supérieurs concernant l'environnement ;
 - mettre en place les moyens et les méthodes d'une politique de formation permanente, qui permettra de dispenser la formation complémentaire et notamment pratique dont peuvent avoir besoin ceux qui, à des titres divers, dans les secteurs publics ou privés, exercent des responsabilités touchant à l'environnement ;
 - viser, par le moyen de l'éducation pour l'environnement, à transformer progressivement les attitudes et les comportements, de manière à faire prendre conscience à tous les membres de la collectivité de leur responsabilité dans la conception, l'élaboration et l'application des programmes nationaux ou internationaux relatifs à l'environnement ;
- contribuer ainsi à la recherche d'une éthique nouvelle fondée sur le respect de la nature, le respect de l'homme et de sa dignité, le respect de l'avenir et l'exigence d'une qualité de la vie accessible à tous, dans un esprit général de participation ;

Déclaration et recommandations

Recommande au Directeur général de l'Unesco :

- d'apporter sa contribution technique aux Etats membres non encore dotés de structures nationales concernant l'éducation relative à l'environnement en vue de la conception et de l'exécution d'un programme adéquat relatif à ce problème ;
- d'encourager l'insertion progressive du dispositif qui serait créé dans le cadre régional et international.

Recommandation n° 4

La Conférence,

Considérant l'utilité de spécifier avec force, à côté des aspects socio-économiques exposés de façon façon appropriée dans le document de l'Unesco, les aspects écologiques de l'environnement naturel et humain ayant une extrême importance pour l'éducation théorique et pratique relative à l'environnement,

Considérant que l'environnement est une réalité systémique,

Considérant que l'environnement humain présente, ainsi que tout autre écosystème, une structure, un fonctionnement et une histoire qui lui sont propres,

Considérant que les causes de la crise écologique doivent être recherchées plus au fond - par certains aspects - des mêmes facteurs socio-économiques, c'est-à-dire :

- dans une conception éthique erronée du rapport entre l'humanité et la nature ;
- dans la réduction, effectuée par l'impositivisme très poussé, du caractère unitaire de la vision scientifique de la réalité ;

Recommande aux Etats membres, au sujet de l'éducation formelle et non formelle relative à l'environnement, de :

- promouvoir la connaissance approfondie des aspects naturels de l'environnement ;
- développer l'approche systémique dans l'analyse et l'aménagement des écosystèmes naturels et anthropisés ;
- considérer la dimension temporelle (passé, présent et futur) de chaque environnement.

Recommandation n° 5

La Conférence,

Recommande que les gouvernements évaluent systématiquement les effets des activités de développement sur l'environnement et demande que les stratégies et les programmes d'aide au développement donnent, aux pays considérés, la possibilité d'établir des programmes d'éducation environnementale, faisant une place à l'évaluation du développement du point de vue de l'environnement humain.

STRATEGIES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT AU NIVEAU NATIONAL

Structure institutionnelle

Recommandation n° 6

Il est recommandé aux Etats membres que, dans toute la mesure du possible, chaque pays renforce ou mette en place la structure institutionnelle propre à remplir les fonctions énumérées ci-dessous. Il appartiendrait à chaque gouvernement de définir la nature de cette structure qui pourrait comprendre des représentants des autorités de l'enseignement et de la protection de l'environnement, des maîtres des différents degrés de l'enseignement, des organisations qui s'occupent de l'éducation relative à l'environnement au niveau national et des moyens d'information de masse. Elle aurait notamment pour fonction de :

- faciliter la liaison avec l'Unesco, le PNUE et les autres organisations s'occupant de l'éducation relative à l'environnement ;
- coordonner les initiatives dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement ;
- servir d'organe consultatif au niveau gouvernemental en matière d'éducation relative à l'environnement ;
- jouer le rôle de centre d'information et de documentation sur l'éducation et la formation relatives à l'environnement ;
- accroître la connaissance et la conscience qu'ont divers groupes de professionnels et sociaux des problèmes environnementaux qui se posent dans leur pays ;
- favoriser la collaboration entre les associations s'occupant de l'éducation environnementale, les groupements de citoyens, les scientifiques, les chercheurs et les enseignants ;
- multiplier les occasions de rencontre entre les responsables politiques et administratifs et ces associations et groupements ;
- fournir un cadre et des principes directeurs en vue de la création dans le pays de comités d'action pour l'éducation relative à l'environnement ;
- évaluer les besoins de l'éducation relative à l'environnement en matière de recherche, de développement et d'évaluation ;
- encourager et faciliter la participation des organisations non gouvernementales, y compris les organismes bénévoles aux programmes d'éducation relative à l'environnement.

Cette structure aurait pour objet d'adapter les recommandations de la Conférence intergouvernementale de l'Unesco sur l'éducation relative à l'environnement aux conditions nationales et locales, et d'aider les gouvernements à les appliquer.

Il est recommandé, en outre, que l'Unesco, avec le concours du PNUE, facilite, si besoin est, la mise en place d'une telle structure dans les pays qui n'en sont pas encore dotés.

Recommandation n° 7

1. Etant donné que l'éducation relative à l'environnement peut contribuer à la protection et à l'amélioration du milieu vivant et ainsi à l'amélioration de la qualité de l'existence humaine tout en préservant les systèmes écologiques, la Conférence recommande aux Etats membres que l'éducation relative à l'environnement vise à susciter une prise de conscience, et à inculquer des modes de comportement et des valeurs tendant à préserver la biosphère, à améliorer la qualité de la vie en tous lieux et à sauvegarder les valeurs morales et le patrimoine culturel et naturel - lieux saints, lieux d'intérêt historique, oeuvres d'art, sites et monuments, environnement humain et naturel, y compris la faune et la flore, établissements humains, etc.

Déclaration et recommandations

2. Pour atteindre les objectifs susmentionnés, la Conférence recommande aux Etats membres de prévoir la création par les autorités compétentes d'un service spécialisé qui s'occupera de l'éducation relative à l'environnement et qui sera notamment chargé :
 - de former des animateurs dans les domaines en rapport avec l'environnement ;
 - d'établir des programmes scolaires tenant compte des particularités de l'environnement sur le plan local, régional et mondial ;
 - de produire les livres et les ouvrages de référence scientifique nécessaires à l'application des programmes d'étude améliorés ;
 - d'élaborer des méthodes et du matériel pédagogiques, y compris notamment des auxiliaires audiovisuels permettant d'exposer et de faire largement connaître les projets et programmes d'étude qui ont trait à l'environnement.
3. La Conférence recommande aux Etats membres de s'abstenir de toute action qui risque de détériorer l'environnement ou de menacer l'existence de l'homme, sa santé ou sa situation économique.
4. La Conférence recommande que les Etats membres soient encouragés à créer des sociétés locales qui favoriseraient la protection de l'environnement et participeraient à la mise en oeuvre de programmes d'éducation environnementale au niveau des différents groupes sociaux et professionnels ainsi qu'à celui des responsables des décisions.
5. Reconnaissant qu'un langage commun est nécessaire pour faciliter la communication au sujet des questions d'environnement, la Conférence recommande que l'Unesco, avec le concours du PNUE et d'autres organisations internationales, encourage la normalisation de la terminologie environnementale grâce à l'établissement d'un glossaire multilingue qui devra être publié dans les langues de travail de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.
6. Considérant qu'il faut préserver le patrimoine humain et culturel de même que les particularités des diverses civilisations, la Conférence recommande aux Etats membres de mettre tout en oeuvre pour protéger ce patrimoine, notamment en introduisant dans l'éducation environnementale un enseignement relatif au patrimoine culturel.
7. La Conférence recommande aux Etats membres de tenir compte de l'influence positive et enrichissante des valeurs morales dans l'élaboration des programmes d'éducation relative à l'environnement.

Bénéficiaires de l'éducation relative à l'environnement

Recommandation n° 8

La Conférence,

Recommande aux Etats membres de prendre en considération les aspects suivants :

Education du grand public - Elle doit être assurée à tous les âges et à tous les niveaux de l'enseignement scolaire, pour les élèves et les maîtres et dans le cadre des diverses activités éducatives extrascolaires qui s'adressent aux jeunes et aux adultes, y compris les handicapés. Les organisations bénévoles peuvent jouer un rôle important à cet égard.

Education de groupes professionnels ou sociaux particuliers - Elle s'adresse spécialement à ceux dont les activités et l'influence ont des répercussions importantes sur l'environnement, par exemple, ingénieurs, architectes, administrateurs et planificateurs, industriels, syndicalistes, responsables des décisions de politique générale et agriculteurs. A cette formation devrait contribuer l'éducation scolaire et non scolaire à différents niveaux.

Formation de certains hommes de science et autres spécialistes - Elle est destinée à ceux qui s'occupent de tels ou tels problèmes relatifs à l'environnement - biologistes, écologistes, hydrologues, toxicologues, pédologues, agronomes, forestiers, architectes-paysagistes, océanographes, limnologues, météorologues et spécialistes du génie sanitaire. Il importe que la formation des scientifiques comporte un élément interdisciplinaire.

L'éducation relative à l'environnement et le grand public

Recommandation n° 9

La Conférence,

Considérant la nécessité de dispenser une éducation relative à l'environnement qui fera connaître au grand public son propre environnement et les dangers auxquels il risque d'être exposé,

Consciente de l'importance d'une participation active du grand public à la solution des problèmes d'environnement de la société contemporaine,

Invite le Directeur général de l'Unesco à élaborer des modèles de programmes d'éducation relative à l'environnement à l'intention du grand public afin de donner aux citoyens des informations et des connaissances de base suffisantes pour leur permettre de prendre part aux décisions concernant leur environnement ;

Recommande aux Etats membres que les stratégies appliquées dans leurs pays en matière d'éducation relative à l'environnement prévoient l'élaboration de programmes fournissant des informations sur les activités actuelles ou prévues qui pourraient avoir des incidences majeures sur l'environnement. Ces programmes devraient souligner combien il importe d'associer l'ensemble du public et les organisations non gouvernementales à la prise des décisions correspondantes. Ils devraient exposer des solutions possibles aux problèmes considérés et viser à développer le sens des responsabilités chez les participants.

L'éducation relative à l'environnement destinée aux membres de diverses professions

Recommandation n° 10

La Conférence recommande aux Etats membres que la formation des membres de certaines professions - économistes, administrateurs d'entreprise, architectes, planificateurs, spécialistes de l'exploitation forestière, ingénieurs et techniciens, etc. - dont les activités, sans s'exercer exclusivement dans le domaine de la planification et de la gestion de l'environnement, n'en ont pas moins un grand retentissement direct ou indirect sur l'environnement, obligatoirement un programme d'études environnementales interdisciplinaires portant sur l'environnement naturel et créé par l'homme et liées à leur profession. Il conviendrait en outre d'accorder une attention particulière à la mise au point de méthodes et de mécanismes institutionnels à cet effet.

Recommandation n° 11

La Conférence,

Considérant que les activités des membres de nombreuses professions (ingénieurs, architectes, administrateurs et planificateurs de tous genres, etc.) ont une grande influence sur l'environnement,

Recommande aux Etats membres de trouver les moyens d'inciter ces personnes à se perfectionner en recevant un enseignement relatif à l'environnement qui devra être de deux types au moins :

1. des programmes de formation complémentaire approfondie et de formation en cours d'emploi ou des programmes d'éducation permanente qui leur permettront d'établir entre eux des relations plus appropriées sur une base interdisciplinaire (la méthodologie relative à ces programmes exigera des études plus poussées ainsi que la mise en place de mécanismes institutionnels adéquats) ;
2. des programmes de niveau universitaire supérieur à l'intention d'un personnel déjà spécialisé dans certaines disciplines. Il apparaît qu'une méthode de formation efficace consiste à adopter une approche axée sur la solution des problèmes et le système des équipes multidisciplinaires intégrées ; cela permettra de former des spécialistes qui, ayant acquis une formation interdisciplinaire, ajouteront à leurs compétences propres l'aptitudes à travailler au sein d'équipes multidisciplinaires. On pourrait leur donner le nom d'intégrateurs ou d'intégrationnistes, pour les distinguer des généralistes et des spécialistes.

Contenus et méthodes

Recommandation n° 12

La Conférence,

Considérant

que les différentes disciplines qui peuvent être mises en jeu par les problèmes d'environnement sont souvent enseignées séparément et risquent de négliger ces problèmes ou de ne pas leur accorder suffisamment d'attention,

que tant cette méthode que la démarche interdisciplinaire ont un rôle important à jouer, le choix de l'une ou de l'autre dépendant des situations, des groupes à instruire et des intéressés,

que les méthodes pédagogiques convenant aux deux types de démarche sont encore en gestation,

que l'incorporation de l'éducation relative à l'environnement aux programmes et plans d'études existants est souvent lente,

que les critères servant à déterminer le contenu des programmes et plans d'études environnementales ont aussi besoin d'être précisés,

que l'éducation revêt des aspects différents selon les conditions socio-économiques,

qu'il convient également de tenir compte des arrière-plans et des situations historiques et culturels,

que certains éléments de la communauté - cultivateurs, habitants des campagnes, cadres supérieurs, travailleurs de l'industrie et parents - ont besoin de programmes d'éducation environnementale qui leur soient adaptés,

que dans la plupart, sinon la totalité, des programmes et plans d'études l'enseignement des concepts écologiques joue un rôle essentiel,

qu'une optique interdisciplinaire est indispensable à l'amélioration de l'éducation relative à l'environnement,

qu'une telle optique exige la participation active des maîtres,

que l'application de méthodes interdisciplinaires ou intégrées ne sera efficace que si elle va de pair avec l'élaboration de matériels pédagogiques appropriés,

que l'éducation relative à l'environnement doit de préférence être orientée vers la solution des problèmes et vers l'action,

qu'il est nécessaire de mener des recherches concernant ces différentes optiques, méthodes et démarches pour assurer une base solide à l'aménagement des programmes et plans d'études concernant l'éducation relative à l'environnement,

qu'il convient de créer, de développer ou de soutenir, selon les cas, les institutions qui mèneront ces recherches,

Recommande aux Etats membres

- que les autorités compétentes entreprennent ou poursuivent et intensifient - selon les cas - des efforts visant à intégrer l'étude des questions environnementales aux différentes disciplines et matières scolaires ;
- que les établissements d'enseignement et de formation aient la liberté d'action voulue pour pouvoir introduire des éléments appropriés d'éducation relative à l'environnement dans les programmes d'études existants et établir, dans ce domaine, de nouveaux programmes répondant aux exigences d'une optique et d'une méthodologie interdisciplinaires ;
- que les autorités compétentes élaborent des critères permettant de déterminer quelles questions d'environnement il faut faire figurer dans les programmes d'études scolaires et universitaires, selon les besoins individuels et en tenant compte des facteurs locaux, sociaux, professionnels, etc. ;

- que dans le cadre des différents systèmes, on s'attache à encourager et à aider, d'une part, les représentants des diverses disciplines à déterminer quelle pourrait être leur contribution particulière à l'éducation relative à l'environnement, et à lui accorder une priorité appropriée ; et d'autre part, les responsables de l'élaboration et de la mise en oeuvre des programmes d'enseignement général et professionnel à s'assurer, en collaborant et en coordonnant leurs travaux, qu'une action efficace est menée en vue d'atteindre les objectifs environnementaux ;
- qu'ils examinent les moyens dont disposent les institutions compétentes pour mener à bien les recherches sur l'aménagement des programmes et plans d'études dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement et encouragent les initiatives nécessaires à cet égard, y compris la coopération interinstitutions ;
- que les autorités compétentes accordent leur appui à l'aménagement de programmes adaptés à des situations particulières comme celles qui existent dans les zones urbaines, les zones rurales et les régions présentant une importance historique et culturelle spéciale, ainsi qu'aux besoins de groupes spéciaux tels les cultivateurs, les travailleurs de l'industrie et les parents ;
- que les institutions chargées de l'élaboration des programmes et plans d'études et du matériel pédagogique pour l'éducation relative à l'environnement examinent les problèmes que soulèvent respectivement les méthodes unidisciplinaires, pluridisciplinaires et interdisciplinaires ; identifient les méthodes les plus adéquates en fonction des particularités de la situation et des groupes auxquels on s'adresse ; et déterminent quelles matières pourraient apporter la contribution la plus utile, par exemple dans le domaine des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et de la technologie ;
- quelle que soit la méthode adoptée, on fasse une place pleinement suffisante à l'étude des concepts écologiques, des systèmes qui constituent l'atmosphère, la lithosphère, l'hydrosphère et la biosphère, et des facteurs socio-économiques qui s'y rapportent ;
- que les institutions compétentes soient invitées à se préoccuper des programmes de formation des élèves maîtres et des maîtres en exercice lorsqu'elles s'occupent de la production de matériel pédagogique et de diffusion d'informations ;
- que les programmes de recherche et de développement soient de préférence orientés vers la solution des problèmes et vers l'action ;
- que dans les régions dont le patrimoine historique et culturel est particulièrement important, les politiques relatives à l'éducation environnementale soient associées à des stratégies visant à favoriser le développement socio-économique.

Recommandation n° 13

La Conférence,

Considérant

que les universités - en tant que centres de recherche, d'enseignement et de formation de personnel qualifié pour répondre aux besoins de la nation - doivent pouvoir s'occuper dans une mesure croissante de la recherche sur l'éducation relative à l'environnement et de la formation d'experts de l'enseignement scolaire et non scolaire,

que l'éducation relative à l'environnement dans les collèges et les universités différera de plus en plus de l'enseignement traditionnel et inculquera aux étudiants les connaissances de base indispensables pour que leur future activité professionnelle ait des effets bénéfiques sur l'environnement,

Recommande aux Etats membres :

- de faire l'inventaire des moyens dont disposent les universités pour mener des recherches, et en particulier des recherches fondamentales, concernant l'éducation relative à l'environnement ;
- de s'efforcer de faire admettre que l'éducation environnementale axée sur une matière ne suffit pas et qu'il faut aussi un enseignement interdisciplinaire sur les problèmes fondamentaux de la relation entre l'homme et l'environnement à tous les niveaux du système scolaire, non seulement dans le domaine des sciences exactes et naturelles et de la technologie, mais aussi dans celui des sciences sociales, des lettres et des arts, parce que les relations entre la nature, la technologie et la société ont un retentissement sur l'évolution sociale et la déterminent ;

Déclaration et recommandations

- de concevoir un certain nombre d'auxiliaires pédagogiques ainsi qu'un manuel sur les bases théoriques de la protection de l'environnement dans tous les domaines spécialisés, qui serait rédigé dès que possible par des scientifiques de haut niveau ;
- d'instaurer entre les différentes institutions universitaires (départements, facultés, etc.) une étroite coopération en vue de former des experts de l'éducation relative à l'environnement.

Cette coopération pourrait revêtir différentes formes correspondant à la structure de l'enseignement universitaire dans chaque pays, mais elle devrait combiner les apports de diverses disciplines : physique, chimie, biologie, écologie, géographie, étude socio-économique, morale, sciences de l'éducation, esthétique, etc.

Recommandation n° 14

La Conférence

Recommande aux Etats membres

que les programmes destinés aux élèves de l'enseignement technique et professionnel contiennent des informations sur les changements que leur activité future apportera à l'environnement. Cet enseignement devrait ainsi mieux mettre en lumière les rapports existant entre les hommes et leur environnement social, physique et culturel, et susciter le désir d'améliorer l'environnement en influençant le processus de la prise des décisions ;

que l'enseignement technique et professionnel mette l'accent sur :

- les incidences qu'a chaque activité professionnelle sur l'environnement ;
- l'effet global que les activités professionnelles connexes produisent sur l'environnement ;

On pourrait atteindre ces objectifs :

- en incorporant l'étude des objectifs environnementaux à la formation en cours d'emploi ;
- en faisant de l'étude de ces questions une partie intégrante du programme d'enseignement technique et professionnel dès le début ;

Invite l'Unesco

à prendre, en collaboration avec le PNUE, et d'autres organes compétents des Nations Unies, les mesures nécessaires pour que l'éducation relative à l'environnement reçoive l'attention voulue dans le domaine de la formation professionnelle, en particulier lors de l'élaboration des programmes.

Recommandation n° 15

La Conférence,

Estimant que le milieu de travail constitue un environnement local qui agit sur ceux qui y sont soumis tant physiquement que socialement et psychologiquement,

Considérant le milieu de travail comme une situation d'apprentissage naturelle pour une grande partie de la population adulte, et en conséquence comme un excellent point de départ pour l'éducation des adultes en matière d'environnement,

Considérant que l'importance universelle du milieu de travail rend souhaitable d'introduire cet aspect de l'éducation relative à l'environnement dans l'enseignement primaire et secondaire ainsi que dans l'éducation postsecondaire et dans l'éducation des adultes,

Rappelant les travaux accomplis par l'Organisation internationale du travail dans ce domaine,

Recommande que les Etats membres adoptent les objectifs ci-après en tant que principes directeurs pour l'adoption de mesures concernant l'éducation relative au milieu de travail :

- dans les écoles primaires et secondaires, les élèves doivent acquérir une connaissance générale du milieu de travail et de ses problèmes ;
- la formation à tel ou tel métier ou profession doit comprendre une initiation au milieu de travail du métier ou de la profession en cause, y compris une information au sujet des normes médicales relatives au niveau tolérable de la pollution de l'environnement, du bruit, des vibrations, des radiations et autres facteurs agissant sur l'homme, ainsi qu'au sujet des moyens de faire respecter ces normes. L'éducation permanente en la matière devrait aussi être assurée ;
- les responsables de la prise des décisions, les consultants et les autres personnes qui ont une influence importante sur le milieu de travail devraient recevoir une formation leur permettant de prendre conscience des problèmes du milieu de travail et de suggérer des solutions et les moyens de les appliquer. Ils devraient eux aussi avoir la possibilité de se spécialiser et de bénéficier d'un complément d'éducation ;
- on devrait assurer une éducation aux travailleurs, en leur donnant la possibilité d'acquérir au sujet du milieu de travail les connaissances utiles à leur profession ;
- les personnes chargées d'assurer un enseignement relatif aux problèmes du milieu de travail devraient recevoir une éducation appropriée.

Recommandation n° 16

La Conférence,

Considérant que leurs habitudes de consommation individuelle et collective permettent aux consommateurs d'influencer indirectement, dans une mesure considérable, les effets de la consommation sur l'environnement et sur l'utilisation des ressources naturelles mondiales,

Considérant en outre que ceux qui produisent des biens pour lesquels ils font de la publicité sont responsables de leurs incidences directes ou indirectes sur l'environnement,

Reconnaissant la grande influence que les moyens de communication de masse, en particulier par le biais des programmes de la radio et de la télévision commerciales et des annonces publicitaires, exercent sur le comportement du consommateur,

Considérant enfin l'activité croissante des organisations de consommateurs et le rôle important qu'elles peuvent jouer en renseignant ces derniers sur les habitudes de consommation préjudiciables à l'environnement et le gaspillage des biens de consommation,

Recommande aux Etats membres

- d'encourager les organisations nationales de consommateurs ainsi que les producteurs et les consommateurs en général à accorder plus d'attention aux habitudes de consommation préjudiciables à l'environnement et au gaspillage et à la nocivité des biens de consommation, notamment en attirant l'attention des consommateurs sur les mécanismes permettant d'agir sur la production de ces biens ;
- d'inciter les organes de communication de masse à prendre conscience du rôle éducatif qu'ils peuvent jouer dans la formation des habitudes de consommation, afin qu'ils évitent d'encourager les consommateurs préjudiciables à l'environnement ;
- de faire en sorte que les autorités de l'enseignement compétentes s'emploient à faire figurer ces questions dans les programmes d'éducation scolaire et non scolaire.

Formation du personnel

Recommandation n° 17

La Conférence,

Considérant que tous les maîtres doivent comprendre la nécessité de faire une grande place aux questions d'environnement dans leur enseignement,

Déclaration et recommandations

Recommande aux Etats membres

- d'introduire les sciences de l'environnement et l'éducation environnementale dans les programmes de formation initiale des maîtres ;
- de fournir au personnel des écoles normales l'assistance requise à cet effet ;
- de faire en sorte que la formation ainsi donnée aux élèves maîtres soit en rapport avec la zone ; (urbaine ou rurale) où ils sont appelés à enseigner.

Recommandation n° 18

La Conférence,

Considérant que la formation en cours d'emploi est d'autant plus importante qu'une grande majorité des enseignants d'aujourd'hui ont obtenu leur diplôme dans des établissements de formation des maîtres à une époque où l'éducation relative à l'environnement était, dans l'ensemble, négligée et n'y ont donc pas acquis une connaissance suffisante des problèmes de l'environnement et de la méthodologie de l'éducation environnementale,

Recommande aux Etats membres

- de prendre les mesures nécessaires pour offrir à tous ceux qui en auraient besoin une formation en cours d'emploi relative aux questions d'environnement ;
- que ladite formation, y compris la formation pratique, donnée dans ce domaine, soient conçues et mises en oeuvre en étroite collaboration avec les organisations professionnelles d'enseignants, au niveau tant international que national ;
- de faire en sorte que la formation en cours d'emploi tienne compte de la zone (urbaine ou rurale) où les maîtres assurent leur service ;

Recommande à l'Unesco

d'encourager la diffusion d'idées, de programmes et de matériel pédagogique intéressant la formation en cours d'emploi relative aux questions d'environnement.

Matériel pédagogique

Recommandation n° 19

La Conférence,

Considérant que l'éducation relative à l'environnement gagne en efficacité si l'on dispose d'auxiliaires et de matériel pédagogiques bien conçus,

Recommande aux Etats membres

- de définir des principes de base pour l'élaboration de prototypes de manuels et de textes de lecture destinés à être employés à tous les niveaux dans l'enseignement scolaire et non scolaire ;
- lors de la mise au point d'auxiliaires et de matériel peu onéreux, il faudrait tirer pleinement parti de la documentation existante et des résultats de la recherche pédagogique. Il convient d'évaluer le matériel pédagogique existant et de produire, dans la mesure nécessaire, de nouveaux auxiliaires pédagogiques destinés à l'éducation relative à l'environnement ;
- les maîtres et les élèves doivent être associés à l'élaboration et à l'adaptation du matériel pédagogique employé pour l'enseignement des questions d'environnement ;
- il faudrait familiariser les élèves maîtres avec une gamme aussi large que possible d'auxiliaires et de matériel pédagogiques, en accordant une attention particulière au matériel peu onéreux et aux possibilités d'adaptation et d'improvisation compte tenu des conditions locales.

Diffusion de l'information

Recommandation n° 20

La Conférence,

Jugeant indiscutable que la diffusion de connaissances générales et spécialisées au sujet de l'environnement et la prise de conscience par la collectivité de la nécessité d'une approche correcte des problèmes complexes de l'environnement revêtent une importance énorme et peut-être décisive tant pour la poursuite du développement économique que pour l'utilisation rationnelle des ressources terrestres dans l'intérêt des différents peuples et de l'humanité tout entière,

Reconnaissant l'importance du rôle de l'Etat dans de nombreux pays dans la conception, la mise en oeuvre et l'extension des programmes d'éducation relative à l'environnement,

Reconnaissant l'importance des moyens de communication de masse pour l'éducation relative à l'environnement, tant scolaire que non scolaire,

(a) Programmes et stratégies concernant l'information relative à l'environnement

Recommande aux Etats membres d'envisager une campagne d'information visant à l'éducation générale du public qui porterait sur des problèmes d'environnement d'intérêt national et régional tels que la protection des eaux douces, et qui serait menée au cours des prochaines années par les différents pays membres, agissant de manière concertée autant qu'il est possible ;

Recommande aux gouvernements de soutenir les activités d'éducation extrascolaire relative à l'environnement qui sont exécutées par des institutions et par des organisations de masse, y compris les organisations de jeunesse ;

Recommande aux gouvernements d'organiser ou d'envisager d'organiser des programmes scolaires et extrascolaires d'éducation relative à l'environnement et, ce faisant, de tirer parti chaque fois que possible des institutions et organisations existantes (tant publiques que privées) et de développer l'échange des informations et de documents pertinents entre les institutions publiques et les organisations privées qui s'occupent d'éducation relative à l'environnement tant scolaire qu'extrascolaire.

Recommande aux Etats membres d'appliquer et de renforcer les programmes d'éducation relative à l'environnement destinés à tous les secteurs de la population, en associant à ces programmes, le cas échéant, les organisations non gouvernementales concernées ;

Recommande à l'Unesco de prendre l'initiative, en liaison avec les institutions spécialisées du système des Nations Unies exécutant des programmes d'éducation relative à l'environnement, d'établir des mécanismes permettant d'améliorer la coordination dans ce domaine ;

Recommande aux Etats membres d'encourager et de favoriser l'organisation de musées et d'expositions visant à faire mieux connaître les questions relatives à l'environnement et l'éducation environnementale ;

Invite le Directeur général de l'Unesco à encourager une meilleure diffusion dans les Etats membres d'informations sur les activités entreprises en matière d'éducation relative à l'environnement, sur les résultats obtenus et sur la possibilité de leur donner une suite pratique ;

(b) Information relative à l'environnement par l'entremise des moyens de communication de masse

Recommande aux Etats membres de favoriser la diffusion d'informations sur la protection et l'amélioration de l'environnement par le canal de la presse, de la radio et de la télévision ;

Recommande aux Etats membres d'organiser des cours de formation à l'intention des journalistes, des rédacteurs de journaux, des producteurs de radio et de télévision et d'autres spécialistes de l'information compétents afin de leur permettre de bien traiter les questions relatives à l'environnement et de l'éducation environnementale ; et de procéder à des échanges internationaux de programmes et de films consacrés aux problèmes de l'environnement ;

Recommande aux Etats membres d'instituer, dans le cadre de la planification et la coordination des programmes d'éducation environnementale, des mécanismes en vue de toucher de larges couches de la population urbaine et rurale que l'enseignement scolaire n'atteint pas, en faisant appel par exemple aux organes de grande information et avec le concours des organisations de masse ;

Recommande à l'Unesco, en collaboration avec le PNUE, d'encourager les organisations nationales, régionales et internationales à implanter dans chaque région un réseau d'échange d'informations sur les matériels d'éducation environnementale utilisables par les organes de grande information.

Recherche

Recommandation n° 21

La Conférence,

Considérant que les changements institutionnels et pédagogiques nécessaires à l'incorporation de l'éducation relative à l'environnement dans les systèmes éducatifs nationaux doivent se fonder non seulement sur l'expérience mais aussi sur une recherche et une évaluation propres à améliorer les décisions de politique éducative,

Recommande à tous les Etats membres

- d'élaborer des politiques et stratégies nationales favorisant l'exécution de projets de recherche pédagogique sur l'environnement, et incorporant au moyen de cours appropriés leurs résultats dans le processus général d'éducation ;
- de procéder à des recherches sur (1) les buts et les objectifs de l'éducation relative à l'environnement ; (2) les structures épistémologiques et institutionnelles qui influent sur la manière dont sont prises en considération les exigences de l'environnement ; (3) les connaissances et les attitudes des individus, afin de préciser les conditions pédagogiques, les types d'intervention du maître et les processus d'assimilation du savoir par l'élève les plus efficaces, et les obstacles à la modification des concepts, valeurs et attitudes individuels qui influencent le comportement à l'égard de l'environnement ;
- d'entreprendre des recherches sur les conditions du développement d'une éducation relative à l'environnement et portant en particulier sur : l'identification des contenus, compte tenu des particularités nationales et locales qui pourraient constituer une base efficace pour des programmes éducatifs à l'intention de la population scolaire et non scolaire, ainsi que des spécialistes ; la conception de méthodes efficaces pour l'acquisition des concepts, valeurs et attitudes pertinentes par les différents groupes de la population, jeunes et adultes, suivant un enseignement scolaire ou extrascolaire ; et les innovations à apporter aux milieux éducatifs ;
- de procéder à des recherches sur la mise au point de méthodes et de programmes d'enseignement pour sensibiliser le grand public, notamment en ce qui concerne l'utilisation des moyens de communication de masse, ainsi que l'élaboration d'instruments d'évaluation permettant d'apprécier l'impact de ces programmes ;
- d'initier les éducateurs, dans le cadre de leur formation initiale ou en cours d'emploi, aux procédés de recherche leur permettant de concevoir et d'élaborer des méthodes et des instruments grâce auxquels ils seraient véritablement en mesure de réaliser les objectifs de l'éducation relative à l'environnement ;
- d'entreprendre des recherches orientées vers la conception et la mise au point, en fonction de leurs utilisateurs, de mécanismes, méthodologies et matériels pédagogiques permettant la création de programmes interdisciplinaires d'enseignement relatif à l'environnement. Dans cette perspective, il conviendrait d'étudier la possibilité d'utiliser certains éléments des sciences naturelles et sociales et des arts comme base d'intégration ;
- d'entreprendre des recherches afin de mettre au point des méthodes et du matériel d'enseignement peu coûteux qui permettent aux éducateurs de se former ou de se recycler par eux-mêmes ;
- d'adopter des mesures favorisant l'échange d'informations entre les organismes nationaux de recherche pédagogique, ainsi que la large diffusion des résultats des recherches et l'évaluation dans le système d'enseignement ;
- d'entreprendre une analyse systématique des expériences et des matériels éducatifs provenant des autres pays afin d'évaluer leur efficacité sur le plan pédagogique et de les adapter aux particularités socio-économiques, écologiques et culturelles locales.

1. L'élaboration de manuels et d'autres auxiliaires pédagogiques, ainsi que d'ouvrages de vulgarisation scientifique sur les problèmes de l'environnement. A cette fin, il serait organisé un concours international auquel d'éminents savants et pédagogues mondiaux seraient invités à participer, le but étant d'établir des manuels à l'usage des écoles et des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que des auxiliaires visuels et des ouvrages de vulgarisation sur l'environnement qui paraîtraient ensuite dans toutes les langues et dans lesquels seraient utilisés une terminologie et des concepts normalisés ;
2. L'attribution de bourses de l'Unesco avec le concours du Fonds pour l'environnement, dans les principaux établissements d'enseignement des pays en développement, la fourniture gratuite de manuels et d'auxiliaires pédagogiques, l'aide pour l'élaboration de programmes et de projets expérimentaux en matière d'éducation relative à l'environnement. On pourrait à cet effet recourir à des fonds extrabudgétaires, qui serviraient à attribuer des bourses pour la formation initiale et le perfectionnement du personnel chargé de l'éducation relative à l'environnement, des centres scientifiques et pédagogiques de base, étant désignés pour l'accueil et la formation des boursiers. L'attribution de telles bourses, au nom de l'Unesco et du PNUE, mais aux frais du pays hôte, serait aussi bien accueillie ;

Consciente, en outre, du caractère spécialisé de l'éducation relative à l'environnement et du nombre limité d'éducateurs sur le terrain dans les pays en développement, recommande au Directeur général de l'Unesco que la Conférence générale fournisse, dans le cadre de l'un de ses programmes, des bourses de formation en matière d'éducation relative à l'environnement destinées aux ressortissants de pays en développement ;

Recommande que l'Unesco, avec le concours du PNUE :

- fournisse une aide, notamment aux pays en développement, en vue du lancement et de l'extension de programmes pilotes portant sur l'éducation relative à l'environnement, sa méthodologie et l'élaboration de ses programmes ;
- accorde, en collaboration avec l'OIT et d'autres institutions compétentes des Nations Unies, l'attention qui convient aux problèmes urbains, notamment en incitant les pays à confronter leurs expériences dans ce domaine et en apportant son appui aux initiatives officielles ou non qui pourraient être prises dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement urbain tout en veillant à ce que les besoins pressants des populations rurales en matière d'éducation environnementale bénéficient d'une attention équivalente ;
- envisage d'apporter une assistance à l'organisation de cours, de séminaires et de colloques consacrés à l'aménagement des programmes d'éducation environnementale ;
- prête son concours aux Etats membres en vue de l'application de programmes de recherche sur l'éducation environnementale dans les établissements d'enseignement supérieur.

Recommandation n° 23

La Conférence,

Considérant les effets globaux qui ont été ou seront produits sur notre planète par l'évolution actuelle, passée et future de tous les pays, ainsi que les leçons à en tirer en vue de la préservation d'un environnement sain pour tous les hommes d'aujourd'hui et pour les générations à venir,

Gardant présents à l'esprit la rapidité sans précédent de la croissance économique et du progrès technique, ainsi que les changements, les améliorations, mais aussi les dangers qui en résultent inévitablement pour l'environnement,

Consciente que c'est seulement par la coopération, la compréhension, l'entraide, la bonne volonté et des actions méthodiquement préparées, planifiées et exécutées qu'il sera possible de résoudre dans des conditions pacifiques les problèmes d'environnement actuels et futurs,

Convaincue que l'éducation relative à l'environnement confère à toutes les populations du monde les connaissances nécessaires pour exploiter la nature et ses ressources, pour contrôler la qualité de l'environnement en vue d'éviter sa dégradation et d'assurer son amélioration judicieuse, ainsi que pour acquérir les connaissances, les attitudes, les motivations, l'intérêt actif et les compétences leur permettant de s'employer individuellement et collectivement - comme l'humanité actuelle a les moyens et la capacité de le faire - à résoudre les problèmes présents et à prévenir l'apparition de nouveaux problèmes,

Déclare que les documents établis pour la Conférence de Tbilissi ainsi que les suggestions et les données d'expérience qui ont été présentées au cours de cette Conférence, constituent un cadre général, pratique et utile pour l'éducation relative à l'environnement ;

Recommande aux Etats membres

- de prendre toutes les dispositions voulues pour mettre en oeuvre le plus largement possible et en fonction des besoins et des possibilités de chaque pays, les résultats de la Conférence intergouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement et, pour ce faire, d'élaborer des plans d'action et des calendriers d'exécution ;
- 1. d'encourager, dans toutes les branches de l'éducation relative à l'environnement, une coopération bilatérale, régionale et internationale, centrée sur des activités de recherche scientifique, sur un large échange d'informations et de données d'expérience, sur l'exécution de programmes en commun, etc. ;
- 2. de faciliter la recherche de solutions globales aux problèmes d'environnement relevant de la compétence de tel ou tel pays, en veillant à réunir les conditions préalables à la mise en oeuvre de l'éducation relative à l'environnement - législation d'ensemble ou regroupement de différents textes de lois, mesures financières, institutionnelles et autres ;
- d'informer les autres Etats membres et le Secrétariat de l'Unesco des calendriers d'exécution, des résultats, des méthodes, etc., intéressant l'éducation relative à l'environnement et de transmettre au Secrétariat de l'Unesco tous les documents sur ce sujet qu'ils souhaiteraient voir largement utilisés ;
- de donner les avis voulus en matière d'éducation environnementale aux autres Etats membres ou aux organisations dont ils sont membres ;
- de faire une place à l'éducation relative à l'environnement dans tous les projets éducatifs nationaux financés par des sources internationales ;

Recommande à la Conférence générale de l'Unesco

- de prendre en considération les recommandations de la Conférence de Tbilissi ;
- de décider de la tenue d'une deuxième Conférence sur l'éducation relative à l'environnement à une date appropriée ;
- d'inviter les Etats membres à donner effet aux recommandations de la Conférence de Tbilissi sur l'éducation relative à l'environnement et d'établir à cet effet une collaboration étroite sur le plan tant bilatéral que régional et international ;

Recommande au Directeur général de l'Unesco

- de créer un bulletin (ou service) d'information destiné principalement à informer à intervalles réguliers les Etats membres de toutes les actions intéressant l'éducation relative à l'environnement envisagées pour une période donnée, par le Secrétariat de l'Unesco, les Etats membres ou diverses organisations, ainsi que des nouvelles publications, recherches, méthodes, expériences, etc., en liaison étroite avec le Système SIR et les autres institutions des Nations Unies ;
- de demander à cet effet au Fonds pour l'environnement toute contribution nécessaire ;
- de faciliter les échanges d'informations à cet égard ;
- de promouvoir, sur le plan international, des colloques, séminaires, projections cinématographiques etc., consacrés à l'éducation relative à l'environnement ;
- de prier le Directeur exécutif du PNUE d'appuyer les actions qu'entreprendra l'Unesco en vue de donner suite aux recommandations de la Conférence de Tbilissi ;
- de veiller à l'application systématique du Plan d'action adopté par la Conférence de Stockholm sur l'environnement, en mettant davantage l'accent sur l'éducation relative à l'environnement ;

- de recommander aux futures conférences régionales sur l'environnement, en Europe et en Amérique du Nord, de garder présent à l'esprit l'Acte final de la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe et en particulier les dispositions concernant l'environnement qui figurent dans la section 5 de la partie II de ce document, ainsi que de considérer l'éducation relative à l'environnement comme un domaine prioritaire.

Recommandation n° 24

La Conférence,

Reconnaissant que les recommandations de la Conférence de Tbilissi montrent combien il importe de renforcer la coopération dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement, et qu'elles fournissent une base solide en vue d'un nouveau développement de cette éducation, à tous les niveaux,

Considérant que l'éducation en matière d'environnement est un domaine relativement neuf et complexe qui embrasse une large gamme de disciplines et qu'elle doit être adaptée aux particularités de différents systèmes socioculturels,

Reconnaissant que l'éducation relative à l'environnement est indissociable des systèmes d'enseignement et qu'elle constitue, en même temps, un élément important de l'action générale en matière d'environnement,

Considérant en outre que la présente Conférence devrait aider la communauté internationale à introduire une dimension et un élan écologiques nouveaux dans l'éducation,

Recommande au Directeur général et à la Conférence générale de l'Unesco, ainsi qu'au Directeur exécutif et au Conseil d'administration du PNUE, de tenir compte des considérations ci-après :

- Etant donné sa compétence particulière dans le domaine de l'éducation et des sciences et ses liens avec les autorités éducatives compétentes des Etats membres, l'Unesco devrait à l'avenir jouer un rôle prépondérant dans l'élaboration de programmes d'éducation relative à l'environnement. La Conférence invite l'Unesco à continuer de promouvoir et aider au développement des programmes d'éducation formels et non formels en matière d'environnement, en faisant appel aux institutions et mécanismes existant au niveau régional et sous-régional.
- La Conférence insiste pour qu'il soit fait plus largement appel aux Bureaux régionaux de l'Unesco pour l'éducation, en vue d'aider les Etats membres à élaborer des programmes d'éducation relative à l'environnement. Dans le cadre général de la politique de décentralisation des activités de l'Unesco, la Conférence recommande qu'on utilise plus largement ces Bureaux régionaux pour l'éducation relative à l'environnement, et qu'on leur attribue des moyens supplémentaires, y compris du personnel spécialisé. La Conférence insiste également pour que l'Unesco s'efforce de mettre à profit les travaux de tous ses secteurs, notamment ceux qui sont exécutés au titre du Programme sur l'homme et la biosphère, en vue de la mise au point de matériels d'éducation relative à l'environnement.
- La Conférence estime que tout le parti possible doit être tiré des mécanismes ou institutions existants pour donner suite aux recommandations concernant l'éducation relative à l'environnement. A cet égard, elle note avec satisfaction que le PNUE a déclaré que ses centres d'activités du programme pour l'éducation et la formation en matière d'environnement auraient un caractère expérimental, et joueraient un rôle de catalyseurs.
- Etant donné son rôle dans le domaine de l'environnement et ses liens avec les autorités des Etats membres compétentes en la matière, le PNUE devrait assurer la coordination des activités concernant l'environnement de l'ensemble du système des Nations Unies, grâce à une coopération établie avec les autres institutions (notamment dans le cadre du Comité de coordination de l'environnement et d'autres organisations) afin d'assurer une programmation cohérente et harmonieuse. La Conférence invite le PNUE à continuer d'exercer son rôle de coordination des programmes relatifs à l'environnement.
- Le PNUE et l'Unesco devraient poursuivre et renforcer leur collaboration à l'occasion de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence de Tbilissi. La Conférence recommande à la Conférence générale et au Conseil exécutif de l'Unesco, ainsi qu'au Conseil d'administration du PNUE, de prendre toutes les mesures qui leur paraîtraient appropriées pour que des suites concrètes soient données, de façon coordonnée, aux recommandations de la Conférence, en tenant compte des domaines de compétence de chacune des institutions ou organismes du système des Nations Unies et de leurs possibilités respectives de soutien à l'éducation relative à l'environnement.

Déclaration et recommandations

- La Conférence recommande que l'Unesco, en collaboration avec le PNUE, encourage et soutienne l'action importante que les organisations régionales et sous-régionales compétentes exercent en faveur de l'éducation relative à l'environnement.
- La Conférence se félicite de l'oeuvre importante qu'accomplissent en faveur de l'éducation relative à l'environnement des organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes telles que la FAO, l'OIT, l'OMM, l'UICN, le CIUS et la CMOPE. Les divers organismes et institutions spécialisées du système des Nations Unies devraient poursuivre et renforcer leurs efforts dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement, et être encouragés et soutenus par le PNUE et l'Unesco grâce à une planification coordonnée et harmonieuse des activités inscrites aux différents programmes. Les organisations internationales non gouvernementales devraient être incitées par l'Unesco et le PNUE à intensifier leur action en matière d'éducation relative à l'environnement.

Recommandation n° 25

La Conférence,

Considérant que le Plan à moyen terme de l'Unesco pour 1977-1982 comporte en son chapitre VII, "L'homme et son environnement", un objectif qui traite plus précisément du développement et de la promotion de l'éducation et de la formation relatives à l'environnement,

Considérant que la Conférence intergouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement de Tbilissi met fin à la phase de mise en oeuvre des travaux de recherche et de coordination et ouvre l'étape proprement opérationnelle du Programme à moyen terme de l'Unesco,

Recommande au Directeur général, dans la mesure du possible, de veiller à prendre en compte dans l'élaboration des actions de programme à venir, dès l'établissement du prochain programme bien-nal 1979-1980, les recommandations adoptées lors de la Conférence intergouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement.

Recommandation n° 26

La Conférence,

Reconnaissant qu'il faut établir des priorités pour les activités concernant l'éducation relative à l'environnement, et que l'Unesco travaille de concert avec des autorités nationales et des centres éducatifs régionaux,

Recommande à l'Unesco

1. d'élargir l'action de ses Bureaux régionaux afin qu'ils puissent, en collaboration avec les commissions nationales, contribuer à :
 - élaborer ou adapter du matériel pédagogique relatif aux problèmes d'environnement locaux à l'intention des élèves de l'enseignement scolaire et non scolaire au niveau primaire et secondaire ;
 - produire à l'échelon régional des recueils de documentation pour l'éducation environnementale afin de favoriser et de faciliter l'élaboration de matériel pédagogique adapté aux conditions locales ;
 - encourager les activités des groupes de jeunesse et des organisations non gouvernementales qui s'occupent d'améliorer et de faire mieux comprendre les écosystèmes et les problèmes d'environnement locaux, en milieu urbain aussi bien que rural ;
 - définir de nouvelles approches de l'éducation environnementale qui paraissent prometteuses ; exécuter des projets pilotes et les évaluer : des informations concernant les éléments de ces projets qui seraient applicables en d'autres lieux devraient être systématiquement communiquées à ceux qui pourraient être en mesure d'en tirer parti ;
 - offrir des possibilités de perfectionnement aux maîtres et aux administrateurs scolaires ;

Coopération internationale et régionale

Recommandations générales

Recommandation n° 22

La Conférence,

Considérant la nécessité d'accroître le rôle et la qualité de cette éducation en tant que facteur de développement économique et social des pays,

Considérant que l'éducation relative à l'environnement peut être un des moyens de renforcer la compréhension mutuelle et la confiance entre les peuples, ainsi que de contribuer à l'établissement de relations amicales entre les Etats et au maintien de la paix et de la sécurité internationale,

Considérant que le besoin d'une coopération internationale en matière d'éducation relative à l'environnement se fait vivement sentir dans tous les pays, et, en particulier, dans les pays en développement,

Recommande

- que l'initiative de l'Unesco touchant les problèmes de l'éducation relative à l'environnement soit approuvée et appuyée, et invite le Directeur général à poursuivre, en collaboration avec le PNUE, les efforts visant à intensifier la coopération internationale en vue de développer l'éducation relative à l'environnement ;
- que les résultats des recherches effectuées au titre du Programme sur l'homme et la biosphère et d'autres programmes liés au problème de l'environnement soient utilisés pour la planification et l'exécution d'activités dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement ;

Recommande que l'Unesco

- élargisse le champ de son action en matière d'éducation relative à l'environnement et fasse à cette question une plus grande place dans ses programmes futurs, en la reliant à l'ensemble de ses activités intéressant l'éducation ;
- prenne les dispositions requises pour étudier le rôle des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales dans le règlement des problèmes débattus lors de la présente Conférence ;
- étudie la possibilité d'organiser à l'intention des Etats membres des réunions périodiques de responsables et de spécialistes de l'éducation relative à l'environnement, sous la forme de conférences et de séminaires internationaux et régionaux ;
- en collaboration avec d'autres organisations internationales, prenne des mesures et élabore des méthodes d'organisation en vue de contribuer au développement de l'éducation relative à l'environnement ;

Recommande au Directeur général de l'Unesco

- qu'il étudie la possibilité de créer un prix Unesco destiné à récompenser un travail de grande valeur dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement ;
- qu'il apporte sa contribution technique aux Etats membres non encore dotés de structures nationales concernant l'éducation relative à l'environnement, en vue de la conception et de l'exécution d'un programme adéquat relatif à ce problème ;
- encourage l'insertion progressive du système ainsi créé dans un cadre de coopération régionale et internationale ;
- que, avec le concours du PNUE, il envisage la possibilité de continuer à développer le Programme international d'éducation relative à l'environnement. Les mesures suivantes pourraient notamment être prises dans le cadre de ce programme :

Déclaration et recommandations

- communiquer une documentation concernant les questions environnementales aux organes de grande information ;
 - entreprendre un programme pilote élargi de recherche, de documentation et d'évaluation sur l'éducation relative à l'environnement et diffuser largement les résultats de ces projets et des activités du même ordre par le canal du bulletin de l'Unesco sur l'éducation relative à l'environnement (Connexion) ;
2. de recourir aux services d'institutions existantes pour collecter, cataloguer et diffuser les documents présentant un intérêt pour l'éducation environnementale ;
 3. de mettre au point, en collaboration avec le PNUE, des prototypes de cours, de séminaires, etc., d'initiation aux problèmes de l'environnement et du développement à l'intention des organisations du système des Nations Unies et d'autres organismes en vue de la formation des fonctionnaires des pays en développement et de ceux qui sont chargés de l'assistance à ces pays. Les instituts et programmes internationaux de formation existants devraient faire, dans leurs programmes de formation, une place aux questions qui concernent les relations écologiques fondamentales, l'évaluation des impacts et l'établissement de mécanismes d'organisation et de contrôle efficaces ;
 4. de s'attacher davantage à faciliter les échanges entrepris en développement de renseignements sur l'expérience acquise au sujet des problèmes d'environnement, et sur les mesures prises pour les résoudre. L'Unesco devrait collaborer avec le PNUD pour que de tels échanges puissent avoir lieu en 1978 lors de la Conférence sur la coopération technique entre pays en développement patronnée par le PNUD ;
 5. de publier régulièrement des répertoires mondiaux des organisations s'occupant de l'éducation relative à l'environnement et de leur personnel, en prenant pour base des informations rassemblées et compilées par ses soins. Ces répertoires fourniraient des précisions sur la structure institutionnelle des organisations en question, sur leurs objectifs et sur leurs fonctions, ainsi que sur les procédures à suivre pour leur demander leur appui. Il est en outre recommandé que leur présentation soit conforme aux spécifications du Système international de référence du PNUE, et que des renseignements les concernant soient publiés dans Connexion ;
 6. de fixer à des intervalles appropriés, en collaboration avec le PNUE et en consultation avec les organisations régionales et internationales compétentes, un sujet particulier ayant trait à l'environnement qui devrait être étudié dans le monde entier.

Recommandation n° 27

La Conférence,

Compte tenu du fait qu'aucune action menée dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement ne saurait réussir sans que l'organisation, la recherche et la diffusion des informations soient assurées à tous les niveaux,

Considérant qu'il est donc particulièrement nécessaire d'améliorer l'infrastructure de l'information dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement et de permettre, ce faisant, la diffusion, par le canal d'un réseau international d'information, de renseignements sur les mesures importantes prises aux niveaux local, régional et national,

Considérant que l'efficacité d'un réseau international d'information est fonction de celle des centres nationaux d'information existants, de leur collaboration sur le plan sous-régional et régional et de leur coopération avec les organisations internationales compétentes,

Présumant l'utilisation des services internationaux d'information existants, comme ceux du Bureau international d'éducation (BIE), le Système international de référence du PNUE (SIR), l'UNISIST créé par l'Unesco, etc. et eu égard aux paragraphes 231 du document UNESCO/ENVED/4 (L'éducation face aux problèmes de l'environnement) et 72 du document UNESCO/ENVED/7 (Réunion régionale d'experts sur l'éducation relative à l'environnement : document de synthèse),

Recommande aux Etats membres :

1. d'identifier de toute urgence, avec le concours de leur commission nationale pour l'Unesco, une institution nationale ayant une compétence étendue dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement et de lui donner le statut de centre national d'information chargé de la diffusion des informations et des données d'expérience sur le plan tant national que régional et international ;
2. de recueillir et de diffuser, avec le concours des organisations gouvernementales et non gouvernementales intéressées, des informations concernant l'éducation relative à l'environnement, y compris les informations concernant des institutions et des centres ruraux et urbains et le personnel qualifié dont ils disposent sur leur territoire et qui sont particulièrement compétents et expérimentés dans ce domaine ainsi que les renseignements sur le matériel d'enseignement et la documentation utilisables ;

Recommande au Directeur général de l'Unesco de faciliter la constitution et le fonctionnement d'un tel réseau international :

- en entretenant, en liaison avec les commissions nationales pour l'Unesco, des contacts étroits et réguliers avec les centres nationaux ;
- en diffusant des informations et des avis auxquels les Etats membres ne pourraient avoir accès autrement et qui les aideront à exécuter les programmes d'éducation relative à l'environnement ;
- en encourageant les échanges de personnel et de données d'expérience ainsi que la participation à des réunions et à des conférences sur une base régionale et sous-régionale, le cas échéant, en collaboration avec les organismes intergouvernementaux ou non gouvernementaux existants ;
- en encourageant la mise au point de la publication d'une terminologie commune pour faciliter la communication internationale en matière d'éducation relative à l'environnement ;
- en priant le Directeur exécutif du PNUE de faire paraître, dans toute la mesure du possible, les rapports annuels du PNUE sur l'état de l'environnement, sous une forme et en un nombre suffisant pour qu'ils puissent servir de matériel documentaire en vue de l'éducation relative à l'environnement ;

Recommande aux Etats membres de mettre pleinement à profit les rapports annuels du PNUE sur l'état de l'environnement aux fins de l'éducation relative à l'environnement et d'encourager la vulgarisation des connaissances relatives à l'environnement.

Recommandation n° 28

La Conférence,

Considérant l'intérêt de la coopération internationale dans le domaine de la recherche pédagogique,

Recommande à l'Unesco de stimuler la coopération internationale afin de promouvoir des recherches qui pourraient servir de base à la conception, à la mise au point, à l'exécution et à l'évaluation :

- de documentation (écrite ou audiovisuelle) à l'usage du grand public, des professeurs ou des élèves ;
- de matériel peu coûteux d'investigation ;
- d'instruments de méthodologie interdisciplinaire pour la formation d'animateurs et de professeurs ;

Pour cela, l'accent devrait prioritairement être porté sur :

- une recherche des objectifs d'une éducation relative à l'environnement ;
- une recherche des obstacles (épistémologiques, culturels ou sociaux) qui restreignent l'accès aux messages éducatifs et à leurs utilisations ;
- une recherche des besoins en qualification et les modalités des réponses à ces besoins ;

Cette coopération pourrait être illustrée par quelques projets pilotes tenant compte des expériences déjà acquises en la matière.

Recommandation n° 29

La Conférence,

Consciente de l'influence déterminante que les facteurs sociaux, culturels et psychologiques ont sur la sensibilisation aux problèmes de l'environnement,

Considérant que ces facteurs peuvent soit réduire, soit accroître l'efficacité de l'éducation relative à l'environnement,

Reconnaissant la nécessité de procéder à une évaluation de ces facteurs,

Recommande

- que le Directeur général de l'Unesco avec le concours du Directeur exécutif du PNUE pousse plus loin ses efforts pour définir davantage le cadre dans lequel s'inscrivent l'éducation relative à l'environnement, l'état de l'environnement et les relations entre eux ;
- que les organisations internationales, les autorités compétentes et les organisations non gouvernementales encouragent et exécutent, dans le cadre de leurs programmes, des études et des recherches en la matière associant ainsi plus étroitement les sciences sociales et humaines à l'éducation relative à l'environnement ;
- que les organisations internationales, les autorités compétentes et les organisations non gouvernementales tirent parti des résultats de ces études pour définir les objectifs spécifiques à assigner aux programmes d'éducation relative à l'environnement et déterminer les meilleurs moyens de les mettre en oeuvre.

Recommandations concernant la coopération régionale

Recommandation n° 30

La Conférence,

Afin de renforcer les activités d'éducation environnementale à l'échelon régional et sous-régional,

Recommande

- que le Directeur général de l'Unesco prenne les dispositions nécessaires afin que les Bureaux régionaux puissent contribuer à coordonner les travaux d'élaboration des programmes d'éducation relative à l'environnement aux niveaux sous-régional et régional, comme ils le font déjà dans le cas d'autres programmes intergouvernementaux, dont l'Unesco assure la coordination tels que le Programme MAB (L'homme et la biosphère) et les programmes d'éducation en matière de population ;
- que l'Unesco crée un poste de spécialiste de l'éducation relative à l'environnement dans chacune de ses Bureaux régionaux, et affecte davantage de crédits aux programmes de formation aux niveaux sous-régional et régional.

Recommandation n° 31

La Conférence,

Considérant que la mise en commun des efforts pourrait grandement faciliter le développement de l'éducation relative à l'environnement dans les Etats membres,

Recommande à l'Unesco, avec le concours du PNUE et en coopération avec les autres organismes du système des Nations Unies,

- que des groupes d'Etats membres envisagent de favoriser l'organisation de réseaux dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement ;

- que, là où plusieurs pays coopèrent pour élaborer des programmes d'éducation environnementale à l'intérieur d'une région donnée - par exemple dans le cadre du Programme africain d'études sociales (PAES) du Programme d'éducation scientifique pour l'Afrique (PESA) et de l'Organisation africaine pour l'étude des programmes (ACO) - on enrichisse les matériels existants en y insérant les éléments relatifs à l'éducation environnementale dont ils seraient dépourvus ;
- que ces centres régionaux soient utilisés par les Etats membres comme centres de documentation et d'échanges en matière d'éducation environnementale ;
- qu'une aide soit fournie, si besoin est, aux organisations régionales actuelles telles que le PAES, l'ACO et le PESA, pour faciliter les échanges de spécialistes de l'éducation relative à l'environnement, afin que les Etats membres puissent mettre en commun leur expérience ;
- qu'une documentation relative à l'éducation environnementale soit fournie auxdites organisations régionales (notamment le PAES, l'ACO et le PESA) afin d'enrichir les ressources dont les Etats membres disposent pour mener des activités dans ce domaine ;
- que des possibilités de recherche et de formation soient offertes à ces organisations régionales grâce à des stages d'études, des conférences, des séminaires, etc. tenus aux niveaux régional, sous-régional et national ;
- que des fonds soient recherchés par le Directeur général auprès de sources bilatérales et multilatérales à cette fin.

Recommandation n° 32

La Conférence,

Reconnaissant la nécessité d'une collaboration plus étroite entre les pays membres de la région asiatique,

Recommande au Directeur général de l'Unesco :

- d'étudier la possibilité de créer un comité consultatif pour coordonner les activités liées à l'éducation relative à l'environnement dans la région asiatique ;
- qu'afin d'aider le Comité consultatif, on établisse à l'échelon national des comités qui pourraient à leur tour entrer en contact avec d'autres organisations participant aux programmes d'éducation relative à l'environnement.

Recommandation n° 33

La Conférence,

Prenant note du fait que le Colloque de Belgrade a recommandé une action concertée en faveur de l'éducation relative à l'environnement sur le plan national et régional,

Prenant note en outre du fait que la Réunion de Brazzaville (région africaine) a réaffirmé l'importance capitale d'une planification intégrée en Afrique,

Reconnaissant qu'en Afrique, au niveau tant national que régional, les organisations et les institutions qui s'occupent de l'éducation relative à l'environnement agissent isolément, et qu'elles souffrent pour la plupart d'une pénurie de ressources humaines et matérielles et de moyens de communication,

Consciente des avantages considérables qu'apporterait à tous les niveaux de la planification de l'éducation relative à l'environnement une participation de l'ensemble de ces organisations et institutions,

Persuadée que la mise sur pied d'un mécanisme de coopération régionale en Afrique est susceptible de contribuer au développement de l'éducation relative à l'environnement,

Recommande

- que chaque Etat membre envisage de créer un centre national d'éducation relative à l'environnement chargé de coordonner les activités nationales dans ce domaine ;
- que l'Unesco, avec le concours du PNUE, constitue d'urgence un groupe de travail régional pour l'Afrique, chargé d'organiser la mise en commun des énergies et des compétences afin d'aider les gouvernements africains à appliquer les recommandations de Tbilissi ;
- à l'Unesco avec le concours du PNUE et des autres organisations du système des Nations Unies de veiller à développer la coopération régionale et internationale en matière d'éducation relative à l'environnement, conformément aux suggestions figurant aux paragraphes 84, 85 et 86 du document UNESCO/ENVED/7.

Recommandation n° 34

La Conférence,

Considérant qu'il apparaît absolument nécessaire, dans la région africaine,

- de renforcer les projets existants en matière d'éducation relative à l'environnement ;
- d'organiser des cours de formation, des stages d'études et des séminaires consacrés à cette éducation ;
- de faciliter l'évaluation de l'éducation dispensée en Afrique dans ce domaine, ainsi que les recherches sur cette éducation ;
- de diffuser du matériel pédagogique et des informations concernant l'éducation relative à l'environnement dans la région en fonction des conditions locales ;
- de coordonner les projets d'éducation scolaire et non scolaire en matière d'environnement ;

Consciente du fait que certains pays ont élaboré des programmes et du matériel d'éducation relative à l'environnement qui pourraient être utiles à d'autres pays de la région,

Reconnaissant que les programmes de certains centres existant dans la région, comme le Programme d'éducation scientifique pour l'Afrique (PESA), le Programme africain d'études sociales (PAES), et des organisations africaines responsables de programmes d'études, font déjà une place, dans une certaine mesure, à l'éducation relative à l'environnement,

Sachant que les Etats membres de la région contribuent à l'application de ces programmes,

Recommande au Directeur général de l'Unesco, avec l'appui du PNUE et en collaboration avec les Etats membres, d'envisager de créer un centre de production de documentation et de matériel pour l'éducation relative à l'environnement au cours du prochain exercice biennal (1978-1979) ou de faire appel aux programmes d'éducation existant en Afrique qui font déjà une place à l'enseignement des questions d'environnement. Ce centre serait chargé de mettre en oeuvre les recommandations de la Conférence de Tbilissi au niveau régional. Il est en outre recommandé que le Directeur général ait recours à des sources de financement bilatérales et multilatérales à cet effet ;

Se félicitant du travail déjà accompli par le PNUE,

Recommande que le PNUE fournisse à l'Unesco les fonds nécessaires pour étendre son programme d'éducation relative à l'environnement à des Etats membres d'Afrique, en particulier ceux qui ne possèdent pas encore un programme national coordonné.

Recommandation n° 35

La Conférence,

Considérant la nature des problèmes d'environnement qui se posent en Afrique du fait du faible niveau d'alphabétisation, de la pénurie de personnel qualifié et d'équipements éducatifs, ainsi que du coût élevé de l'élaboration ou de la révision des programmes d'enseignement et des autres moyens de faire mieux percevoir les problèmes d'environnement et de créer une motivation et un intérêt actif en ce qui concerne la préservation et l'amélioration de l'enseignement,

Sachant qu'en Afrique les programmes d'éducation environnementale de tous les niveaux sont encore à l'état embryonnaire,

Consciente de l'importance des conclusions du Colloque de Belgrade concernant l'éducation relative à l'environnement, ainsi que de la Réunion régionale d'experts sur l'éducation relative à l'environnement en Afrique qui s'est tenue, après son adoption en 1976 à Brazzaville,

Tenant compte du fait que les délégués des pays africains à la Conférence de Tbilissi ont reconnu l'importance du Rapport de Brazzaville et des engagements figurant dans les recommandations qu'il contient,

Tenant compte du rôle que l'Unesco et le PNUE peuvent jouer en aidant les Etats membres et les régions à entreprendre et à renforcer des programmes d'éducation environnementale,

Recommande à l'Unesco,

- en collaboration avec le PNUE et les autres organisations de l'ONU, d'aider les organisations régionales d'Afrique existantes, ainsi que les Bureaux régionaux de l'Unesco, à mettre en oeuvre les recommandations de la Conférence de Tbilissi ;
- en collaboration avec le PNUE et les autres organisations du système des Nations Unies de veiller à développer la coopération nationale, régionale et internationale en matière d'éducation relative à l'environnement.

Recommandation n° 36

La Conférence,

Recommande à l'Unesco, en collaboration avec la FAO, l'OIT et le PNUE, ainsi qu'aux Etats membres de concerter et d'intensifier leurs efforts en vue de contribuer à donner aux agriculteurs une formation en matière d'environnement propre à améliorer la qualité de leur vie en accroissant la production agricole par des méthodes écologiquement saines et grâce au progrès social et de mettre en commun leurs expériences afin d'assurer la circulation des innovations, leur valorisation et leur adaptation aux conditions locales ;

Recommande que l'Unesco, avec l'aide du PNUE, apporte dès que possible son concours en vue de la création, dans la région de la CESAP et sous les auspices d'institutions nationales compétentes existant déjà, des programmes régionaux de formation universitaire supérieure en matière d'environnement destinés aux "intégrateurs" dont il est question dans le rapport de la Réunion régionale d'experts sur l'éducation relative à l'environnement en Asie ;

Recommande aux Etats membres d'établir ou de poursuivre dans le domaine de la formation une coopération qui facilitera, pour chacun d'entre eux, la constitution d'équipes pluridisciplinaires de médecins, d'ingénieurs et de techniciens de l'assainissement et de la santé capables d'appréhender globalement les problèmes de santé publique en les liant à ceux de l'environnement.

Recommandation n° 37

La Conférence

Recommande que l'Unesco, avec l'appui du PNUE et par l'intermédiaire des Bureaux régionaux, des institutions nationales et des organisations non gouvernementales ayant la compétence requise, d'introduire dans les programmes d'éducation environnementale :

Déclaration et recommandations

- un enseignement relatif au patrimoine culturel chaque fois qu'un tel enseignement peut présenter un intérêt au point de vue de l'environnement ;
- une éducation portant sur l'amélioration des établissements humains, notamment dans les pays en développement, et propre à permettre à ceux qui habitent des établissements défavorisés de rendre leur cadre de vie plus satisfaisant ;

Recommande

- que l'Unesco, en collaboration avec l'Organisation internationale du travail et d'autres organismes comprenant en particulier les organisations compétentes du système des Nations Unies, accorde l'attention qui convient aux problèmes urbains, notamment en incitant les pays à confronter leur expérience dans ce domaine et en apportant son appui aux initiatives, officielles ou non, qui pourraient être prises en matière d'enseignement général relatif à l'environnement urbain ;
- que les Etats membres approfondissent, à la lumière de leur propre expérience, l'étude de la place des problèmes urbains dans leurs programmes nationaux et dans l'enseignement général relatif à l'environnement.

Recommandation n° 38

La Conférence,

Considérant que l'éducation et la formation sont des instruments indispensables pour atteindre les objectifs généraux et particuliers de l'éducation relative à l'environnement,

Convaincue qu'il ne suffit pas d'élaborer des programmes d'étude et de réorienter les systèmes éducatifs, mais qu'il faut créer des motivations affectives, morales et culturelles incitant l'individu à protéger, améliorer et enrichir en permanence le milieu naturel où il vit,

Persuadée qu'il importe de lier les processus éducatifs aux problèmes véritables que posent la préservation et l'amélioration de l'environnement, et qu'il faut susciter chez les éducateurs une prise de conscience de ces problèmes, tant dans le contexte du développement humain en générale que dans celui du développement économique, social et culturel de chaque pays,

Consciente de la grande sensibilité de l'enfant d'âge scolaire, mais sachant aussi que, pour le rendre réceptif à l'égard de l'environnement, il est nécessaire de le placer en contact direct avec les réalités naturelles, en se fondant sur des programmes systématiques dont la mise en oeuvre comporte notamment leur adaptation à des zones urbaines, rurales ou littorales,

Recommande à l'Unesco que soit soumis à la Conférence générale de l'Organisation un projet de programme éducatif qui, sous le titre général "L'enfant et l'environnement" proposera des directives en vue de la réalisation et de la mise en oeuvre d'un plan systématique d'action permettant à l'enfant de se tenir en contact avec les éléments de son entourage naturel - mer, bois, désert, montagne, forêt, ville, lacs, fleuves et autres écosystèmes - et de prendre conscience de ces éléments ;

Demande au Directeur général de l'Unesco d'étudier la possibilité de créer un groupe de travail chargé d'examiner les diverses composantes de ce programme ;

Est d'avis que, si ce projet est retenu par l'Unesco, il faudrait faire appel pour son exécution, au concours de l'Unicef, du PNUÉ et d'autres organisations internationales et régionales qui exercent des activités en rapport avec l'éducation relative à l'environnement et les objectifs spécifiques du projet.

Recommandation n° 39

La Conférence

Reconnaissant l'importance que revêt l'utilisation du cinéma, de la télévision et des autres moyens audiovisuels pour l'éducation relative à l'environnement,

Ayant pris note de la communication présentée par la délégation tchécoslovaque au sujet du Festival international annuel de films consacrés à l'environnement ("ECOFILM"), que la République socialiste tchécoslovaque, première en Europe à prendre une initiative de ce genre, a commencé à organiser en 1974,

Considérant que ce festival cinématographique international pourrait servir d'instrument mondial pour l'échange d'expériences entre spécialistes de l'éducation des jeunes et des adultes en vue d'encourager une participation active à la défense et à l'amélioration de l'environnement,

Estimant en outre que le festival en cause peut stimuler utilement la production de nouveaux films cinématographiques et de nouvelles émissions de télévision sur l'éducation relative à l'environnement, et contribuer ainsi à en élever le niveau et l'efficacité,

Jugeant opportun de compléter ce festival par un dispositif concret - un colloque interrégional - pour l'échange d'expériences entre spécialistes,

Invite le Directeur général

- à étudier la possibilité d'accorder le patronage de l'Unesco au Festival cinématographique annuel ECOFILM en Tchécoslovaquie ;
- à envisager la possibilité d'accorder une assistance à ce festival et d'attribuer un prix au meilleur film.

Recommandation n° 40

La Conférence,

Ayant pris connaissance avec intérêt de l'activité et du rôle des associations de jeunesse et des organisations non gouvernementales dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement,

Notant que de nombreuses rencontres internationales de jeunes ont permis d'élaborer des programmes concrets de coopération dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement,

Consciente que c'est en grande partie par les jeunes que devra se faire l'éducation non formelle des jeunes,

Consciente que les rencontres internationales de la jeunesse permettent un échange d'idées et d'expériences positives et renforcent la solidarité entre pays du monde,

Recommande à l'Unesco, avec le concours du PNUE,

- de continuer à apporter leur aide matérielle et morale en faveur de rencontres internationales de la jeunesse ;
- de prévoir dans leurs programmes futurs les moyens nécessaires pour ces types de rencontres ;
- de veiller à la présence des responsables de ces associations de jeunesse et de ces organisations non gouvernementales lors des rencontres intergouvernementales et de rencontres d'experts organisées par l'Unesco ou le PNUE ;
- d'assurer la bonne diffusion à tous les Etats membres des résolutions, recommandations et documents issus de ces rencontres ;
- d'apporter leur concours et d'accorder leurs facilités administratives pour la bonne organisation de ces rencontres ;

Recommande aux Etats membres

- d'apporter leur concours à l'organisation de ces rencontres et de faciliter l'envoi de délégations de jeunes ;
- d'accorder tout l'intérêt souhaitable aux conclusions de ces rencontres.

Recommandation n° 41

La Conférence,

Considérant le rôle important que peuvent jouer les organisations non gouvernementales et les organismes bénévoles dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement sur le plan local, national, régional et international,

Soulignant qu'il serait souhaitable d'élargir les possibilités de participation démocratique à l'élaboration et à l'exécution de programmes dans ce domaine,

Tenant compte du fait que l'efficacité des travaux des organisations intergouvernementales est rehaussée par les activités menées par les organisations non gouvernementales et les organismes bénévoles,

Recommande aux Etats membres d'encourager et de soutenir les organisations non gouvernementales et les organismes bénévoles au niveau local, national, régional et sous-régional, et de tirer le meilleur parti possible de leurs services et activités ;

Recommande aux gouvernements nationaux de s'efforcer de sensibiliser aux problèmes d'environnement des organismes tels que les associations d'enseignants et d'autres organisations non gouvernementales qui s'occupent directement des enfants et des jeunes gens, pour les amener à participer à l'élaboration et à l'application de stratégies nationales dans le domaine de l'éducation ;

Recommande aux organisations non gouvernementales d'incorporer à leurs programmes des activités relevant de l'éducation relative à l'environnement ;

Recommande à l'Unesco de collaborer étroitement avec les organisations non gouvernementales et de soutenir leurs activités dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement.

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du Président
3. Adoption du Règlement intérieur
4. Election des Vice-Présidents et du Rapporteur général
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Constitution des commissions et election du Bureau
7. Les grands problèmes de l'environnement dans la société contemporaine
8. Rôle de l'éducation dans l'action visant à faire face aux problèmes de l'environnement
9. Efforts déployés aux niveaux national et international pour développer l'éducation relative à l'environnement
10. Stratégies pour le développement de l'éducation relative à l'environnement au niveau national :
 - (a) Initiation générale du public aux problèmes de l'environnement dans le cadre de l'enseignement scolaire et non scolaire
 - (b) Formation relative à l'environnement donnée (notamment en cours d'emploi) à des groupes professionnels particuliers dont les activités et décisions ont des répercussions sur l'environnement
11. Coopération régionale et internationale et développement de l'éducation relative à l'environnement : besoins et modalités
12. Adoption du rapport final et des recommandations
13. Clôture de la Conférence

ANNEXE II

DISCOURS D'OUVERTURE

Message de S. Exc. M. Léonide Ilich Brejnev, secrétaire général du Parti communiste de l'URSS et président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, lu par S. Exc. l'académicien V. A. Kirilline, vice-président de l'URSS et président du Comité d'Etat pour la science et la technologie du Conseil des ministres de l'URSS, à l'ouverture de la Conférence

Allocution de S. Exc. M. Z. A. Pataridze, président du Conseil des ministres de la République socialiste soviétique de Géorgie

Déclaration d'ouverture de M. Mostafa K. Tolba, directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Allocution de M. Amadou-Mahtar M'Bow, directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Message de S. Exc. Léonide Ilich Brejnev, secrétaire général du Parti communiste de l'URSS et président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, lu par S. Exc. l'académicien V. A. Kirilline, vice-président de l'URSS et président du Comité d'Etat pour la science et la technologie du Conseil des ministres de l'URSS, à l'ouverture de la Conférence.

Je salue chaleureusement les participants de la Conférence intergouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement qui est la plus représentative des réunions organisées jusqu'ici pour échanger des expériences sur ce problème capital.

Le progrès de l'économie, de la science et de la culture ne peut se poursuivre sans qu'il soit tenu compte des conséquences de l'action humaine sur la nature. Et il est évident que la formation d'un comportement soigneux et attentif à l'égard de l'environnement, le développement des connaissances et des compétences indispensables à sa protection et à son amélioration doivent faire partie intégrante du système général d'éducation, d'enseignement et de formation.

Dans notre pays, la protection de la nature et l'amélioration de l'environnement sont considérées comme des tâches essentielles de la nation tout

entière et de l'économie. Cela est inscrit dans la nouvelle loi fondamentale récemment promulguée, la Constitution de l'URSS, qui tire les enseignements de soixante ans de développement de l'Etat soviétique créé par V.I. Lénine après la Révolution d'octobre 1917.

L'Union soviétique soutient activement les actions internationales visant à résoudre les problèmes de l'environnement et de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Ce faisant, elle part du principe que de telles actions, nous en sommes convaincus, contribuent à la réalisation des objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies et confirmés dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que votre Conférence saura s'acquitter avec succès des nobles tâches qui sont les siennes.

Allocution de S. Exc. M. Z. A. Pataridze,
président du Conseil des ministres de la
République socialiste soviétique de Géorgie

Monsieur le Directeur général,
Mesdames, Messieurs,
Chers camarades,

Nous venons d'entendre le message adressé aux participants à la Conférence par le camarade Léonide Ilich Brejnev, président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS et Premier Secrétaire du Parti communiste de l'Union soviétique.

Ce message souligne de manière très convaincante le rôle de la coopération internationale dans le progrès de la science, de la culture et de l'éducation au profit de l'humanité tout entière.

Il témoigne également de manière éclatante du vif intérêt que porte notre Etat à la résolution effective des problèmes les plus brûlants de notre temps et de ceux dont notre conférence est saisie.

Au nom du gouvernement de la République socialiste soviétique de Géorgie, j'ai le grand honneur de souhaiter la bienvenue aux représentants des Etats membres de l'Unesco et d'organisations internationales, venus participer à Tbilissi, capitale de notre république, à la Conférence intergouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement.

Le haut niveau de développement de la science et de la technique modernes, l'influence croissante et constante de l'activité économique sur l'environnement et la dégradation qui le menace mettent plus que jamais en évidence la nécessité d'assurer une qualité normale à la vie de l'homme. Tous les peuples du globe sont aujourd'hui profondément soucieux de comprendre et de résoudre l'éternel problème des rapports entre l'homme et la nature et il va de soi que ce problème mondial ne saurait être résolu dans les limites des différentes régions et Etats car il s'agit d'une question capitale d'importance planétaire.

C'est pourquoi la tâche qui nous a amenés dans la capitale de la Géorgie non seulement nous confère de lourdes responsabilités mais nous investit d'une noble mission.

Dans notre pays, qui célèbre cette année son 60e anniversaire, la protection de la nature a derrière elle une riche tradition. Le fondateur de l'Etat soviétique, V. I. Lénine, était très attentif à ces questions. Il y a quelques jours, le Soviet suprême de l'URSS a adopté la nouvelle Constitution du pays. Cette loi fondamentale de

notre Etat dispose notamment que dans l'intérêt des générations présentes et futures, l'Etat prend des mesures pour protéger et utiliser rationnellement, selon des principes scientifiques, la terre et son sous-sol, ses ressources en eau, sa flore et sa faune, pour veiller à la pureté de l'atmosphère et de l'eau, pour assurer la reproduction des richesses naturelles et améliorer l'environnement de l'homme.

De nos jours, où l'activité de l'homme s'étend à la planète entière, la dimension mondiale et les aspects multiples du problème que pose la maîtrise de la qualité de l'environnement exigent expressément les efforts conjugués des Etats du monde entier et des savants spécialistes appartenant aux professions les plus diverses.

Il est donc normal que l'éducation relative à l'environnement occupe une place particulière dans la résolution de ce problème aussi important pour l'humanité.

Nous attachons un très grand prix au travail fructueux accompli conjointement par l'Unesco et le PNUE pour mettre au point et exécuter un programme international d'éducation relative à l'environnement, interdisciplinaire dans son approche, étendu à tous les niveaux et s'adressant à un vaste public.

En Union soviétique, c'est sur cette forme d'éducation associée aux applications pratiques des résultats de la recherche scientifique que se fonde essentiellement l'ensemble des tâches visant à protéger l'environnement.

Quant à la Géorgie, elle est l'une des premières républiques de l'URSS qui ait adopté une "loi sur la protection de la nature". En 1974, nous avons créé un Comité d'Etat pour la protection de la nature ; il existe, auprès de l'Académie des sciences, une Commission permanente pour la protection de la nature ; un Centre pour l'étude des problèmes relatifs à la protection de la nature a été créé à l'Université de Tbilissi. L'enseignement dispensé dans les écoles secondaires et dans les établissements d'enseignement supérieur accorde une large place à la protection de l'environnement. Les zoologistes, les géographes, les philologues, les mathématiciens et les ingénieurs suivent des cours spéciaux sur les principes écologiques de la protection de la nature. Dans les écoles secondaires, l'enseignement des principes qui régissent la

protection de la nature s'améliore d'année en année. Nous estimons qu'il importe de résoudre, dès ce tout premier stade, les problèmes pédagogiques délicats que pose l'éducation écologique et esthétique et la formation d'une éthique du comportement chez les futurs maîtres du pays, de les aider, en temps utile, à comprendre le lien organique qui unit l'homme à son environnement, de susciter chez eux le sens de la responsabilité personnelle à l'égard des ressources de la nature ainsi que le souci d'en accroître les richesses et la beauté.

L'éducation relative à la protection de la nature appartient à la tradition séculaire de la culture nationale du peuple géorgien. Notre peuple a toujours éprouvé un grand amour pour la nature et s'est toujours montré soucieux de ménager ses richesses.

Depuis des temps immémoriaux, nos bâtisseurs ont tiré parti des particularités du relief et du paysage géorgiens pour édifier des monuments uniques. Aujourd'hui encore, dans bien des sites de Géorgie, on ne peut qu'éprouver un sentiment d'admiration et d'étonnement devant le très grand art dont il a fallu faire preuve pour que la création de l'homme s'harmonise avec la beauté naturelle du paysage. Les chansons et les légendes de notre peuple, les oeuvres de nos poètes et écrivains célèbrent avec une grande puissance créatrice l'amour originel que l'homme voue à la nature et l'importance que celle-ci présente pour l'homme. Le poète géorgien bien connu Vaja Pchavela, dont le centenaire de la naissance a été célébré en 1961 par l'Unesco, disait : "Il n'y a pas de poésie hors de la nature et de la vie humaine et celui qui comprend bien la nature et la vie - même s'il n'a jamais écrit de vers, de drames et de romans - celui-là est poète. Car il n'existe pas d'événement dans la vie d'un homme qui ne trouve pas son corollaire dans la nature."

On notera que Vaja Pchavela était instituteur de campagne. Un autre grand homme public, enseignant lui aussi, Iakob Goguebachvili, écrivait que "la nature n'obéit qu'à celui qui en connaît les lois ; pour qui sait utiliser les forces qu'elle recèle, elle est source de richesse".

Les vicissitudes du destin historique de notre peuple ont souvent émoussé le souci qu'éprouvait l'homme pour la protection de la nature et l'ont incité à détruire les forêts et à exterminer le monde animal, ce qui causait un grand préjudice à notre patrimoine naturel. C'est seulement après la grande Révolution d'Octobre, lorsque le pouvoir soviétique a été instauré, qu'une nouvelle ère a commencé dans la vie de la Géorgie. Elle est devenue une république hautement développée sur le plan agricole et industriel, un pays de haute culture où la science a atteint un niveau élevé, où sont appliquées les techniques modernes, où la société est capable de résoudre bon nombre de problèmes dont celui, séculaire, des rapports entre l'homme et la nature.

En raison de l'exiguïté relative de son territoire, de sa position géographique et des particularités de son paysage, la Géorgie est très sensible à la pollution de son environnement. Cela explique le très vif intérêt que nous portons à la résolution des problèmes que pose l'environnement, à la compréhension de ces problèmes et aux résultats de la présente Conférence sur l'éducation relative à l'environnement.

Permettez-moi, une fois de plus, de vous souhaiter la bienvenue au nom du gouvernement de la RSS de Géorgie et de vous souhaiter d'aboutir à des conclusions fructueuses sur les problèmes de l'éducation relative à l'environnement. Nous espérons que les résultats des travaux de la Conférence et les recommandations qu'elle adoptera aideront l'humanité à résoudre les problèmes que lui pose le milieu dans lequel elle vit.

Déclaration d'ouverture de M. Mostafa K. Tolba,
directeur exécutif du Programme des Nations
Unies pour l'environnement

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général de l'Unesco,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma profonde reconnaissance au gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques, qui a accepté d'accueillir cette importante Conférence intergouvernementale sur l'éducation relative à l'environnement. Le cadre ne pourrait être plus agréable et je me réjouis de me retrouver de nouveau dans la belle ville de Tbilissi, capitale de la République de Géorgie. Je sais que les Géorgiens sont réputés pour leur hospitalité et j'espère que tous les délégués auront amplement l'occasion d'en profiter au cours de leur séjour. Il se peut que notre réunion soit agréablement éducative de plus d'une façon.

Je tiens également à rendre un hommage sincère à mon cher ami et collègue M. Amadou-Mahtar M'Bow, directeur général de l'Unesco, pour les efforts considérables qu'il a fournis à tous les stades des préparatifs qui ont conduit à la conférence. Je donnerai par la suite davantage de détails sur la coopération fructueuse qui a existé entre le PNUE et l'Unesco pendant toute la période préparatoire.

Je voudrais tout d'abord indiquer les raisons pour lesquelles le Programme des Nations Unies pour l'environnement attache une telle importance à l'éducation relative à l'environnement : à long terme, rien ne pourra réduire sensiblement les menaces locales et internationales qui pèsent sur l'environnement s'il ne se produit pas de prise de conscience généralisée concernant les liens essentiels entre la qualité de l'environnement et la satisfaction constante des nécessités humaines. De plus, les nécessités et les aspirations humaines dans le monde entier ne peuvent être satisfaites qu'à mesure que la prise de conscience de l'environnement conduit à l'adoption de mesures appropriées à tous les niveaux de la société, depuis les plus petites communautés locales jusqu'à l'ensemble de la communauté internationale. Les mesures appropriées exigent une base solide d'informations et de capacités techniques indéfectibles. Toutefois, les mesures dépendent de la motivation, qui dépend de la compréhension

généralisée qui, à son tour, dépend de l'éducation. Il importe donc de prendre des mesures permanentes d'éducation, afin que toutes les couches de la société dans le monde entier prennent conscience de leurs responsabilités et soient disposées à apporter toute la contribution dont elles sont capables.

Les problèmes d'environnement sont caractérisés par leur diversité, leur complexité et leur urgence. Pour bon nombre d'être humains dans le monde d'aujourd'hui, l'éducation relative à l'environnement est véritablement une question de vie et de mort : pour les milliers de travailleurs industriels qui sont au contact de substances chimiques, pour les innombrables travailleurs agricoles qui manient les pesticides, pour les millions d'être humains pauvres dont la survie et la santé dépendent de la gestion éclairée des systèmes hydrauliques du monde, pour les millions de riches qui sont menacés par le cancer dont l'origine se trouve dans l'environnement et pour les 600 millions au moins d'êtres humains qui vivent dans les zones arides et semi-arides menacées par la baisse de productivité due à la désertification. C'est pourquoi le PNUE conçoit l'éducation relative à l'environnement comme un processus mondial et à long terme, touchant la société dans son ensemble et intéressant tous les membres de la communauté, compte dûment tenu de leurs besoins sociaux, économiques, culturels et politiques. Nous sommes également convaincus que la dégradation de l'environnement est due aux activités de l'homme, qu'il soit planificateur, constructeur, agriculteur, citoyen ou consommateur. L'état futur de notre atmosphère, de nos ressources en eau, de nos sols, de nos forêts et de nos richesses minérales dépendra donc en dernier lieu de l'attitude de l'homme. C'est pourquoi nous estimons essentiel que chaque être humain prenne conscience de l'environnement grâce à une éducation appropriée dans ce domaine.

L'éducation relative à l'environnement joue également un rôle essentiel dans l'intégration des connaissances acquises au cours des importantes conférences des Nations Unies qui ont eu lieu dans les cinq dernières années sur l'environnement, la population, l'alimentation, les établissements humains, l'eau et la désertification. L'éducation relative à l'environnement doit être accélérée sur le plan national et international si l'on veut que

les importants résultats de ces réunions mondiales remarquables soient diffusés et appliqués pour répondre aux nécessités humaines fondamentales de tous.

Le développement lui-même et la mise en oeuvre du nouvel ordre économique international constituent un autre domaine primordial dans lequel est apparue récemment une nouvelle compréhension des questions d'environnement au niveau mondial, grâce à des formes appropriées d'éducation en matière d'environnement. L'étude des rapports entre l'environnement et le développement permet progressivement de mieux comprendre que les objectifs de développement doivent désormais englober, entre autres, l'amélioration soutenue de la qualité de la vie, l'élimination de la pauvreté et la juste participation de la population aux bienfaits du développement. Le problème n'est pas de choisir entre la protection de l'environnement et la réalisation des objectifs du développement, mais d'orienter le développement de façon que l'humanité tire le maximum de profits de l'environnement, dans l'intérêt des générations actuelles comme des générations futures. En réalité, les rapports entre l'environnement et le développement semblent constituer la question principale et la notion élargie de ces rapports exige une notion élargie de l'éducation relative à l'environnement.

Après ces observations d'ordre général, je voudrais dire quelques mots, Monsieur le Président, sur la place qu'occupe l'éducation relative à l'environnement dans le mandat que l'Assemblée générale a confié au PNUE à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui s'est tenue à Stockholm en 1972.

Aux termes dudit mandat, les activités du PNUE sont composées de trois éléments principaux : l'évaluation de l'environnement, la gestion de l'environnement et les mesures d'appui. Je décrirai brièvement chacune de ces activités.

Tout d'abord, l'évaluation est un processus dynamique grâce auquel on peut définir les problèmes d'environnement qui se posent et recueillir et évaluer les données nécessaires afin de fournir une base à la prise de décisions rationnelles, en particulier sur le plan national. Au niveau mondial, cette activité est connue sous le titre de "Plan Vigie". L'évaluation est nécessaire pour situer et définir les problèmes, ainsi que pour évaluer leur urgence et leurs dimensions.

Deuxièmement, sur la base des meilleures connaissances et informations disponibles grâce à l'évaluation de l'environnement, la fonction de la gestion de l'environnement est de veiller à ce que les facteurs environnementaux soient pris en considération dans la formulation et la planification des politiques sociales et économiques, ainsi que dans l'ensemble du processus de prise de décisions conduisant à l'action. Il s'agit là d'une condition indispensable à la gestion écologiquement rationnelle des activités humaines.

L'application efficace des mesures de gestion de l'environnement exige toutefois la compréhension générale de la population, les ressources et les capacités techniques voulues, ainsi que la motivation du public et la volonté d'appuyer ces

mesures. C'est pourquoi le troisième élément des activités du PNUE consiste en mesures d'appui, c'est-à-dire l'information, l'assistance technique et l'éducation et la formation en matière d'environnement. Le fait que ces activités soient intitulées "Mesures d'appui" ne signifie pas que leur importance soit secondaire. Au même titre que l'évaluation et la gestion de l'environnement, elles constituent une partie indispensable des mesures visant à préserver l'environnement.

L'exécution de notre mandat exige donc une optique véritablement globale de l'éducation et de la formation en matière d'environnement. Il ne suffit pas que des groupes restreints d'experts hautement spécialisés consacrent de longues années à chacun des niveaux de l'éducation classique. La contribution de ces experts est extrêmement importante, mais la participation de la population à tous les niveaux est également nécessaire et c'est pourquoi le PNUE attache une grande importance à l'éducation extrascolaire de type non classique. Des millions d'être humains dans le monde n'auront jamais l'occasion de fréquenter des établissements scolaires de type classique, mais il importe qu'ils aient pareillement l'occasion d'apprendre à connaître les facteurs environnementaux essentiels à leur propre bien-être. En outre, bon nombre de mesures prises dans chaque pays en faveur de l'environnement appellent une participation active des citoyens, qui ne sera efficace que si elle est solidement liée à l'éducation de la population en général. C'est pourquoi l'objectif de notre conférence est de faire progresser aussi largement que possible la théorie et la pratique de l'éducation relative à l'environnement.

Les huit grands principes directeurs régissant l'éducation en matière d'environnement, énoncés en 1975 par les experts gouvernementaux du Colloque international de Belgrade pour l'éducation relative à l'environnement, constituent d'excellentes règles pour l'éducation en général. Je soulignerai cependant trois qualités uniques de l'éducation relative à l'environnement : elle vise à susciter une prise de conscience des liens existant entre les diverses disciplines, elle tend à faire mieux comprendre les raisons pour lesquelles les mesures prises actuellement risquent d'avoir des incidences sur les générations futures et elle met en valeur les liens géographiques et sociaux. L'erreur que nous avons commise dans le passé en considérant l'environnement sous un angle relativement large a provoqué pour l'humanité un bon nombre des problèmes actuels d'environnement et de développement. C'est pourquoi je voudrais maintenant revenir sur l'importance primordiale de l'approfondissement des notions universelles sur les rapports entre l'environnement et le développement.

Tout d'abord, les problèmes d'environnement du monde de demain toucheront chacun d'entre nous. Le monde s'est transformé en une grande communauté, grâce aux moyens modernes de transports et de communications, à l'existence d'un vaste réseau de liens économiques et commerciaux et du fait de l'intérêt commun qu'il y a à comprendre et à respecter les limites dans lesquelles les systèmes vitaux de la planète peuvent

absorber les incidences des activités de l'homme. Nous ne pouvons pas affirmer que les problèmes d'environnement et de développement d'une région donnée ne concernent que cette région. Les problèmes d'un pays particulier peuvent rapidement s'étendre à tous les pays, aussi sûrement que les menaces mondiales qui pèsent sur l'environnement touchent l'ensemble de l'humanité.

Deuxièmement, les problèmes d'environnement et de développement sont indissociables : ils ont des dimensions mondiales et internationales et se posent dans tous les pays et toutes les sociétés, à tous les stades du développement économique et quelle que soit l'orientation sociale ou politique.

Je proposerai quelques exemples pour illustrer le caractère mondial des questions d'environnement et les rapports réciproques existant entre l'environnement et le développement. L'un des problèmes mondiaux évidents est celui de la couche d'ozone, menacée par la libération de certaines substances chimiques dans l'atmosphère, pouvant entraîner des conséquences considérables pour les organismes biologiques terrestres, y compris l'homme. Les répercussions de certaines autres activités de l'homme, en particulier son utilisation à bon ou mauvais escient de certaines sources d'énergie, peuvent également avoir des conséquences graves sur le climat de notre planète. L'épuisement des ressources en pétrole entraîne des conséquences mondiales évidentes, de même que certaines mesures adoptées dans la recherche de nouvelles sources d'énergie, en particulier la fission nucléaire.

Toutefois, à titre indicatif et pour illustrer la complexité des problèmes d'environnement, il est intéressant de noter que si la plupart des problèmes d'environnement qui se sont posés à propos de l'énergie ont été centrés sur la question nucléaire, il se pourrait que la consommation de combustibles fossiles, par ses répercussions sur le climat due à l'émission de gaz carbonique, entraîne en fait des conséquences plus graves sur l'environnement.

Nous savons maintenant que les problèmes d'environnement peuvent être liés à la fois au caractère inapproprié du développement et à l'insuffisance du développement. Bon nombre de problèmes complexes ont résulté par le passé du fait que la science et la technique étaient appliquées au développement, sans que les conséquences sur l'environnement ne soient pleinement prises en considération. Dans les pays en développement, lorsque les projets de mise en valeur sont mal conçus, défectueux et exécutés à tort, ils risquent de provoquer l'épuisement des ressources, des maladies dues à l'environnement, une pollution chimique et biologique plus intense même que celle que l'on connaît dans les pays développés et des troubles sociaux généralisés. L'insuffisance du développement, par ailleurs, peut se traduire par l'existence d'établissements humains misérables, par la perte de la productivité due aux maladies et à la malnutrition et par la perte des terres arables à la suite de la destruction des forêts et de l'utilisation excessive des pâturages fragiles des zones semi-arides et subhumides.

L'analyse des causes des problèmes d'environnement fait ressortir comme facteur essentiel la grande disparité des niveaux de vie, non seulement entre les pays riches et les pays pauvres, mais également entre les couches riches et les couches pauvres d'un même pays. L'inégalité extrême des richesses empêche les sociétés de tirer pleinement parti de leurs ressources naturelles et peut causer des dommages à l'environnement dus à la fois à la recherche désespérée des moyens de subsistance de la part des populations pauvres et au gaspillage des ressources de la part des populations riches. Les pays riches ou les secteurs riches de diverses sociétés exercent dans leur style de vie un gaspillage qui impose des pressions excessives sur les ressources naturelles, en particulier les sources d'énergie, les minéraux et les ressources vivrières. Il devient maintenant évident que tous les pays, développés et en développement, doivent, dans leur quête du développement, tenir compte des limites ainsi que des possibilités qu'offre l'environnement. Ils doivent rechercher et adopter de nouvelles méthodes et de nouveaux modes de développement, ainsi que de nouveaux styles de vie, en tenant pleinement compte des facteurs environnementaux.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Le PNUE est appelé par son mandat à jouer un rôle central dans les questions d'environnement et donc dans l'éducation relative à l'environnement, à la fois au sein du système des Nations Unies dans son ensemble et dans le monde entier. C'est là le mandat confié au PNUE par la Conférence de Stockholm et par l'Assemblée générale. Je tiens à souligner que le programme pour l'environnement n'est pas la prérogative exclusive de notre petit secrétariat établi à Nairobi, mais qu'il s'agit d'un programme mis au point avec l'aide de l'entière communauté internationale, qui est elle-même chargée de l'exécuter. Le PNUE existe donc pour coordonner l'élaboration du programme et pour jouer un rôle de catalyseur dans sa mise en oeuvre. En conséquence, dans la promotion de l'éducation et de la formation relatives à l'environnement, le PNUE doit travailler en consultation et en coopération étroites avec les autres organisations. L'Unesco vient en tout premier lieu, mais nous coopérons également avec l'OIT, la FAO, l'UICN et beaucoup d'autres organisations.

Je voudrais également mentionner ici le rôle important que jouent les organisations non gouvernementales grâce à leurs réseaux substantiels de communication et à leurs nombreuses activités en matière d'éducation et d'information. Convaincu que les organisations non gouvernementales sont en mesure de contribuer largement à l'éducation relative à l'environnement, le PNUE, avec la pleine coopération de l'Unesco, a fait en sorte que des organisations non gouvernementales des pays en développement puissent assister à la Conférence et a prévu qu'un colloque des ONG sur l'éducation relative à l'environnement se tiendrait à Genève immédiatement après la Conférence pour définir les moyens permettant de mettre en oeuvre les

recommandations, dans la mesure des capacités des organisations.

Au cours des quatre dernières années, le PNUE a appuyé environ 40 activités de formation, certaines de faible envergure et expérimentales, d'autres plus importantes. Je citerai deux exemples : tout d'abord, un projet de formation pour l'environnement et le développement en Afrique a été mis sur pied en commun par le PNUE, l'Institut africain de développement et de planification et le SIDA, organisme suédois de développement international. Le centre du projet est situé à Dakar. L'autre exemple est celui du CIFCA, Centre international de formation et d'éducation en sciences de l'environnement pour les pays de langue espagnole, établi à Madrid. Dans l'exécution de ces activités de formation, entre autres, le PNUE a collaboré avec plusieurs organisations telles que l'Unesco, l'OMCI, l'ONUDI, l'OIT et un certain nombre d'organismes nationaux d'éducation.

Notre Conseil d'administration m'a autorisé à créer, sur une base expérimentale, un centre régional d'activités du programme pour l'éducation et la formation environnementale en Afrique et a approuvé la création de centres analogues dans d'autres régions.

Ces centres régionaux sont conçus comme des mécanismes particuliers permettant de veiller à ce que l'étude des facteurs environnementaux soit dûment incorporée aux programmes d'éducation et de formation. Ils fournissent ainsi une base au PNUE dans l'exercice de ses fonctions de catalyseur et de coordination, ils permettent de stimuler l'action grâce à la planification et à la programmation en commun et contribuent à l'exécution des programmes des institutions régionales. Ces centres sont créés en étroite collaboration avec l'Unesco et en coopération avec d'autres institutions spécialisées.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Je manquerais à mes devoirs si je ne mentionnais pas les rapports fructueux de coopération que le PNUE a entretenus avec l'Unesco depuis que le Programme international pour l'environnement a été entrepris, en janvier 1975. Dans un certain sens, toutes les activités du programme ont constitué des préparatifs pour la conférence de Tbilissi. Vous connaissez bien les mesures que nous avons prises conjointement. L'une des premières mesures a consisté à établir un aperçu général mondial des publications sur l'éducation relative à l'environnement. Ensuite, un certain nombre de sujets importants concernant l'éducation classique et non classique ont été étudiés et les résultats ont été présentés sous forme de documents de travail au Colloque international de Belgrade sur l'éducation relative à l'environnement. Les participants au Colloque ont également étudié les rapports établis par l'Unesco et le PNUE sur les missions des consultants, ainsi qu'une enquête préliminaire mondiale sur les besoins et les priorités de l'éducation relative à l'environnement.

Les participants au Colloque de Belgrade ont adopté la Charte de Belgrade : cadre mondial pour

l'éducation relative à l'environnement. A la suite du colloque, une série de réunions d'experts a été organisée et des projets pilotes ont été entrepris dans toutes les régions du monde.

Maintenant, à Tbilissi, nous demandons aux gouvernements de nous éclairer sur leurs priorités et sur ce qu'ils attendent de nous. Vous passerez en revue deux années d'étude et d'expérimentation, ainsi qu'un volume considérable d'informations résultant des réunions intergouvernementales. Les recommandations que vous ferez en vue de mesures à prendre seront celles que vos représentants gouvernementaux devront examiner lors du Conseil d'administration du PNUE et de la Conférence générale de l'Unesco. Vous examinerez en substance les éléments qui devront constituer un plan d'action pour la promotion et le développement de l'éducation et de la formation relatives à l'environnement, sur le plan national, régional et mondial.

Il n'y a toutefois pas lieu de nous y tromper, le succès de toute entreprise internationale dans le domaine de l'éducation et de la formation relatives à l'environnement dépend assurément des mesures prises au niveau local. Non seulement la participation nationale et les ressources financières sont essentielles, mais il appartient aux citoyens de chaque pays d'assumer la tâche considérable que représente la transformation des méthodes d'éducation.

En conclusion, Monsieur le Président, j'ai à souligner l'ampleur et l'urgence de la tâche qui nous attend. Quels sont, en définitive, les éléments en jeu ? Pour répondre à cette question, je vous demanderai d'imaginer quel serait l'état de notre planète aujourd'hui si les générations précédentes avaient possédé et appliqué les connaissances dont nous disposons actuellement sur l'environnement dans le cadre de rapports économiques mondiaux plus équitables. Les forêts couvriraient les terres actuellement dénudées, une bonne partie de la surface improductive de la terre fournirait encore de riches récoltes, nous respirerions un air plus sain, nous disposerions d'eau salubre et, selon toutes probabilités, nos perspectives seraient beaucoup moins sombres qu'aujourd'hui où la pauvreté des masses anéantit l'existence de millions et de millions d'êtres humains de notre planète. Nous n'avons pas encore atteint le point de non-retour, mais il ne fait aucun doute qu'en affrontant les problèmes considérables du monde d'aujourd'hui, à la fois aux niveaux national et mondial, nous remontons la pente. De plus, nous menons certainement une lutte contre le temps. Nous devons unir nos efforts immédiatement, sans plus attendre, si nous voulons éviter les catastrophes que les augures nous prédisent pour l'avenir. Nous avons la charge et la lourde responsabilité de susciter la révolution, impérative à notre époque, de la conscience et du comportement humains. Platon, décrivant l'Attique, se lamentait ainsi, il y a quelques siècles : "Notre terre, comparée à ce qu'elle était, ressemble au squelette d'un corps dévasté par la maladie. Les formes harmonieuses ont disparu et il ne reste qu'un cadavre." Par les mesures que nous prendrons ou ne prendrons pas aujourd'hui, nous déciderons si, dans quelques dizaines d'années, les mêmes paroles s'appliqueront non pas à l'Attique, mais à l'ensemble du monde.

Allocution de M. Amadou-Mahtar M'Bow,
directeur général de l'Organisation des
Nations Unies pour l'éducation, la science
et la culture

Monsieur le Vice-Président du Conseil des
ministres de l'Union des républiques
socialistes soviétiques,
Honorables dirigeants de la République socialiste
soviétique de Géorgie,
Monsieur le Président du Comité national
d'organisation,
Monsieur le Directeur exécutif du Programme
des Nations Unies pour l'environnement,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir que d'ouvrir
aujourd'hui avec vous la Conférence inter-
gouvernementale sur l'éducation relative à
l'environnement.

Qu'il me soit tout d'abord permis de dire ma
profonde gratitude à M. Vladimir Alexefvitch
Kirilline, vice-président du Conseil des ministres
de l'URSS qui, honorant de sa présence cette
séance inaugurale, a bien voulu marquer l'import-
tance que son pays attache à la Conférence, et de
lui exprimer mes très vifs remerciements au
gouvernement de l'Union soviétique et au peuple
soviétique. Je voudrais aussi dire aux hautes au-
torités de la République socialiste soviétique de
Géorgie, ici présentes, combien nous apprécions
la chaleur de l'accueil qu'elles ont bien voulu nous
réservé dans cette belle capitale.

Au moment où l'Union soviétique célèbre le
soixantième anniversaire de la Révolution socia-
liste d'Octobre et vient de se doter d'une nouvelle
constitution qui trace les perspectives dans les-
quelles s'édifiera son avenir, le bilan de ses ef-
forts et des résultats qu'elle a obtenus depuis
sa création apparaît comme véritablement spec-
taculaire. En quelques décennies, l'Union sovié-
tique est en effet parvenue à un niveau de dévelop-
pement, qui se traduit par de remarquables réa-
lisations dans tous les domaines de la vie écono-
mique, sociale et culturelle.

Tous ceux qui sont associés à l'oeuvre de
l'Unesco savent, en particulier, ce qu'une action
soutenue et persévérante a permis d'accomplir
en matière d'éducation. Moins de quinze ans
après la Révolution d'Octobre, l'enseignement
primaire universel, gratuit et obligatoire était
réalisé, alors qu'au début de ce siècle, on esti-
mait qu'il faudrait à la Russie au moins cent ans

pour atteindre cet objectif. L'analphabétisme
parmi la population adulte a été éliminé en l'es-
pace de vingt à vingt-cinq ans. De nombreux
peuples ont pu avoir accès à l'instruction dans
leurs langues maternelles alors que, naguère en-
core, bon nombre de ces langues n'étaient pas
écrites. Aujourd'hui, les trois quarts de la popu-
lation active de l'URSS ont bénéficié d'une instruc-
tion secondaire ou supérieure, complète ou partielle,
et le pays a réussi à réaliser l'enseignement secon-
daire universel, qui est désormais rendu obligatoire.

Le développement scientifique et technique est
allé de pair, atteignant un niveau des plus élevés.
C'est ainsi, pour ne citer que deux exemples, que
le quart des chercheurs du monde travaillent
aujourd'hui en Union soviétique et que celle-ci a
fêté, il y a dix jours, le vingtième anniversaire
de la mise sur orbite du "Spoutnik", premier sa-
tellite artificiel de notre planète.

Dans le domaine de la culture, les nombreux
peuples de l'Union soviétique, tout en formant une
vaste communauté, ont su préserver chacun ce
qu'il y a de plus enrichissant dans leurs traditions
et les associer à la modernité en affirmant leur
identité culturelle propre. Et sur cette vieille
terre qui nous reçoit, on peut sentir, dans l'hos-
pitalité sereine qui nous est faite, l'harmonie qui
a toujours régné entre l'homme et la nature et qui
imprègne si profondément l'art et la vie en Géorgie.

J'ajouterai enfin, pour aborder le sujet de la pré-
sente conférence que, par son action pour la préser-
vation et l'amélioration de l'environnement, comme
par ses réalisations dans le domaine de l'éducation
relative à l'environnement, l'Union soviétique a
souvent accompli une oeuvre de pionnier à laquelle
je suis heureux de rendre hommage.

A l'occasion du soixantième anniversaire de
la création de l'Etat soviétique, je crois donc
pouvoir me faire l'interprète de tous ceux qui
sont réunis dans cette salle en adressant au
gouvernement de l'URSS et au peuple soviétique
mes souhaits les plus sincères de prospérité, de
bonheur et de paix.

Qu'il me soit permis également de souhaiter
la bienvenue aux éminentes personnalités qui re-
présentent ici les Etats membres de toutes les
régions du monde, ainsi qu'à celles des pays qui
ont bien voulu déléguer ici des observateurs.

Je salue cordialement les représentants de

l'Organisation des Nations Unies et des institutions soeurs du système des Nations Unies, ainsi que les représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, dont le nombre suffit à montrer l'intérêt qu'elles attachent à l'éducation relative à l'environnement et aux efforts de l'Unesco dans ce domaine.

Enfin, je tiens à dire combien je me réjouis de la présence de M. Mostapha Tolba, directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Il m'est agréable de saisir cette occasion de le remercier de la contribution décisive que le Programme des Nations Unies pour l'environnement, qu'il dirige avec tant de compétence et de dynamisme, a bien voulu apporter à l'Unesco, que ce soit pour encourager le développement de l'éducation et la formation relatives à l'environnement ou, plus particulièrement pour organiser la conférence qui s'ouvre aujourd'hui.

Mesdames, Messieurs,

C'est la première fois dans l'histoire de la coopération internationale que des représentants de gouvernements de toutes les régions du monde se réunissent pour étudier comment l'éducation peut contribuer à résoudre les problèmes que pose la sauvegarde de l'environnement humain et pour formuler des recommandations visant à guider l'action dans ce domaine, nationale, régionale et internationale. C'est dire l'importance que revêtiront vos délibérations, puisque cette conférence se tient à un moment où les problèmes liés à l'environnement sont devenus, du fait des contraintes qu'ils font peser sur la vue de l'homme, une préoccupation majeure de l'opinion publique, de la communauté scientifique et des gouvernements. Comme le proclame la Déclaration sur l'environnement adoptée par la Conférence des Nations Unies réunie à Stockholm en juin 1972 : "Défendre et améliorer l'environnement pour les générations présentes et à venir est devenu pour l'humanité un objectif primordial, une tâche dont il faudra coordonner et harmoniser la réalisation avec celle des objectifs fondamentaux déjà fixés de paix et de développement économique et social dans le monde entier."

Bien que la présente conférence n'ait pas pour objet un débat sur les problèmes de l'environnement proprement dit, mais sur le rôle que l'éducation est appelée à jouer pour contribuer à les prévenir et les résoudre, peut-être me permettrez-vous de passer brièvement en revue les préoccupations auxquelles tend à répondre l'éducation relative à l'environnement et qui justifient l'importance croissante qu'on s'accorde à lui attribuer presque partout.

C'est progressivement, au cours des dernières décennies, que sont apparus les dangers d'une exploitation irrationnelle des ressources naturelles, qu'on a pris conscience des déséquilibres qui pourraient résulter pour l'ensemble des êtres vivants et pour les sociétés humaines en particulier, de leur utilisation sans discernement comme de leur épuisement à long terme - bref, que la nécessité d'une meilleure gestion de notre patrimoine terrestre s'est imposée.

Ainsi l'Unesco a-t-elle été amenée à entreprendre, dès le début des années cinquante, des études et recherches, et des activités de formation, en matière d'environnement. Je citerai, à cet égard, le programme précurseur sur les régions arides, qui n'a - hélas - rien perdu de son actualité, comme l'ont prouvé les catastrophes répétées survenues dans les pays du Sahel africain, et dont les enseignements ont trouvé un écho à la récente Conférence de Nairobi sur la désertification. Bien que de moindre ampleur, le programme relatif aux régions tropicales humides mérite aussi d'être mentionné. Mais je voudrais surtout souligner que toutes les activités déployées par l'Unesco en matière d'environnement ont trouvé leur prolongement dans le programme L'homme et la biosphère - le MAB - que l'Organisation a lancé en 1971 ; ce programme, qui bénéficie d'une participation internationale très étendue, constitue un cadre indispensable non seulement pour la mise en valeur et la sauvegarde rationnelles de l'environnement, mais pour la formation et l'éducation dans ce domaine.

Malgré l'importance d'une activité qui remonte donc à un quart de siècle, c'est surtout au cours de la dernière décennie, et en particulier depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, que s'est développé un vaste et intense effort de réflexion visant à élucider la nature des problèmes de l'environnement et à préciser leurs conséquences pour l'humanité.

D'une vue limitée aux seuls aspects physiques et biologiques de l'environnement, on est progressivement passé à une conception élargie de la question qui, tout en faisant à ces aspects leur juste place, englobe aussi l'environnement social, économique et technologique créé par l'homme pour en saisir les réalités complexes dans leurs multiples rapports d'interdépendance. Il est ainsi apparu qu'il fallait tenter de saisir et de résoudre simultanément un vaste ensemble de problèmes apparemment distincts mais, en fait, indissociables, qu'il s'agisse de la détérioration et de l'épuisement des ressources naturelles, des pollutions et nuisances de toutes sortes, des difficultés engendrées pour l'homme par la vie dans ce milieu nouveau parce que totalement artificiel, au sens propre du mot, que sont les grandes agglomérations urbaines, ou bien encore des très graves difficultés auxquelles la plupart des pays se heurtent dans les domaines de la santé, de l'alimentation ou de l'éducation. L'utilisation rationnelle et l'amélioration continue du potentiel que constitue l'environnement pour le bien-être de l'humanité supposent une vision globale et dynamique de ces multiples aspects du problème, et des mesures tout aussi variées et judicieusement coordonnées entre elles.

On comprend, dans ces conditions que les questions relatives à l'environnement, comme toutes celles qui engagent l'avenir de l'homme, aient souvent donné lieu à des controverses. Mais, malgré la diversité des points de vue, l'idée fondamentale que la sauvegarde de l'environnement est une tâche multidimensionnelle, qu'on ne saurait la mener à bien sans prendre en considération les facteurs socio-économiques qui sont le plus souvent

la cause même des problèmes, a fini par prévaloir.

Cela n'a rien pour étonner si l'on songe qu'en réalité ces questions recoupent l'ensemble de celles que pose le développement et ne peuvent en être dissociées. La sauvegarde de l'environnement est une dimension nécessaire du développement : si l'on veut agir efficacement, les objectifs et les stratégies relatifs à l'environnement et au développement doivent se conjuguer et s'harmoniser dans le cadre d'une planification à long terme.

Certes, dans un monde que caractérisent de gigantesques disparités, la problématique du développement, et donc celle de l'environnement, varient selon les conditions propres à chaque pays, et il est légitime et même souhaitable que chaque Etat définisse et applique en toute souveraineté sa politique propre dans ces domaines. Des dénominateurs communs existent cependant.

Car, pour reprendre la devise de la Conférence de Stockholm, notre monde est un. La biosphère ignore les frontières. La croissance des uns fait largement appel aux ressources des autres. Les échanges de biens, d'hommes et d'idées sont monnaie courante. Le progrès des communications rétrécit le monde. La notion d'une interdépendance des sociétés humaines et de leurs ressources dans l'égalité, la souveraineté et le respect mutuel s'impose graduellement. Toutes ces considérations confèrent à la problématique du développement et de l'environnement sa dimension internationale qui, loin d'oblitérer sa spécificité nationale et régionale, l'amplifie et contribue, dans une certaine mesure, à faire mieux percevoir les solutions possibles.

Reconnaître l'interdépendance des sociétés humaines, c'est admettre que toute politique rationnelle de l'environnement suppose l'organisation de rapports nouveaux entre les nations, non seulement pour ce qui est de l'exploitation des ressources communes à tous, comme les océans et l'atmosphère, mais dans le domaine aussi des échanges économiques, scientifiques et techniques. Il est clair qu'une grave atteinte à l'environnement dans une région ou un pays donné risque d'avoir, à court ou à long terme, des conséquences sur la biosphère tout entière, et qu'un développement privilégiant les uns au détriment des autres introduit l'injustice dans la gestion du patrimoine commun des ressources de l'humanité et ne peut que provoquer des tensions déplorable pour tous. L'instauration progressive d'un nouvel ordre international, à laquelle l'Unesco entend contribuer par tous ses moyens, exige que les problèmes de l'environnement comme ceux du développement soient abordés dans un esprit de solidarité et de justice.

S'ils veulent parvenir à préserver et à modeler leur environnement, les peuples doivent prendre conscience de l'obligation matérielle et morale qui leur incombe. Or, dans cette prise de conscience de leurs responsabilités, l'éducation, au sens le plus large, a un rôle essentiel à remplir car elle peut leur inculquer les connaissances et les valeurs qui leur permettront de comprendre les problèmes, de saisir l'importance vitale de

l'enjeu et, surtout, susciter en eux la volonté d'agir, c'est-à-dire d'acquérir le savoir et le savoir-faire nécessaire à cet effet. Mais l'éducation, pour devenir ainsi le moteur des efforts de sauvegarde de l'environnement, doit se réorienter en fonction de cette prise de conscience, s'inspirer dans son esprit, ses contenus et ses méthodes d'une véritable éthique de l'environnement à l'échelle nationale et mondiale.

On entrevoit dès lors l'ampleur des tâches à accomplir.

La réorientation nécessaire des processus éducatifs requiert d'abord un effort de clarification conceptuelle. C'est pourquoi l'un des points les plus importants de l'ordre du jour provisoire qui vous est soumis porte sur le "rôle de l'éducation dans l'action visant à faire face aux problèmes de l'environnement". Dans un domaine somme toute assez nouveau comme celui de l'éducation relative à l'environnement, la clarification des concepts et des principes qui doivent orienter l'action revêt en effet une importance fondamentale. Il s'agit de préciser, d'une manière aussi nette que possible, non seulement ce que l'on entend par éducation relative à l'environnement mais aussi et surtout les fonctions spécifiques que celle-ci est appelée à remplir dans l'effort global de développement et de rénovation de l'éducation, afin de préparer chacun à assumer activement ses responsabilités.

Cette question du rôle et de la nature de l'éducation relative à l'environnement n'est certes pas débattue pour la première fois. Mais il ne s'agit plus aujourd'hui de se borner à échanger des informations et des connaissances fragmentaires sur certains problèmes de l'environnement, tels que la pollution, la détérioration du milieu naturel ou la conservation des ressources ; une tâche plus ambitieuse s'impose désormais à la communauté internationale : concevoir et mettre en oeuvre un processus d'éducation et de formation qui permette aux individus de tous les âges et de tous les milieux d'assimiler les valeurs, les concepts de base et les connaissances pratiques qui les aideront à prendre conscience des problèmes de l'environnement, à adopter eux-mêmes des comportements plus adaptés dans leur vie quotidienne et à contribuer efficacement, pour leur part, à l'effort commun de sauvegarde.

Pour ce qui est des connaissances, il doit incomber à l'éducation de faire comprendre le rôle des divers facteurs biologiques, physiques et socio-économiques dont l'interaction conditionne la nature même de l'environnement. Il conviendra, bien sûr, de faire une distinction entre les spécialistes et le public non spécialisé, enfants ou adultes, qui sera sensibilisé et initié à ces questions dans le cadre de l'éducation scolaire et extrascolaire et par un large recours aux moyens de communication de masse.

Pour ce qui est des spécialistes, l'éducation me paraît devoir inculquer aux groupes professionnels dont l'action et l'influence sur l'environnement sont - parfois à leur insu - importantes, des connaissances leur permettant de se faire une idée précise des conséquences que leurs décisions comme leurs actions peuvent avoir dans ce domaine,

à court et à long terme et donc de l'étendue de leur responsabilité. A plus forte raison, des connaissances approfondies devraient être dispensées, dans le cadre de leur formation spécialisée, à tous les hommes de science et à tous les techniciens qui sont appelés à faire, à quelque titre que ce soit, des travaux ou des recherches en rapport avec l'environnement.

L'éducation relative à l'environnement devrait, d'autre part, contribuer à susciter, sur le plan des valeurs éthiques et esthétiques comme en matière d'économie, des attitudes qui encouragent les individus à s'imposer une discipline, d'abord pour ne pas porter atteinte à la qualité de l'environnement, mais aussi pour participer activement aux tâches collectives visant à l'améliorer. Il m'apparaît à cet égard, que l'accent devrait être mis sur le rôle que l'éducation relative à l'environnement aura à jouer pour développer l'esprit de responsabilité et de solidarité dans le cadre national comme entre pays et régions, esprit dans lequel je vois - je l'ai dit - un des fondements d'une compréhension internationale authentique.

Enfin, l'éducation relative à l'environnement ne pourrait être efficace si elle ne contribuait à développer, chez les membres de chaque collectivité (selon des modalités assurément conçues en fonction des groupes auxquels elle s'adresse) un savoir et un esprit critique leur permettant de participer en connaissance de cause à l'élaboration, à l'exécution et au contrôle des mesures tendant à assurer la préservation ou l'amélioration de l'environnement.

L'adoption de ces objectifs me paraît devoir imposer d'importants changements touchant aussi bien la conception et la structuration des messages éducatifs que la méthodologie et l'organisation du processus d'enseignement. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres où l'on subit les effets d'une indéniable accélération de l'histoire, il s'agit de donner à l'éducation tout en lui gardant sa vocation fondamentale pertinence et efficacité sociale en l'articulant mieux sur la vie, en l'ouvrant aux problèmes concrets qui se posent aux collectivités, en l'orientant vers la recherche de solutions aux problèmes et en faisant une large place à la participation, c'est-à-dire à l'initiative individuelle et collective. Ainsi conçue, l'éducation pourra faire appel avec profit au concours de spécialistes de divers domaines professionnels, et elle s'associera à l'action de groupements et organes divers jouant un rôle dans la vie quotidienne de la collectivité. C'est dans ce cadre, en effet, que les individus et les groupes sociaux se sentent le plus concernés par la qualité de l'environnement et qu'ils pourront trouver des moyens à leur mesure pour l'améliorer.

Une telle approche permettrait en outre de frayer la voie à une rénovation du processus éducatif qui, surmontant la division traditionnelle entre disciplines dont la maîtrise finit par être considérée comme une fin en soi, vise, dans une perspective d'action et de participation, à donner à chacun la possibilité d'appréhender la nature multidimensionnelle de l'environnement. Il s'agit donc en dernière analyse de s'orienter vers une

éducation interdisciplinaire. Mais, si désirable qu'elle puisse apparaître à bien des égards, il ne faut pas se dissimuler que l'entreprise est ardue et ne saurait être abordée que progressivement, en fonction des moyens éducatifs disponibles et de l'évolution propre à chaque pays.

Il est un autre aspect essentiel de l'éducation relative à l'environnement qu'a justement souligné le document de travail principal qui vous est soumis : c'est son caractère permanent et tourné vers l'avenir. Depuis la révolution industrielle, et davantage encore depuis la révolution scientifique et technique qui caractérise la seconde moitié de notre siècle, le cadre de vie social et le milieu culturel, tout comme le milieu naturel, ont été profondément bouleversés. L'essor du savoir scientifique et de ses applications technologiques a prodigieusement accru l'influence de l'homme sur son environnement. Pour la première fois dans l'histoire, les connaissances, les compétences techniques et certaines valeurs se transforment, parfois radicalement, au cours de la seule durée d'une vie humaine. C'est dire qu'une éducation visant à faciliter la solution des problèmes de l'environnement devrait être continue. Afin d'éviter que le savoir acquis ne soit dépassé, afin d'assurer la permanence et l'efficacité des actions entreprises, l'éducation relative à l'environnement doit reformuler constamment ses orientations, son contenu et ses méthodes, et faciliter une adaptation constante des différents groupes sociaux à des situations nouvelles.

J'en viens maintenant à un autre point de l'ordre du jour provisoire soumis à votre examen, celui qui a trait aux "stratégies pour le développement de l'éducation relative à l'environnement au niveau national". Sans doute ces stratégies doivent-elles être déterminées par chaque Etat en fonction des objectifs qu'il s'est fixés en matière d'éducation, ainsi que des réalités sociales, économiques et écologiques qui lui sont propres. Néanmoins, la portée et les implications universelles des problèmes de l'environnement, de même que la présence ici de délégations de la plupart des Etats du monde et d'observateurs de nombreuses organisations intergouvernementales, et non gouvernementales, font de cette conférence une occasion privilégiée d'identifier et d'évaluer les moyens permettant de faire progresser l'éducation relative à l'environnement.

Des études réalisées par l'Unesco dans le cadre du Programme international d'éducation relative à l'environnement, ainsi que les réunions d'experts organisées récemment dans toutes les régions du monde et dont les conclusions sont reflétées dans le document de travail principal et les documents de référence qui vous sont soumis, ont permis de constater que des efforts considérables ont d'ores et déjà été déployés pour faire figurer des sujets relatifs à l'environnement dans les programmes d'études scolaires et extrascolaires comme dans les programmes de formation du personnel enseignant, et pour créer les supports pédagogiques nécessaires. Il n'en demeure pas moins que, malgré leur importance, ces efforts restent encore insuffisants si l'on pense à l'ampleur du

rôle que l'éducation est en mesure de jouer en matière de sauvegarde de l'environnement.

Insuffisants, ces efforts le sont d'abord dans la mesure où ils ne s'étendent pas, en général, à l'ensemble du système éducatif et où ils n'intéressent que très inégalement les différents degrés ou types d'éducation.

A cet égard, les réponses des Etats membres à l'enquête internationale sur les besoins et priorités en matière d'éducation relative à l'environnement menée par l'Unesco font apparaître des lacunes notables, tout particulièrement au niveau de l'enseignement du second degré, de la formation des maîtres et, davantage encore, de l'éducation extrascolaire et de la formation d'éducateurs spécialisés en la matière. Des disparités s'observent par ailleurs en ce qui concerne la qualité des méthodes, la nature des contenus ou la forme des activités. En outre, si les initiatives sont nombreuses, elles ne relèvent pas toujours d'une conception claire et intégrée de l'éducation relative à l'environnement, ni des finalités de l'éducation en général.

En effet, il ne suffit pas, pour que l'éducation relative à l'environnement puisse atteindre ses objectifs, d'en faire un complément des programmes éducatifs. Il faut envisager des préoccupations concernant l'environnement comme une dimension et une fonction permanentes de l'éducation au sens le plus large du terme, scolaire et extrascolaire, dans toutes ses modalités et à tous ses niveaux. A la limite, l'éducation relative à l'environnement devrait être considérée comme un élément fondamental des politiques de rénovation et de développement de l'éducation. Bien que les difficultés ne soient pas négligeables, l'entreprise mérite qu'on s'y attache avec conviction. Parmi les objectifs de l'éducation, ceux qui ont trait à la compréhension et à la solution des problèmes de l'environnement restent à expliciter. Il y aurait lieu, aussi, de mieux cerner en quoi les diverses disciplines peuvent contribuer à la définition des contenus de l'éducation relative à l'environnement. Ne faudrait-il pas concevoir, en outre, tant pour les éducateurs que pour les élèves, des méthodologies d'enseignement et d'apprentissage qui permettent à l'éducation d'aborder les problèmes réels et complexes de l'environnement selon une approche interdisciplinaire ? Et, pour éviter que l'enseignement dispensé ne reste théorique et sans prise réelle sur les comportements, ne devrait-on pas chercher à organiser le processus éducatif de manière à faire participer les individus à un travail pratique de protection et d'amélioration de l'environnement.

Les modifications à introduire pour incorporer l'éducation relative à l'environnement au système général d'éducation exigent que la rénovation s'appuie sur un effort de recherche et d'expérimentation d'autant plus nécessaire qu'il s'agit dans une large mesure d'innover.

Cela revient à dire que, pour avoir l'effet souhaité, l'éducation relative à l'environnement doit se fonder sur le déploiement cohérent de toute une série de moyens d'action, et notamment : définition de politiques, mesures législatives, efforts conceptuels, recherche, information du public et des responsables, formation et

recyclage des personnels chargés des questions d'environnement, élaboration de matériel pédagogique, recours à tous les moyens audiovisuels.

L'utilisation de ces moyens, en particulier de la presse, de la radio et de la télévision, mérite une attention particulière. Par leur souplesse et leur puissance de pénétration, les programmes éducatifs qui font appel à eux constituent en effet des moyens particulièrement appropriés pour atteindre de larges secteurs de la population, et aussi pour toucher certains groupes qui, pour des raisons diverses, demeurent hors des circuits éducatifs conventionnels. Un grand nombre de pays ont d'ailleurs commencé depuis quelques années à utiliser les mass médias pour diffuser des connaissances scientifiques sur l'environnement et pour sensibiliser le public. Dans certains pays en développement, l'utilisation de moyens tels que la radio et la télévision s'est révélée utile à l'enseignement général et fonctionnel des populations rurales. Dans quelques régions du monde, la radio éducative est un moyen efficace - sinon le seul - d'intégrer dans la communauté nationale des populations géographiquement isolées et de leur donner une éducation qui les aide à affronter les problèmes de leur environnement immédiat.

Néanmoins, un effort important reste à faire pour accroître l'ampleur, la qualité et la pertinence des messages éducatifs transmis, en matière d'environnement, par les moyens de grande information. Aussi apparaît-il souhaitable d'accorder une attention particulière au perfectionnement des mécanismes visant à développer, coordonner et orienter les programmes diffusés de la sorte ainsi qu'à assurer la participation active des responsables de la production et de la diffusion de tels programmes à l'élaboration des politiques d'éducation relative à l'environnement, en vue d'harmoniser ces programmes avec les programmes d'éducation formelle et non formelle.

Enfin, je voudrais souligner l'importance du point de votre ordre du jour intitulé "Coopération régionale et internationale et développement de l'éducation relative à l'environnement : besoins et modalités". En effet, si la solidarité de tous les peuples et de tous les gouvernements est nécessaire pour prévenir et résoudre les problèmes de l'environnement, on peut dire que l'éducation en matière d'environnement offre à la coopération entre pays et entre groupes de pays d'une même région un champ d'action non seulement indispensable mais privilégié.

Ces dernières années, plusieurs organisations et programmes des Nations Unies ont intensifié leurs activités, soit dans les domaines de la recherche et de la planification, soit dans ceux de l'éducation et de la formation relatives à l'environnement. De même, un nombre croissant d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, dont plusieurs sont représentées ici aujourd'hui, ont apporté une contribution précieuse à l'effort de promotion et de développement de cette éducation. L'Unesco, pour sa part, a conçu et mis en oeuvre un ensemble d'activités qu'elle se propose d'intensifier à la lumière des orientations et des recommandations que vous voudrez bien formuler.

Qu'il me soit permis de rappeler en particulier que, depuis 1975, comme suite à la recommandation 96 de la Conférence de Stockholm sur l'environnement humain, l'Unesco et le Programme des Nations Unies pour l'environnement ont conjointement entrepris un vaste programme d'éducation relative à l'environnement pour l'évolution duquel la présente conférence constituera vraisemblablement une étape décisive. Cette recommandation émettait le vœu que "les organismes des Nations Unies, en particulier l'Unesco [...] prennent les dispositions nécessaires pour établir un programme éducatif international d'enseignement interdisciplinaire scolaire et extra-scolaire, relatif à l'environnement, couvrant tous les degrés de l'enseignement, et s'adressant à tous". La première phase du programme international d'éducation relative à l'environnement, dont le champ d'action et les activités sont exposés dans l'un des documents de référence qui ont été établis à votre intention, a été consacrée à la définition et à la systématisation des idées directrices, ainsi qu'au développement des échanges d'informations et à l'encouragement d'expériences novatrices. Les résultats obtenus au cours de cette première phase sont si prometteurs que l'Unesco et le PNUE ont dès à présent pris les mesures nécessaires pour assurer la poursuite du programme, étant entendu, je le répète, que les objectifs et les activités futurs de ce programme dépendront pour une très large part des recommandations auxquelles vos délibérations vous auront permis d'aboutir.

En outre, plusieurs autres programmes de l'Unesco en matière d'éducation comportent des éléments concernant l'environnement. Je mentionnerai notamment les programmes d'enseignement intégré des sciences, d'enseignement de la biologie, d'éducation en matière de population, d'alphabétisation et d'éducation des adultes, ainsi que les programmes d'éducation pour le développement rural et agricole, sans oublier les activités intéressant la jeunesse et l'éducation relative à l'environnement par les arts et les lettres.

Cette contribution de l'Unesco à la compréhension, à la conservation et à l'amélioration de l'environnement est appelée à connaître de nouveaux développements dans le cadre du Plan à moyen terme (1977-1982), que la Conférence générale a adopté à sa dix-neuvième session, tenue à Nairobi en novembre 1976. Comme vous le savez, ce plan organise les activités de l'Unesco autour d'objectifs découlant des grands problèmes du monde contemporain. Il est donc naturel qu'il fasse une large place aux problèmes du développement, à l'éducation et à la communication, aux politiques scientifiques et technologiques, ainsi qu'aux questions concernant les interactions entre l'homme et son environnement. Dans ce cadre général, le plan définit les contributions que la science, l'éducation et la communication peuvent apporter à la prévention et à la solution des problèmes actuels de l'environnement, ainsi qu'à la protection et à la conservation du patrimoine culturel, notamment des monuments et des sites qui constituent des éléments particulièrement

importants de l'environnement humain. A cet égard, je voudrais exprimer non pas seulement l'espoir, mais la ferme conviction que, par les orientations et les recommandations auxquelles vous aboutirez, vous ne manquerez pas d'apporter au Secrétariat de l'Unesco une aide précieuse en vue de la mise en application du Plan à moyen terme et de la préparation du Projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1979-1980 pour tout ce qui concerne l'éducation relative à l'environnement, dont je sais qu'elle répond à une préoccupation majeure de vos Etats. D'avance, je tiens à vous en exprimer mes remerciements bien sincères.

Dans la perspective d'une étroite coopération en vue de la promotion et du développement de l'éducation relative à l'environnement, peut-être souhaitez-vous accorder une attention spéciale à l'identification des aspects prioritaires d'intérêt commun qui appellent une action concertée aux échelons international et régional.

C'est ainsi notamment que la coopération peut jouer un rôle important dans la systématisation de l'échange d'informations sur des expériences significatives dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement. En favorisant l'identification, l'évaluation et la diffusion de telles données, la coopération internationale pourrait en effet servir utilement les Etats membres en leur permettant de mettre à l'essai certaines innovations, de diversifier leurs activités et de rendre plus efficaces leurs efforts dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement. C'est dans cet esprit que l'Unesco a l'intention de renforcer et d'élargir le réseau international d'information qu'elle a déjà établi dans le cadre du Programme international d'éducation relative à l'environnement.

Il conviendrait de même de déterminer la contribution que la coopération internationale peut apporter à la formation d'enseignants, de planificateurs et d'administrateurs pour les familiariser avec les différents aspects de l'environnement et leur permettre d'introduire des éléments d'éducation relative à l'environnement dans leurs activités respectives. En raison de leur effet, des cours régionaux et sous-régionaux de formation et de recyclage intensifs, destinés au personnel responsable de la conception et de la mise en oeuvre des programmes d'éducation relative à l'environnement, sembleraient d'une utilité particulière. Des accords spéciaux entre pays en vue d'un effort coopératif pour la préparation et l'utilisation en commun de matériel pédagogique pourraient contribuer à mieux satisfaire les besoins tout en réduisant les coûts.

Enfin, il est un autre domaine où la coopération pourrait jouer un rôle important. C'est celui de la recherche et de l'expérimentation visant à favoriser les innovations ayant trait aux contenus, aux méthodes et aux moyens pédagogiques.

D'autre part, vous souhaitez sans doute définir les mesures à prendre pour assurer une coordination efficace et une plus grande complémentarité entre les initiatives, projets et actions entrepris aux niveaux international, régional et national par les institutions et programmes du système des Nations Unies et par d'autres

organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Cela paraît en effet indispensable si l'on veut assurer l'utilisation optimale des ressources techniques et financières disponibles, notamment en évitant les doubles emplois, en articulant mieux les diverses activités et en tirant tout le parti possible des mécanismes déjà existants. Dans ce cadre de coopération, les organisations internationales non gouvernementales, dont beaucoup entreprennent déjà des activités en matière d'éducation relative à l'environnement - et je voudrais mentionner spécialement ici l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources - jouent déjà et sont appelées à jouer encore un rôle de première importance auquel je suis heureux de rendre hommage.

Enfin, dans ce contexte, vous ne manquerez sans doute pas de formuler, à l'intention de l'Unesco et du PNUE, ainsi que des autres organisations internationales, des recommandations qui, tenant dûment compte des compétences et des mandats respectifs de ces organisations, devraient orienter au mieux leur action au service de vos pays. On ne saurait trop souligner, à cet égard, qu'une action conjointe, pour être vraiment efficace, doit se fonder sur une répartition judicieuse et concertée des tâches, qui permette d'éviter tout chevauchement d'activités générateur de dispersion et d'un surcroît de dépenses pour les Etats membres.

Mesdames, Messieurs,

Les préoccupations qui sont actuellement les nôtres en matière d'environnement iront certainement en s'accroissant, à une période de l'histoire où individus et collectivités ont une conscience de plus en plus aiguë des périls que certaines actions de l'homme font courir aux équilibres fondamentaux de la biosphère. Accroissement

incessant de tous les types de pollution, gaspillage et souvent destruction irrémédiable des ressources naturelles, dégradation des cadres de vie et de travail - on ne peut taire ni sous-estimer aujourd'hui la gravité et la complexité de ces problèmes, car la situation qu'ils rend possibles compromet l'épanouissement de l'humanité tout entière. Leur existence lance un défi au civisme, au sens des responsabilités et à la volonté d'action de tous les hommes, et en particulier des dirigeants politiques, des scientifiques, des planificateurs, des techniciens et des éducateurs.

Si inquiétants que soient les dangers, je suis convaincu, pour ma part, que l'homme, grâce à son pouvoir de réflexion et d'action, saura affronter les problèmes présents et à venir de l'environnement dès lors qu'il voudra bien accorder son développement avec la nécessité de sauvegarder et de mettre en valeur son environnement, c'est-à-dire utiliser avec circonspection les instruments que lui fournissent la science et la technologie et adopter un comportement moral qui lui permette d'agir en être raisonnable soucieux d'améliorer pour lui-même et sa postérité son cadre de vie naturel et social. Dans cette entreprise - j'en ai la certitude - l'éducation pourra et devra jouer un rôle décisif selon des modalités que la présente conférence contribuera à définir et à systématiser, marquant ainsi une date dans l'histoire de ce long cheminement par lequel l'humanité parvient constamment à relever les défis que lui lance son propre devenir.

Mesdames, Messieurs,

L'enjeu du débat qui va s'ouvrir ici est grand et c'est la raison pour laquelle, soucieux de l'intérêt de tous les peuples que vous représentez, je vous adresse de tout coeur mes vœux les plus chaleureux pour le plein succès de vos travaux.

ANNEXE III

DISCOURS DE CLOTURE

Allocution de M. Amadou-Mahtar M'Bow, directeur
général de l'Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture

Discours de M. Svene Evteev, sous-directeur exécutif,
Programme des Nations Unies pour l'environnement
(PNUE)

Allocution de S. Exc. M. O.E. Tcherkezia, vice-
président du Conseil des ministres de la République
socialiste soviétique de Géorgie, président de la
Conférence intergouvernementale sur l'éducation
relative à l'environnement

Discours de M. Svene Evtcev, sous-directeur
exécutif, Programme des Nations Unies pour
l'environnement (PNUE)

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, au nom du directeur exécutif du
PNUE, M. Tolba, et suivant ses instructions,
d'exprimer la certitude et la conviction que la
Conférence sur l'éducation relative à l'environne-
ment a été un événement marquant pour la solu-
tion des problèmes de l'environnement.

Les débats de Tbilissi ont été très importants
pour nous.

Nous sommes venus ici pour participer mais,
surtout, pour entendre ce que les représentants
des Etats membres ont à dire, pour savoir quelles
orientations ils préconisent au regard d'une ac-
tion ultérieure.

La Conférence de Tbilissi est le point culmi-
nant de trois années d'efforts déployés surtout
par l'Unesco et le PNUE, mais aussi de nombreux
spécialistes, experts, et représentants des pays
qui ont participé au Colloque de Belgrade et à la
série de réunions régionales, et aussi de coopé-
ration avec des organisations non gouvernemen-
tales, en particulier l'Union internationale pour
la conservation de la nature et de ses ressources.

Le débat consacré aux problèmes de l'éduca-
tion environnementale au cours des deux dernières
semaines a montré l'urgence et l'importance qu'ils
présentent pour la solution des problèmes de l'en-
vironnement et de l'ensemble des questions qui

ont été étudiées lors des conférences internatio-
nales sur la population, l'alimentation, l'eau et
la désertification.

Je dois dire que les travaux de Tbilissi ont
mis en lumière de nombreux éléments.

A sa sixième session qui se déroulera bientôt,
le Conseil d'administration du PNUE examinera
en détail les questions relatives à l'éducation en-
vironnementale, en tenant compte des recomman-
dations de la Conférence de Tbilissi.

L'essentiel maintenant, nous semble-t-il, est
de mener une action concrète, et nous sommes
convaincus que la Conférence de Tbilissi et ses
recommandations marqueront un important jalon
sur cette voie.

Lors des préparatifs de la Conférence de Tbi-
lissi, l'Unesco et le PNUE ont activement coopéré.
Je suis persuadé que cette coopération sera ren-
forcée et élargie dans le cadre des mesures prises
pour donner suite à la Conférence de Tbilissi.

Il me reste à exprimer, au nom du directeur
exécutif du PNUE, M. Tolba, et en mon nom per-
sonnel, notre vive gratitude au gouvernement et
au peuple de l'Union soviétique, ainsi qu'au gou-
vernement et au peuple de la République socialiste
soviétique de Géorgie pour tout ce qu'ils ont fait
en vue d'assurer le succès de la Conférence de
Tbilissi. La traditionnelle hospitalité géorgienne
mérite un remerciement particulier.

Je suis sûr qu'aucun d'entre nous n'oubliera
les jours passés à Tbilissi.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Allocution de S. Exc. M. O. E. Tcherkezia,
vice-président du Conseil des ministres de
la République socialiste soviétique de Géorgie,
président de la Conférence intergouvernementale
sur l'éducation relative à l'environnement

Monsieur le Directeur général,
Mesdames, Messieurs,
Camarades,

Permettez-moi, en tout premier lieu, de vous transmettre les excuses de Djermen Mikhaïlovitch Gvichiani, président de notre Conférence qui, à son grand regret, n'a pas pu assister à la séance de clôture et s'acquitter de ses fonctions jusqu'à la fin de nos travaux. En son nom, et conformément aux instructions qu'il m'a données, j'aimerais donc vous dire quelques mots.

Je constate avec une grande satisfaction que notre Conférence termine ses travaux avec succès, et ce succès à notre avis, est imputable à la haute représentativité de ses participants et peut se mesurer à l'importance des conclusions et des recommandations qui viennent d'être adoptées. Nous pouvons, bien entendu, discuter sur l'importance relative ou le rang de priorité de telle ou telle conclusion ou recommandation, ou sur le choix de celles qui exigent une mise en application immédiate sur le plan international et national. L'essentiel, cependant, et je tiens à le souligner, c'est que les propositions, conclusions et recommandations, prises dans leur ensemble, de même que l'esprit qui a animé la Conférence, représentent une contribution immense à la cause de la paix et de la coopération internationale.

Le nombre, je dirais même l'énorme quantité des recommandations qui ont été examinées à notre Conférence, témoigne de l'importance exceptionnelle des thèmes traités, ainsi que du sens aigu des responsabilités et de l'activité déployée par tous les participants. Parfois, au cours des débats de la Conférence, des questions d'actualité relatives à la protection de l'environnement se mêlaient aux problèmes d'éducation. Nous estimons toutefois que ce "mélange" d'idées était tout naturel et témoignait de la grande inquiétude éprouvée par les peuples du monde devant la détérioration de l'environnement humain.

Le principal résultat de la Conférence est, à mon sens, l'élaboration du concept d'éducation relative à l'environnement et la formulation de certaines bases méthodologiques de cette éducation présentant un intérêt sur les plans national et international. Nous savons que l'éducation en

matière d'environnement n'est pas une sorte d'adjuvant mécanique de l'enseignement général. Nous savons également que cette éducation et son contenu évolueront en fonction de la situation et selon l'état d'avancement des solutions qui seront apportées aux problèmes de l'environnement dans différents pays et dans différentes régions. Il est difficile d'imaginer que l'éducation écologique puisse se faire selon une "recette" unique et constante. Il existe cependant des idées générales, des principes universels et une philosophie qui lui sont applicables et qui valent pour tous les hommes de notre globe. Il me semble que c'est précisément dans cette direction que la Conférence a franchi une étape importante et a apporté une contribution précieuse au devenir et au développement de l'éducation relative à l'environnement.

Ce qui, vu de l'extérieur, peut paraître comme une mosaïque disparate de jugements, d'opinions et de propositions exprimées à la Conférence, n'est en fait que l'expression du raisonnement collectif des peuples de la terre dont les représentants sont venus ici, à Tbilissi, poussés par le souci général de trouver une solution aux graves problèmes que posent les relations de l'homme et avec la nature.

Le trait le plus caractéristique de la Conférence, la ligne directrice qui a sous-tendu tous ses travaux, est la volonté de ses participants de définir et de formuler, dans une perspective à la fois systématique et interdisciplinaire, les buts, les principes et le cadre de l'éducation relative à l'environnement. Tout porte à croire qu'il s'agit là non seulement du couronnement fructueux des travaux de la Conférence mais de la direction générale vers laquelle s'orienteront à l'avenir l'éducation relative à l'environnement et les bases méthodologiques sur lesquelles elle reposera.

Comme je l'ai déjà dit, le succès de la Conférence est dû, pour une large part, à ses participants et j'aimerais remercier toutes les délégations d'avoir abordé dans un esprit positif et constructif l'examen des questions multiples et complexes dont ils étaient saisis. J'aimerais également vous exprimer à tous ma profonde reconnaissance pour l'activité que vous avez déployée et vous souhaiter tout le succès possible dans vos travaux en faveur du développement de l'éducation relative à l'environnement. Je suis

convaincu que le développement futur de cette éducation contribuera à une meilleure solution des problèmes de l'environnement dans tous les pays et régions de notre belle planète, la Terre.

Je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude, Monsieur le Directeur général, pour votre participation active à cette réunion, pour avoir manifesté un intérêt scrupuleux à l'égard de toutes les questions examinées au cours de la Conférence, et pour l'aide que vous avez apportée à chacun de nous par vos conseils. Nous remercions également M. Tolba, directeur exécutif du PNUE, du concours que son Organisation nous a prêté.

Enfin, j'aimerais exprimer ma reconnaissance aux membres du Secrétariat de l'Unesco qui ont fourni un gros effort pour assurer le succès de nos travaux. Je tiens à remercier tout spécialement et sincèrement, au nom de tous ceux qui sont rassemblés dans cette salle, nos interprètes

et traducteurs sans qui nous n'aurions pas su démêler les questions complexes de l'éducation relative à l'environnement, ni nous comprendre mutuellement. La tension immense imposée à nos interprètes et traducteurs mérite, de notre part, une reconnaissance toute particulière. Je tiens à remercier également le personnel du cadre organique et les techniciens du Secrétariat de l'Unesco dont l'efficacité a été la condition première de la bonne marche de nos travaux, ainsi que tous ceux qui les ont secondés dans leurs tâches.

Permettez-moi de conclure par ces mots les délibérations de notre Conférence, de souhaiter une fois encore à tous ses participants le succès de leurs nobles efforts en faveur de l'éducation relative à l'environnement et de former des vœux pour leur santé et leur réussite personnelle.

Je vous remercie.

Allocution de M. Amadou-Mahtar M'Bow
 directeur général de l'Organisation des
 Nations Unies pour l'éducation, la science
 et la culture

Monsieur le Président,
 Excellences,
 Mesdames, Messieurs,

Au moment où, après deux semaines de travail assidu, s'achève cette Conférence, mon premier devoir, dont je m'acquitte avec un plaisir particulier, est de remercier les autorités du pays hôte, qui l'ont généreusement accueillie, et lui ont accordé toutes les facilités nécessaires au bon déroulement de ses travaux. Le message de bienvenue que S. Exc. Leonide Ilich Brejnev, président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, a adressé à la Conférence, a été une source précieuse d'encouragement. Je tiens, en mon nom propre, et en votre nom à tous, à lui en exprimer ma vive gratitude. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance au gouvernement et au peuple de la République socialiste soviétique de Géorgie qui ont créé autour de nous une atmosphère chaleureuse en nous recevant si aimablement à Tbilissi, leur capitale, placée au point de rencontre de nombreux peuples, et que sa longue histoire a préparée à l'ouverture et à la sympathie à l'égard des autres cultures.

Je voudrais remercier tous les participants qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour animer et enrichir les débats, ainsi que les organisations et les programmes des Nations Unies, parmi lesquels, bien entendu, une place spéciale revient au Programme des Nations Unies pour l'environnement, si étroitement associé à la préparation et au déroulement de cette Conférence, pour laquelle il a apporté à l'Unesco sa pleine et généreuse coopération. J'en sais un gré tout particulier à son directeur exécutif, le Dr Tolba, auquel me lie une vieille amitié. Je voudrais aussi dire combien j'ai apprécié les contributions des observateurs des Etats non membres, des autres organisations intergouvernementales, et des organisations internationales non gouvernementales, dont l'intérêt pour les problèmes de l'environnement s'est manifesté par une représentation nombreuse et une participation active aux débats.

J'ai enfin une dette particulière de reconnaissance envers Monsieur le Président, le Dr Gvi-chiani, et envers Madame et Messieurs les Vice-Présidents qui ont largement partagé avec lui la haute responsabilité de la conduite de vos débats.

Tous ont fait preuve d'une hauteur de vue et d'une autorité courtoise et souriante qui ont permis à la Conférence de mener à bien, dans les délais prévus, une tâche qui n'était pas des plus simples. Je tiens à remercier très vivement Madame la Présidente de la Commission, Madame Shah, qui s'est acquittée de sa tâche avec une maîtrise et une fermeté qui ne nuisaient en rien à la grâce féminine, ainsi qu'à Monsieur le rapporteur général, M. Georges Francis, dont l'objectivité et le travail soutenu ont permis que soient fidèlement consignés les résultats de vos travaux. Je ne saurais enfin oublier Monsieur le rapporteur de la Commission, M. Hamada, qui a su, avec beaucoup de justesse et de précision, rendre compte des débats sur un point essentiel de l'ordre du jour. Tous, vous avez beaucoup fait pour le succès de cette Conférence, qui vient couronner vos efforts.

Car il est permis, je le crois fermement, de parler de succès. Je n'hésiterai pas à dire qu'un tel résultat n'était nullement acquis d'avance. Toute grande conférence, si soigneusement préparée soit-elle, constitue une manière de pari et celle qui s'achève heureusement aujourd'hui, loin d'échapper à la règle, présentait peut-être des difficultés particulières : la première à aborder, à ce niveau, le problème complexe et relativement neuf de l'éducation en matière d'environnement, elle ne devait pas décevoir l'attente que suscitait l'importance même de l'enjeu. S'inscrivant dans le prolongement de la Conférence organisée par les Nations Unies à Stockholm sur l'environnement humain, elle devait en dégager les incidences dans le domaine de l'éducation, en précisant des concepts qui, en raison de la variété des situations et des pratiques nationales, ne se prêtaient pas aisément à la formulation. Elle devait marquer une étape, et constituer un point de départ. C'est, je crois, ce que vous avez réussi à faire, car la réussite, en pareil cas, est essentiellement due à ce que les participants ont apporté aux débats. Votre première contribution au succès de la Conférence a été, sans doute, l'esprit d'objectivité et de conciliation exemplaire dont vous ne vous êtes à aucun moment départis, et qui se reflète de manière frappante dans les recommandations qui ont été toutes approuvées à l'unanimité et sans vote formel et dans la déclaration

de Tbilissi, que vous venez d'adopter par acclamation. Le texte concis et sobre de cette déclaration, dont chaque terme est soigneusement pesé, permettra à tous ceux qui n'ont pas suivi vos débats ou n'en liront pas le rapport, d'en retrouver l'écho fidèle, de mieux comprendre ce que l'éducation peut et doit faire en face des problèmes urgents et graves que pose la défense de l'environnement, et de mesurer l'importance de l'effort à accomplir dans le cadre national, régional et international. Je souhaite vivement que l'appel à l'action et à la solidarité qu'il lance à tous soit entendu.

Vous avez, d'autre part, fait de cette Conférence l'occasion d'un échange de vues extrêmement riche et fructueux, parce qu'il était alimenté par une réflexion approfondie, et la somme impressionnante des expériences et des réalisations, dont les très nombreux rapports présentés par vos délégations respectives portent un éloquent témoignage. Vous avez également apporté aux débats une conviction sans laquelle ils n'auraient pas eu de sens véritable : je veux dire la certitude que les menaces que l'homme a suscitées pour lui-même et pour les autres hommes, comme pour la terre qui les porte, peuvent être dissipées par l'exercice de sa raison et par l'engagement de sa volonté. Rien n'est perdu, et rien n'est inéluctable, si la prise de conscience sert de point de départ à la recherche et à la mise en oeuvre de solutions, dont la science et la technique fourniront les éléments, à condition cependant d'être guidés par le sens de l'équité et de la solidarité. Aussi avez-vous eu raison de vous référer à un nouvel ordre international, espoir de nombreux peuples, mais qui reste encore à créer : comme le développement auquel l'unissent des rapports multiples que vous avez justement soulignés, la protection et l'amélioration de l'environnement doivent s'inscrire dans cette perspective d'attention constante aux besoins et aux aspirations de tous les hommes où qu'ils vivent sur cette terre, de respect des équilibres fondamentaux et de la recherche d'une croissance plus maîtrisée et dont les efforts ne constituent pas à long terme une menace pour l'espèce humaine comme pour les ressources de la nature. De la gravité même des périls, vous avez tiré une conclusion optimiste, dictée par votre foi en l'homme, que l'éducation peut aider à triompher de lui-même et préparer à l'exercice de ses responsabilités.

Certes, il serait illusoire de croire que l'éducation peut résoudre tous les problèmes posés par le jeu complexe, et souvent imprévisible, des différents facteurs sociaux et techniques dans le flux rapide de leur évolution et dans leur interactions multiples. Sans tenter une définition que rendait impossible la double spécificité des conceptions éducatives et de la situation en matière d'environnement dans les divers pays, vous avez, cependant, avec prudence et réalisme, réussi à préciser le rôle de l'éducation en face des problèmes de l'environnement. Un progrès conceptuel considérable, et où je vois l'un des acquis majeurs de cette Conférence, a été ainsi réalisé.

Je suis particulièrement heureux, à cet égard, de constater que la Conférence a fait siennes

l'analyse et la problématique proposées par l'Unesco dans le document de travail qui vous était soumis. Vous vous êtes accordés à penser que l'éducation, aidée d'ailleurs par les grands moyens d'information, devrait susciter chez tous, quelque soit leur âge, dans le cadre de l'enseignement formel comme dans le cadre extrascolaire, une large prise de conscience des problèmes de l'environnement, fondée sur des informations objectives ; mais aussi qu'elle devrait également contribuer à former les comportements qu'exige de tous la protection de l'environnement, ainsi que les connaissances et le savoir-faire requis pour participer à l'action entreprise dans ce sens. Vous avez donc admis que les préoccupations et les contenus relatifs à l'environnement devaient être introduits à tous les niveaux du processus éducatif et en constituer une dimension. Aussi l'éducation relative à l'environnement devrait-elle imprégner les différentes disciplines et son interdisciplinarité apparaît comme la démarche pédagogique requise pour refléter et faire appréhender l'unité fondamentale de la vie et sa complexité. S'il est vrai qu'un enseignement spécialisé des sciences de l'environnement de l'écologie est nécessaire pour former les spécialistes dans ce domaine, l'approche interdisciplinaire se retrouvera également au niveau supérieur pour dispenser les connaissances requises et provoquer les prises de conscience indispensables dans le cadre de la formation de tous ceux auxquels leurs fonctions ou leur pouvoir de décision confèrent des responsabilités particulières à l'égard de l'environnement. Élément essentiel d'une éducation globale et permanente, orientée vers la solution des problèmes et préparant à la participation active, l'éducation relative à l'environnement suit donc la ligne directrice qui oriente, dans la plupart des pays, l'évolution des systèmes d'éducation vers plus de pertinence, plus de réalisme, et une meilleure interpénétration avec l'environnement physique et social, en vue d'une meilleure insertion de l'homme dans son milieu. Comment, dès lors, saisir la spécificité de l'éducation relative à l'environnement par rapport à l'ensemble du processus éducatif ? Peut-être faut-il chercher la réponse non seulement dans les caractéristiques du thème qui en constitue la matière et dans son exceptionnelle importance pour chaque homme et chaque femme, mais sans doute dans son contenu éthique : car, vous l'avez dit très clairement, c'est sur une nouvelle éthique de solidarité et de respect à l'égard de la nature, et des autres hommes, ceux des générations passées qui survivent par le patrimoine légué, comme ceux des générations à venir, qu'il faut fonder l'éducation relative à l'environnement. Celle-ci constitue peut-être une occasion privilégiée pour restituer à l'éducation une fonction éthique qu'elle a parfois perdue, et que dans de nombreux pays, les éducateurs, par-delà la diversité des options politiques, des philosophies et des croyances, souhaitent qu'elle retrouve, en s'inspirant des exigences et des préoccupations essentielles du monde contemporain. Par cette caractéristique également, comme par celles que j'ai précédemment

évoquées, l'éducation relative à l'environnement peut contribuer puissamment à la rénovation des systèmes éducatifs.

La conception très cohérente, mais suffisamment souple néanmoins pour s'adapter à la diversité des situations que vous avez ainsi élaborées, fournit un cadre susceptible d'inspirer la définition de stratégies nationales et le développement de la coopération régionale et internationale. A vrai dire, l'ensemble des idées que vous avez formulées, et les recommandations que vous avez présentées, et dont le nombre atteste l'intérêt de vos gouvernements pour les thèmes de la Conférence, constituent l'équivalent d'un plan d'action qu'un certain nombre de délégations avaient souhaité voir adopter.

Vous avez défini de façon très complète, à la lumière des expériences déjà réalisées, l'ensemble des mesures qui pourraient être prises à l'échelle nationale pour que les contenus et les activités éducatives, les matériels et les méthodes, la formation des divers personnels de l'éducation répondent aux exigences de l'éducation relative à l'environnement. Vous avez montré comment l'approche pédagogique suivie doit varier en fonction du niveau ou du groupe concerné. Vous avez indiqué la contribution que les non-enseignants, dont les compétences en matière d'environnement peuvent être utilisées, sont susceptibles d'apporter à une action éducative dans ce domaine ainsi que le rôle des mouvements de jeunesse, des clubs, des syndicats, et des divers groupes sociaux et professionnels, dans un cadre extrascolaire en particulier. Vous avez souligné la part qui incombe, dans l'éducation du public, aux moyens d'informations qui doivent eux-mêmes prendre conscience de leurs responsabilités éducatives, lesquelles sont à la mesure de leur pouvoir de diffuser les messages et d'influencer les comportements. Vous avez enfin mis en évidence la place qu'il convient de réserver, dans le domaine encore mal exploré de l'éducation relative à l'environnement, à la recherche, à l'expérimentation et à l'innovation.

L'ampleur des mesures à prendre, particulièrement pour les pays les moins riches, risque d'entraîner de lourdes charges financières supplémentaires. Spécifique dans ses références à la situation nationale et parfois dans ses modalités, l'éducation relative à l'environnement traite dans une large mesure de problèmes communs à de nombreux pays. Il y a là deux raisons qui se renforcent d'intensifier la coopération et les échanges d'expériences, de méthodologie, d'information et de documentation, de résultats de recherches, mais également de personnel. Cette coopération, vos débats l'ont souligné, doit tout d'abord être organisée par les Etats membres eux-mêmes.

A côté des relations bilatérales, vous avez montré que de nombreux pays attachaient un intérêt particulier, comme il est naturel, à développer les relations et les échanges avec des pays voisins par la géographie et la culture et dont les problèmes de l'environnement se présentent

de façon analogue aux leurs. Il est donc vraisemblable que la coopération sous-régionale est appelée à un avenir fécond en matière d'éducation relative à l'environnement, ainsi que la coopération régionale, avec la collaboration active des organisations intergouvernementales qui sont constituées à ce niveau. Mais c'est au concours de la communauté internationale tout entière que vous avez jugé utile de recourir pour aider les Etats membres à renforcer leur collaboration, et tel est le sens de l'appel que vous lui avez lancé.

Tout d'abord, c'est aux organisations internationales que vous avez pensé. Nombre de vos délégations ont tenu à rappeler, et j'en ai pris note avec une grande satisfaction, que l'Unesco constituait, en tant qu'institution du système des Nations Unies compétente en matière d'éducation, le cadre normal d'une telle coopération. A ce mandat constitutionnel, l'Unesco joint une longue expérience conceptuelle et opérationnelle dans le domaine de l'éducation et elle a procédé notamment au cours des dernières années à une réflexion approfondie en matière de politiques et de stratégies d'ensemble pour le développement et la rénovation des systèmes éducatifs, dont l'éducation relative à l'environnement constitue l'un des aspects. Cette réflexion et cette action opérationnelle, à peine ai-je besoin de le rappeler, ont été menées en concertation constante avec les responsables de l'éducation des Etats membres. J'ajouterai d'ailleurs que l'Unesco, considérant l'éducation dans ses rapports avec le développement au sens le plus large et sous tous ses aspects, en aborde les problèmes dans leur interdépendance avec ceux des sciences, des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et humaines, de la culture et de la communication : telle est la conception dont s'inspire le Plan à moyen terme adopté par la Conférence générale à sa dix-neuvième session et qui articule les activités de l'Organisation autour d'objectifs conçus comme sa contribution à la solution de grands problèmes mondiaux. Ainsi que j'ai eu l'occasion de le déclarer au cours des débats, le Plan à moyen terme prévoit, sans en préciser les modalités dans le détail, le développement de l'action de l'Organisation en matière d'éducation relative à l'environnement. A la lumière des recommandations que vous venez d'adopter, il est possible maintenant d'intensifier l'action de l'Organisation pour cette partie de son programme. Il me semble opportun notamment d'entrer dans une phase plus opérationnelle et en particulier de mettre le concours de l'Unesco au service des Etats membres qui souhaiteraient entreprendre des projets pilotes. Je serais également disposé à envisager la création d'une banque d'experts en matière d'éducation relative à l'environnement et à intensifier l'action de l'Organisation en matière d'échanges d'expériences, de formation et de promotion de la production de matériels didactiques. Ceci implique un certain renforcement des moyens, ce dont je me propose de saisir la Conférence générale à sa vingtième session. Mais je dois compléter cette indication par deux remarques : tout d'abord,

L'Unesco dispose d'ores et déjà de toute une infrastructure qu'il est possible d'utiliser en faveur de l'éducation relative à l'environnement : les Bureaux régionaux pour l'éducation et les réseaux d'innovation, dont deux dans un avenir proche s'ajouteront au Centre asiatique d'innovation éducative pour le développement ; le Centre européen pour l'enseignement supérieur et le Centre d'enseignement supérieur pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui s'ouvrira bientôt ; les bureaux et les postes de coopération scientifique ; le Bureau international d'éducation, l'Institut international de planification de l'éducation, l'Institut de l'Unesco pour l'éducation, les centres d'alphabetisation fonctionnelle et de développement rural. Sans doute un certain renforcement de ces organes ou de ces éléments du Secrétariat serait-il nécessaire. Je pense en particulier à l'affectation de spécialistes de l'éducation relative à l'environnement aux différents Bureaux régionaux pour l'éducation, à la mise en place de moyens de formation ou de mécanismes de coopération entre les Etats membres en leur sein. Mais je suis convaincu que ce renforcement, d'ailleurs modeste, sera moins coûteux pour les Etats membres, et en même temps plus efficace que ne le serait la création d'organismes entièrement nouveaux et totalement autonomes, et tel a été l'avis, m'a-t-il semblé de très nombreuses délégations. J'estime d'ailleurs que l'efficacité de l'action entreprise doit faire l'objet d'évaluations périodiques que j'ai déjà inscrites dans la pratique courante de l'Organisation.

D'autre part, et c'est ma deuxième remarque, l'Unesco, en accroissant les moyens qu'elle pourrait affecter à l'éducation relative à l'environnement, ne compte nullement, bien au contraire, s'isoler ni des autres institutions du système des Nations Unies qui, à des titres divers, sont intéressées à l'éducation et à la formation, ni bien entendu du PNUE, qui tout au long d'une coopération étroite et à laquelle j'attache le plus grand prix, a manifesté l'importance qu'il porte aux activités éducatives pour la réussite de l'action qu'il anime en faveur de l'environnement. Je pense même que le moment est venu pour le programme des Nations Unies pour l'environnement de jouer de façon plus active le rôle que lui a assigné l'Assemblée générale des Nations Unies dans la résolution 2977 adoptée à sa 27^e session, en matière de coordination des activités relatives à l'environnement de l'ensemble des institutions du système, en tenant compte des compétences propres de chacune d'entre elles.

L'harmonisation au stade de la programmation comme à celui de la mise en oeuvre des programmes me paraît être une tâche essentielle pour que le système puisse servir efficacement, en évitant toute duplication inutile, la communauté des Etats membres.

De même, le Fonds des Nations Unies pour l'environnement me paraît devoir considérer avec une plus grande attention les projets de financement que lui soumettront les différentes institutions du système agissant dans les domaines de compétence qui leur sont reconnus. En tout cas, j'ai l'intention, pour ma part, de saisir le

Fonds, dans les conditions requises, des demandes de financement permettant de donner suite aux recommandations adoptées par votre Conférence, soit pour accroître l'action internationale, régionale ou sous-régionale, soit pour répondre aux besoins particuliers des Etats membres les plus défavorisés.

Enfin, je voudrais rappeler à nouveau que je considère comme indispensable la coopération entre l'Unesco, d'une part, et les autres organisations intergouvernementales, mais aussi les organisations non gouvernementales, au premier rang desquelles j'ai déjà eu l'occasion de mentionner, pour sa précieuse collaboration, l'Union internationale pour la conservation de la nature, ainsi que les grandes organisations d'enseignants et d'universitaires. L'Association internationale des universités a d'ores et déjà manifesté son intérêt pour les problèmes de l'environnement et, dans le cadre de notre programme conjoint, certains projets pourraient trouver dans vos débats une précieuse inspiration. J'ajoute enfin que, comme vous l'avez signalé, dans un domaine qui appelle la participation de tous les groupes de la société, la coopération internationale prend, et a d'ailleurs déjà pris, la forme de contacts d'association à association, d'école à école, ou d'université à université d'un pays à l'autre. Au prix de modestes encouragements financiers, de telles formes de coopération pourraient se développer avec profit. Bien entendu, je compte beaucoup sur l'action que les commissions nationales pour l'Unesco et les comités nationaux qui se seront constitués pour l'éducation relative à l'environnement peuvent mener non seulement à titre individuel, mais de façon concertée.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Nul ne sait mieux que vous combien est urgente l'action en faveur de la protection de l'environnement et peut-être plus encore celle qui met l'éducation à son service puisque les fruits de l'éducation exigent une lente maturation et que c'est aujourd'hui qu'il faut former les hommes de demain. Point n'est donc besoin pour moi de vous convaincre d'évidences, ni de vous gagner à des idées que vous avez su exprimer avec une force dont la communauté internationale peut à juste titre vous être reconnaissante. Qu'il me soit seulement permis, avant de prendre congé de vous, d'exprimer un vœu : je souhaite que de retour dans vos pays respectifs vous acceptiez de poursuivre l'action entreprise à Tbilissi, comme je m'engage moi-même à le faire, en rappelant inlassablement à tous que les hommes solidaires d'un même destin doivent s'unir pour protéger le patrimoine indivisible d'une terre dont la pérennité des ressources a été parfois surestimée ; et qu'il appartient à l'éducation, en leur donnant une claire vision des problèmes à affronter, de leur inspirer la générosité, source de toute sagesse. Je ne doute pas, pour ma part, que cet appel soit entendu.

ANNEXE IV

LISTE DES DOCUMENTS

DOCUMENTS DE TRAVAIL

ENVED/1 Prov.	Ordre du jour provisoire
ENVED/2 Prov.	Règlement intérieur provisoire
UNESCO/ENVED/3	Ordre du jour provisoire annoté
UNESCO/ENVED/4	L'éducation face aux problèmes de l'environnement

DOCUMENTS DE REFERENCE

UNESCO/ENVED/5	Programme international d'éducation relatif à l'environnement (Unesco-PNUE)
UNESCO/ENVED/6	Besoins et priorités de l'éducation relative à l'environnement : une enquête internationale
UNESCO/ENVED/7	Réunion régionale d'experts sur l'éducation relative à l'environnement : documents de synthèse
UNEP/ENVED/8	Les grands problèmes de l'environnement dans la société contemporaine : document établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNEP/ENVED/9	Le Programme des Nations Unies pour l'environnement et son apport au développement de l'éducation et de la formation environnementales : document établi par le Programme des Nations Unies pour l'environnement
	Tendances de l'éducation relative à l'environnement

LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS/LISTA DE PARTICIPANTES/
СПИСОК УЧАСТНИКОВ/ قائمة المشتركين

Names and titles in the following lists are reproduced as handed in to the Secretariat by the delegations concerned. Countries are shown in the English alphabetical order.

Les noms et titres qui figurent dans les listes ci-après sont reproduits dans la forme où ils ont été communiqués au Secrétariat par les délégations intéressées. Les pays sont mentionnés dans l'ordre alphabétique anglais.

Los nombres y títulos que figuran en las listas siguientes se reproducen en la forma en que las delegaciones interesadas los han comunicado a la Secretaría. Los países se mencionan en el orden alfabético inglés.

Фамилии и звания, указанные в нижеприведенном списке, воспроизводятся в том виде, в каком они были представлены Секретариату соответствующими делегациями. Страны, перечислены в порядке английского алфавита.

أدرجت الأسماء والألقاب في هذه القائمة كما
قدمتها للسكرتارية الوفود المعنية، ورتبت
أسماء البلاد بحسب الترتيب الهجائي
الانجليزي.

I. MEMBER STATES/ETATS MEMBRES/ESTADOS MIEMBROS/
ГОСУДАРСТВА-ЧЛЕНЫ/الدول الاعضاء

Argentina/Argentine/أرجنتين/الارجنتين

Delegates

Dr. Jorge Adolfo Ratto
Ministerio de Cultura y Educación
(Jefe de la Delegación)

Sra. María Elvira Marconatto
Subsecretaría de Planeamiento Ambiental

Australia/Australie/أستراليا/استراليا

Delegates

Professor Peter J. Fensham
Professor of Education
Morash University, Victoria
(Head of Delegation)

Mr. Peter G. Bassett
Second Secretary
Australian Embassy
Moscow

Bangladesh/Бангладеш/بنجلاديش

Delegate

Dr. Alaudin Al-Azad
Education Attaché
Embassy of Bangladesh
Moscow

Belgium/Belgique/Bélgica/Бельгия/بلجيكا

Delegates

M. Iris Fays
Inspecteur de l'enseignement primaire
(Chef de la délégation)

M. Jan Frans Herpin
Ambassadeur de Belgique en URSS
Moscou

M. Jean-Louis Mignot
Diplomate
Ambassade de Belgique à Moscou

M. Léon Ronse
Ministre plénipotentiaire
Ministère des affaires étrangères
Bruxelles

**People's Republic of Benin/
République populaire du Bénin/
República Popular de Benin/
Народная Республика Бенин/
جمهورية بنين الشعبية**

Delegate

M. Léon O. Sacramento
Président
Commission nationale pour l'environnement

Bulgaria/Bulgarie/България/بلغاريا

Delegates

M. Stoian Shikov
Secrétaire général du Comité de l'environnement
auprès du Conseil des ministres
(Chef de la délégation)

M. Nikolai Boev
Maître de recherches
Académie des sciences de Bulgarie

Professeur Peter Pentchev
Président du Comité national pour le
Programme hydrologique international
Président de la Société géographique

M. Vesselin Vassilév
Secrétaire général adjoint de la Commission
bulgare pour l'Unesco

Mme Anna Vassiléva
Fonctionnaire au Ministère de l'éducation
nationale

Burundi/Бурунди/بوروندي

Delegates

M. Joseph Katihabwa
Professeur à l'Université du Burundi

M. Pancrace Niyimbona
Conseiller auprès de la Direction générale
Ministère des travaux publics, de l'équipement
et du logement

**Byelorussian Soviet Socialist Republic
République socialiste soviétique de Biélorussie
República Socialista Soviética de Bielorrusia
Белорусская Советская
Социалистическая Республика
جمهورية بيلوروسيا الاشتراكية السوفيتية**

Delegates

M. Fedor Kapoutskyi
Vice-Ministre
(Chef de la délégation)

M. Vladimir Liakhnovitch
Titulaire d'une chaire à l'Université

M. Vladimir Romanov
Recteur de l'Institut

Canada/Canadá/Канада/كندا

Delegates

M. Yvon Beaulne
Ambassadeur
Délégué permanent auprès de l'Unesco
(Chef de la délégation)

Honourable Gilbert Clements
Minister of the Environment
Prince Edward Island
(Deputy-Head of Delegation)

Mr. Frederick Dawes
Manager, Human Settlements Programmes
Canadian International Development Agency
Ottawa

Dr. Harry K. Fisher
Assistant Deputy Minister
Ontario Ministry of Education

Dr. George Francis
Faculty of Environmental Studies
University of Waterloo, Ontario

Dr. John Hurnard
Executive Director
Development Division
Saskatchewan Department of Education

Dr. Michel Maldague
Programme interdisciplinaire en aménagement
du territoire et développement régional
Université de Laval, Québec

Adviser

M. Guy Choquette
Ambassade du Canada
Moscou

Chad/Tchad/Чад/تشاد

Delegate

M. Mouta Adji
Chef du Service national de l'environnement

Colombia/Colombie/Колумбия/كولومبيا

Delegate

Sr. Alfonso López-Reina
Jefe de Planeamiento y Evaluación Curricular
Instituto Colombiano de Fomento de la
Enseñanza Superior

Cuba/Куба/كوبا

Delegate

Sra. María de la Concepción Pérez Eiriz
Investigadora
Academia de Ciencias de Cuba

**Czechoslovakia/Tchécoslovaquie
Checoslovaquia/Чехословакия
تشيكوسلوفاكيا**

Delegates

Prof. Premysl Jagos
Deputy Minister
Ministry of Education of the Czech Socialist
Republic, Prague
(Head of Delegation)

Mr. Alexander Hoschek
Vice-Minister of the Office of the Government
of the Slovak Socialist Republic
Secretary of the Environmental Council of the
Government of the Slovak Socialist Republic
Bratislava

Experts

Assistant Professor Jaroslav Koci
Head of Department
Ministry of Education of the Czech Socialist
Republic, Prague

Mr. Ján Pavlec
Chief Editor
Czechoslovak Television
Bratislava

Mr. Antonín Sum
Secretary of Scientific, Educational and
Research Committees of the Environmental
Council of the Government of the Czech
Socialist Republic, Prague
(Secretary of the Delegation)

**Democratic People's Republic of Korea/
République populaire démocratique de Corée/
República Popular Democrática de Corea/
Корейская Народно-Демократическая Республика
جمهورية كوريا الديمقراطية الشعبية**

Delegates

M. Li Hi-Jong
Président de l'Académie des sciences
pédagogiques
(Chef de la délégation)

M. Jo Gyu-Il
Ministère des affaires étrangères

M. An Won-Jun
Secrétaire général p.i. de la Commission
nationale de la République populaire démocra-
tique de Corée pour l'Unesco

M. Li Du-Riyol
Ambassade de la République populaire démocra-
tique de Corée en Union soviétique

M. Kim Yong-Deuk
Délégation permanente de la République populaire
démocratique de Corée auprès de l'Unesco

Denmark/Danemark/Dinamarca/Дания/الدنمارك

Delegates

Mrs. Ritt Bjerregaard
Minister of Education
(Head of Delegation)

Mr. Bjørn Brynskov
Under Secretary of State
Ministry of Education
(Deputy Head of Delegation)

Mrs. Estrid Bjerregaard
Head of Division
Ministry of Education

Mr. Sten Grambye
Head of Section
Personal Secretary to the Minister of Education

Mr. Ingolf Leth
Inspector of Education
Ministry of Education

Mr. Claus Helweg Ovesen
Biologist
Ministry of the Environment

Mr. E. Torp Pedersen
Educational Inspector
Ministry of Education

Ecuador/Equateur/Эквадор/أكوادور

Delegate

Sr. Plutarco Naranjo
Embajador de Ecuador en URSS

Egypt/ Egypte/ Egipto/ Египет / مصر

Delegates

Dr. Mahmoud Sami Abd-El-Salam
Head, Environmental Research Division
National Research Center
(Head of Delegation)

Dr. Ahmed Abou-Zeid
Dean, Faculty of Arts
Alexandria University

Mr. Mahmoud Fouad Emran
Assistant Secretary-General
National Commission for Unesco

Finland/ Finlande/ Finlandia/ Финляндия/ فنلندا

Delegates

Mr. Kalevi Kivistö
Minister of Education
(Head of Delegation)

Ms. Kirsti Wartiovaara
Secretary for Cultural Affairs
Department of International Relations
Ministry of Education
(Deputy Head of Delegation)

Mr. Harry Helenius
Second Secretary
Embassy of Finland in Moscow

Mr. Reijo Käkälä
Political Secretary
Ministry of Education

Mr. Matti Lahdeoja
Secretary for Scientific Affairs
Department for Higher Education and Research
Ministry of Education

Mr. Olli Paasivirta
Chief Inspector
Department of Environmental Protection
Ministry of the Interior

Mr. Pertti Seiskari
Head of Bureau
Bureau of National Resources
Ministry of Agriculture and Forestry

Mr. Kyosti Suonio
Secretary-General
Council for Environmental Protection
Ministry of the Interior

France/ Francia/ Франция/ فرنسا

Delegates

M. Louis Dominici
Conseiller des affaires étrangères
Directeur de l'information et de l'action
éducative
Ministère de la culture et de l'environnement
(Chef de délégation)

Mme Nathalie Akimoff
Chargée de mission au Ministère de la culture
et de l'environnement

M. Guy Chazelles
Inspecteur pédagogique national
Ministère de l'agriculture

M. André Giordan
Professeur-chercheur
Institut national de recherche pédagogique

M. Francis Lafon
Conseiller chargé des études et programmes
Commission nationale de France pour l'Unesco

Mme Geneviève Laurent
Administrateur civil
Chef de la Division du contrôle sanitaire de
l'environnement au Ministère de la santé et de
la sécurité sociale

M. Jean Pachot
Administrateur civil
Sous-directeur des études économiques et
sociales au Ministère de l'éducation

German Democratic Republic
République démocratique allemande
República Democrática Alemana
Германская Демократическая Республика
جمهورية ألمانيا الديمقراطية

Delegates

Mr. Paul-Johann Weigl
Deputy Minister
Ministry of Environment Protection and Water
Management
(Head of Delegation)

Prof. Dr. Egon Seidel
Member of the Council for Environment
Protection at the Council of Ministers of the GDR
Chairman of the National Committee "Man and
the Biosphere"
(Deputy Head of Delegation)

Dr. Lutz-Günther Fleischer
Vice-President
Society for the Dissemination of Scientific
Knowledge

Mr. Rolf Glückauf
Head of Department
Institute for Water Management

Mr. Joachim Krause
Member of the Secretariat of the Commission of
the GDR for Unesco

Experts

Prof. Dr. Rudolf Hundt
Professor
University of Halle

Prof. Dr. Peter Loetzsch
Professor
Technical University of Dresden

Mr. Rudolf Marquardt
Deputy Director
State Secretariat for Vocational Training

Mr. Klaus Tiltsch
Ministry of Foreign Affairs

Federal Republic of Germany
République fédérale d'Allemagne
República Federal de Alemania
Федеративная Республика Германии
جمهورية ألمانيا الاتحادية

Delegates

Dr. Horst-Krafft Robert
Ambassador at Large
Federal Foreign Office
Bonn
(Head of Delegation, 14-20 October 1977)

Mr. Peter Menke-Gluckert
Ministerial Director
Federal Ministry of the Interior
Bonn
(Head of Delegation, 21-24 October 1977)

Mr. Alfred Dick
Minister of State
Ministry of Regional Planning and Environmental
Matters of Bavaria
Munich

Professor Dr. Peter Dienel
University of Wuppertal

Mr. Günter Eulefeld
Project Director of Environmental Education
Institute for Science Education (IPN) at the
University of Kiel

Dr. Konrad Goppel
Counsellor,
Ministry of Regional Planning and Environmental
Matters of Bavaria
Munich

Mr. Eggert Hartmann
First Secretary
Federal Foreign Office
Bonn

Mrs. Jutta E. Heinz
Federal Foreign Office
Bonn

Mr. Jorg Hoffmann
Counsellor
Ministry of Education of Baden-Wurttemberg
Stuttgart

Dr. Dietmar Plewe
Counsellor
Ministry of Labour, Health and Social Affairs
of Northrhine-Westphalia
Düsseldorf

Dr. Hans-Wolf Rissom
Secretary for Education
German Commission for Unesco
Cologne

Professor Dr. Peter Schneider
University of Essen

Dr. Sabine Vollmar
Counsellor
Embassy of the Federal Republic of Germany
in Moscow

Ghana/Гана/غانا

Delegate

Mr. Joseph Kpakpo-Allofey
Deputy Director of Curriculum Division
Ministry of Education

Greece/Grèce/Grecia/Греция/اليونان

Delegates

Mr. Evangelos Kalketenidis
General Director
Ministry of the Interior
(Head of Delegation)

Mrs. Dimitra Katochianos
Environment Planner
Center of Planning and Economic Research

Guinea/Guinée/Гвинея/غينيا

Delegate

M. Salim Bah
Premier secrétaire chargé des affaires
culturelles
Ambassade de Guinée à Moscou

Guinea-Bissau/Guinée Bissau/Гвинея-Бисау/غينيا بيساو

Delegate

M. Francisco José Fadul
Chef de Cabinet du Commissaire d'Etat
Commissariat d'Etat à l'éducation nationale

India/Inde/Индия/الهند

Delegates

Mr. I. K. Gujral
Ambassador
Indian Embassy in Moscow
(Head of Delegation)

Professor Srinivasan Krishnaswamy
Head
Department of Biological Sciences
Madurai University

Dr. Madhuri R. Shah (Mrs.)
Vice-Chancellor
SNDT Women's University
Bombay

Iran/Irán/Иран/ایران

Delegate

Mr. Ali M. Bidarmaghz
Third Secretary of the Iranian Imperial Embassy
in Moscow

Iraq/Irak/Ирак/العراق

Delegates

Dr. Khashi Iyada Al-Ma'athidi
Dean of the Faculty of Education
Baghdad University
(Head of Delegation)

Mr. Adil H. Salih Al-Haddad
Scientific Researcher
Department of Regional Planning
Ministry of Planning

Mr. Mohamad Rafik Al-Obaidy
Director of Information
Ministry of Health

Mr. Sa'Adoun Rashied Abdullatif Al-Sabaj
Director
Follow-Up and Evaluation Division
Education Ministry

Dr. Ibrahim Muhammed Ahmed Al-Samawi
Director-General of Human Environment
Ministry of Health

Mr. Adil Husam Saleh Jaber
Scientific Researcher
Environmental Pollution Research Center
Ministry of Higher Education and Scientific
Research

Mr. Badri Abdul-Hadi Jawad
Officer
Directorate-General of Human Environment

Dr. Saleh M. Mutlak
Director
Environmental Pollution Research Center
Scientific Research Foundation
Baghdad

Israel/Israël/Израиль/اسرائيل

Delegates

Mr. Chaim Kubersky
Director-General
Ministry of the Interior
Chairman
Interministerial Committee for the Environment
(Head of Delegation)

Mr. Azaria Alon
Secretary-General
Society for the Protection of Nature

Dr. Uri Marinov
Director
Environmental Protection Service

Mr. Eliezer Palmor
Assistant Director
East European Division
Ministry of Foreign Affairs

Mr. David Rahman
Assistant Director-General
Ministry of Education and Culture
Chairman
Committee on Education for the Quality of
Environment

Italy/Italie/Italia/Италия/إيطاليا

Delegates

M. Franco Foschi
Sous-secrétaire aux Affaires étrangères
(Chef de la délégation)

M. Enver Bardulla
Professeur de Pédagogie à l'Université de Parme

M. Sergio Basilo
Architecte au Ministère des travaux publics
Direction générale pour l'urbanisme

M. Valerio Giacomini
Président du Comité MAB
Institut de botanique de l'Université de Rome

M. Antonio Moroni
Directeur de l'Institut d'écologie de l'Université
de Parme

M. Egone Ratzenberger
Ministère des affaires étrangères

M. Paolo Schmidt
Expert
Ministère des affaires étrangères

Ivory Coast/Côte-d'Ivoire
Costa de Marfil/ Берег Слоновой Кости
ساحل العاج

Delegate

M. Sidi Yaya Thanon
Inspecteur général de l'éducation nationale
Président du Comité national pour
l'environnement

Japan/Japón/Jarón/Япония/اليابان

Delegates

Mr. Kazuhiko Nakayama
Senior Officer for Science and International
Affairs
Ministry of Education, Science and Culture

Mr. Yasuo Sakakibara
School Supervisor
Elementary and Secondary Education Bureau
Ministry of Education

Jordan/Jordanie/Jordania/Иордания/الأردن

Delegates

Dr. A. Arabyat
Project Director
Ministry of Education

Mr. Ahmed Al-Saheb
Head of Agricultural Education Curricula
Ministry of Education

Kenya/Kenia/Кения/كينيا

Delegates

Mr. Archie W. Mbogho
Deputy Director of Education
Principal of Kenya Science Teachers College
(Head of Delegation)

Mr. Francis Michael O. K'Opiyo
Kenya Institute of Education
Ministry of Education

Mr. Elijah Ndegwa
Physical Planner
National Environment Secretariat

Prof. James Mbugua Waithaka
Professor
Kenyatta University College

Ms. Elizabeth Wangari
Education Officer
Wildlife Conservation and Management

**Republic of Korea/République de Corée/
República de Corea/Корейская Республика**
جمهورية كوريا

Delegates

Mr. Pyo Wook Han
Ambassador of the Republic of Korea to the
United Kingdom
(Head of Delegation)

Dr. Kyu-Taik Kim
Secretary-General
Korean National Commission for Unesco

Mr. Kyoo Hyang Cho
Chief of the International Education Division
Ministry of Education

Dr. Tai Joon Kwon
Professor
Department of Environmental Planning
Seoul National University

Mr. Joon Young Lee
Deputy Chief of the Social Education Division
Ministry of Education

Mr. Suk Won Tae
Ministry of Foreign Affairs

Kuwait/Koweit/Kuweit/Кувейт/الكويت

Delegates

Dr. Badria Al Awadi
Lecturer of Law at Kuwait University
(Head of Delegation)

Miss Naima Al-Shayji
Director of General Department for Technical
Co-operation at Planning Ministry

Mr. Mohammad Said Al-Sabbarini
Biology Supervisor
Ministry of Education

Mr. Taha Bourously
Social Inspector in Education Ministry

Lesotho/Лесото/ليسوتو

Delegate

Mr. J. Phakiso Lebona
Acting Chief Education Officer
Ministry of Education, Sports, Culture and Youth

**Libyan Arab Jamahiriya/Jamahiriya arabe libyenne/
Jamahiriya Arabe Libia/
Ливийская Арабская Джамахирия/
الجمهورية العربية الليبية**

Delegate

Mr. Ali Bougila
Head of Environmental Engineering Section
Department of Environment
Ministry of Municipalities

Malaysia/Malaisie/Malasia/Малайзия/ماليزيا

Delegates

Dato' Rahman Arshad
Deputy Director-General of Education
Ministry of Education
(Head of Delegation)

Mr. S. T. Sundram
Deputy Secretary-General
Ministry of Science, Technology and
Environment

Mauritania/Mauritanie/Мавритания/موريتانيا

Delegate

Ambassadeur Gaye-Silly Soumare
Ambassade de la République islamique de
Mauritanie à Moscou

Mexico/Mexique/México/Мексика/المكسيك

Delegates

Sr. Sergio García-Ramírez
Viceministro de Educación Pública
(Jefe de la Delegación)

Sr. Juan Antonio Mateos Cicero
Director de Relaciones Multilaterales
Secretaría de Educación

Sr. Juan Manuel Gutiérrez-Vázquez
Jefe, Departamento de Investigaciones
Educativas
Instituto Politécnico Nacional

Sr. Victor A. Maldonado
Diputado Federal

Sr. Benjamín Varela
Director de Estudios Profesionales
Instituto Politécnico Nacional

Morocco/Maroc/Marruecos/Марокко/المغرب

Delegate

M. Ahmed Ben Jazza
Attaché culturel à l'Ambassade du Maroc à
Moscou

Netherlands/Pays-Bas/Países Bajos

Нидерланды/الأراضي الواطنة

Delegates

Dr. J. Verhoeve
Director-General for Nature Conservation,
Recreation and Mass Media
Ministry of Culture, Recreation and Social
Welfare
(Head of Delegation)

Dr. Gerrit J. H. Bennink
Chairman of the Commission for Curriculum
Development of Biology
(Deputy Head of Delegation)

Ing. Johannes Goudswaard
Chairman of the Working Party on Environmental
Education of the Netherlands Unesco Commission

Mr. Gerrit P. Hekstra
Directorate-General of Environmental
Protection of the Ministry of Public Health and
Environmental Protection

Mr. Jacob B. Pieters
Deputy Head of the Department of Nature
Conservation and Landscape Protection
Ministry of Culture, Recreation and Social
Welfare

Mr. H. Wals
Director
Service for Environmental Education
"School and Children's Garden Service"

Nigeria/Нигерия/نيجيريا

Delegate

Dr. Raimi Ola Ojikutu
Assistant Director
Environmental Planning and Protection
Federal Ministry of Housing and Urban
Development and Environment

Norway/Norvège/Noruega/Норвегия/النرويج

Delegates

Mr. Tor Holtan-Hartwig
Head of Division
Ministry of Education
Oslo
(Head of Delegation)

Mr. Richard Fort
Head of Division
Ministry of Environment
Oslo

Mr. Paul Hofseth
Researcher
University of Oslo

Mr. Olaf J. Rønning
Professor
University of Trondheim

Philippines/Filipinas/Филиппины/الفليبين

Delegates

Ms. Teresita Villacorta
Environmental Education Co-ordinator
Human Settlements Commission

Dr. Amando Kapauan
Professor of Chemistry
Ateneo University

Poland/Pologne/Polonia/Польша/بولندا

Delegates

M. Michaeilow Wlodzimierz
Membre du Présidium de l'Académie des sciences polonaises
Président du Comité "L'homme et la biosphère"
(Chef de la délégation)

M. Ryszard Ostas
Conseiller au Département des études et recherches techniques du Ministère de la science, de l'enseignement supérieur et technique
(Chef adjoint de la délégation)

Mme Danuta Cichy
Chef du Laboratoire de mathématiques et de sciences naturelles de l'Institut des programmes scolaires du Ministère de l'éducation et de l'enseignement

M. Piotr Krzyzanowski
Président du Groupe au Comité de la formation et protection de l'environnement auprès de l'Union socialiste des étudiants polonais

M. Kazimierz Tomaszewski
Premier secrétaire
Ambassade de Pologne à Moscou

Observers

Mme Jadwiga Gawlowska
Secrétaire du Comité de l'éducation de l'Europe de l'Est de l'UICN
Directeur adjoint de l'Institut de la protection de la nature auprès de l'Académie des sciences polonaises à Cracovie

M. Tadeusz Szczesny
Membre de la Commission de l'éducation de l'UICN
Président du Comité de l'Europe de l'Est
Conservateur en chef

Portugal/Португалия/البرتغال

Delegates

M. Manuel Gomes Guerreiro
Professeur d'écologie
Secrétaire d'Etat à l'environnement
(Chef de la délégation)

M. Jose de Almeida Fernandes
Technicien principal
Commission nationale pour l'environnement

Romania/Roumanie/Rumania/Румыния/رومانيا

Delegates

M. Matei Nicolau
Secrétaire du Conseil national pour la protection de l'environnement

M. Ioan Maxim
Deuxième secrétaire au Ministère des affaires étrangères

Sierra Leone/Sierra Leona/Сьерра-Леоне/سييراليون

Delegates

Mr. Ibrahim M'Baba Kamara
Deputy Minister for Lands and Mines
(Head of Delegation)

Mr. Norman H. Ayodele Cole
Professor of Botany
University of Sierra Leone

Mr. Julius E. Jonah
Assistant Chief Education Officer
Ministry of Education

Spain/Espagne/España/Испания/اسبانيا

Delegates

Sr. Pedro de Miguel
Subdirector General del Medio Ambiente
Ministerio de Obras Públicas y Urbanismo
(Jefe de la Delegación)

Sr. Cristóbal Aragón
Primer Secretario
Ministerio de Relaciones Exteriores

Prof. Fernando González Bernáldez
Departamento de Ecología a la Facultad de
Ciencias
Universidad Autónoma de Madrid

Sr. Manuel de Luna
Coordinador, Centro Internacional de Formación
de Ciencias Ambientales (CIFCA)

Sr. Juan-José Santos
Primer Secretario
Embajada de España en la URSS

Sudan/Soudan/Sudán/Судан/السودان

Delegate

Mr. Munier Gallal Mohed Abdu
Cultural attaché
Embassy of Sudan in Moscow

Sweden/Suède/Suecia/Швеция/السويد

Delegates

Ms. Britt Mogård
Minister for Primary and Secondary Education
Ministry of Education
(Head of Delegation)

Mr. Bert Levin
Under Secretary of State
Ministry of Education
(Deputy Head of Delegation)

Mr. Anders Wijkman
Member of Parliament
Chairman of the Swedish Preparatory Committee
for the Intergovernmental Conference on
Environmental Education
(Deputy Head of Delegation)

Mr. Lars Emmelin
Director of Studies
Environmental Studies Programme
University of Lund

Mr. Hans-Jörgen Karlsson
Educational Adviser
National Board of Education

Mr. Lennart Lindgren
Head of Division
Ministry of Agriculture

Mr. Carl G. Sköld
Head of Section
Ministry of Education

Mr. Bengt Thorslund
Head of Section
National Board of Universities and Colleges

Mr. Gunnar Zettersten
Head of Division
National Environment Protection Board

Switzerland/Suisse/Suiza/Швейцария/سويسرا

Delegates

M. Bernhard Bittig
Sous-directeur de l'Inspection fédérale des
forêts
Département fédéral de l'Intérieur
Berne
(Chef de la délégation)

M. Walter Fetscherin
Secrétaire d'ambassade
Ambassade de Suisse à Moscou

M. Roland Wiederkehr
Directeur chargé de l'éducation et de
l'information
World Wildlife Fund

Thailand/Thaïlande/Tailandia/Таиланд/تايلاند

Delegates

Dr. Nart Tuntawiroon
Director
Environmental Education and Research Project
Mahidol University
Bangkok
(Head of Delegation)

Mr. Manoon Mukhapradit
Chief
Environmental Information and Promotion
Division
National Environment Board
Bangkok

Mrs. Vanli Prasarttong-Osoth
Director
Educational Materials Development Center
Department of Educational Techniques
Ministry of Education
Bangkok

Togo/Toro/توجو

Delegate

M. Latévi Modem Lawson
Premier secrétaire
Ambassade du Togo en URSS

Tunisia/Tunisie/Túnez/تونس/تونسDelegates

M. Ali Hili
Professeur-directeur de la Faculté des sciences
de Tunis
Coordonnateur des projets MAB en Tunisie
(Chef de la délégation)

M. Nadir Hamada
Sous-directeur de l'environnement
Ministère de l'intérieur

M. Mokhtar Kaddeche
Inspecteur principal de l'enseignement agricole
à la Direction de l'enseignement, recherche et
formation des cadres
Ministère de l'agriculture

Turkey/Turquie/Turquia/Турция/تركياDelegate

Mr. Muammer Yavuz
Director
Department of Environmental Problems
General Directorate for State Water-Works

Uganda/Ouganda/Уганда/اوغنداDelegates

Mr. Joseph S. Magoba
Secretary-General
Uganda National Commission for Unesco
(Head of Delegation)

Mr. David S. Kiyimba
Environmental Education Specialist
National Curriculum Development Centre
Supervisor
Namutamba Project

Ukrainian Soviet Socialist Republic
République socialiste soviétique d'Ukraine
República Socialista Soviética de Ucrania
Украинская Советская Социалистическая
Республика/جمهورية أوكرانيا الاشتراكية السوفيتية

Delegates

Mr. Alexander M. Marinitch
Minister of Education
(Head of Delegation)

Mr. Sergey I. Ivtchenko
Professor
Dean, Department of Geography and Natural
Sciences
Kiev Pedagogical Institute
(Deputy Head of Delegation)

Mr. Andrey M. Grodzinsky
Corresponding Member
Academy of Sciences
Chief of the Central Republican Botanical Gardens

Mr. Boris K. Kubrak
Deputy Chairman of the Ukrainian SSR Council
Ministers' State Committee for the Protection
of Nature

Mr. Mikhail I. Shcherbane
Professor
Dean, Department of Geography
Kiev State University

Advisers

Ms. Julia M. Daniltchenko
School Deputy Director

Mr. Igor A. Litvin
Attaché
Ministry of Foreign Affairs of the Ukrainian SSR

Union of Soviet Socialist Republics
Union des républiques socialistes soviétiques
Unión de Repúblicas Socialistas Soviéticas
Союз Советских Социалистических Республик
اتحاد الجمهوريات الاشتراكية السوفيتية

Delegates

M. D. M. Gvichiani
Vice-président du Comité d'Etat pour la science
et la technique
Conseil des ministres de l'URSS
(Chef de la délégation)

M. O. E. Tcherkezia
Vice-président du Conseil des ministres de la
RSS de Géorgie
(Chef adjoint de la délégation)

M. N. S. Egorov
Vice-ministre de l'éducation supérieur et
secondaire spécialisée de l'URSS
(Chef adjoint de la délégation)

M. K. V. Ananichev
Chef du Département des organisations
internationales, économiques et scientifiques
Comité d'Etat pour la science et la technique
Conseil des ministres de l'URSS
(Chef adjoint de la délégation)

M. A. M. Borodine
Chef de la Direction de la protection de la
nature, des parcs naturels, de l'industrie
forestière et de la chasse
Ministère de l'agriculture de l'URSS

M. A. V. Fokine
Adjoint au Secrétaire principal du Présidium de
l'Académie des sciences de l'URSS

M. V. I. Katcharava
Président du Comité d'Etat pour la protection de
la nature
Conseil des ministres de la RSS de Géorgie

M. K. P. Mitriouchkine
Consultant principal du Comité d'Etat pour la
science et la technique
Conseil des ministres de l'URSS

M. L. E. Mikhaïlov
Premier adjoint du Président du Comité d'Etat
pour l'industrie forestière
Conseil des ministres de l'URSS

M. M. I. Smirnov
Secrétaire de la Commission de l'URSS auprès
de l'Unesco

M. V. Sokolovski
Directeur du Département de l'utilisation de la
nature et de la protection de l'environnement
Comité d'Etat pour la science et la technique
Conseil des ministres de l'URSS

M. V. Vinogradov
Président du Comité d'Etat pour la science et
la technique
Conseil des ministres de la RSS de Géorgie

M. I. D. Zverev
Académicien - Secrétaire du Département de
didactique et des méthodes
Académie des sciences pédagogiques de l'URSS

Experts and Observers

M. G. A. Aliev
Président du Conseil intersectoriel pour la
protection de la nature de la RSS d'Azerbaïdjan
Directeur de l'Institut de géographie de
l'Académie des sciences de la RSS d'Azerbaïdjan

M. A. G. Bannikov
Titulaire d'une chaire à l'Académie vétérinaire
de Moscou
Ministère de l'agriculture de l'URSS

Mme V. A. Bouchtouveva
Titulaire d'une chaire
Institut central de perfectionnement des
médecins
Ministère de la santé de l'URSS

M. L. K. Chapchnikov
Adjoint au Directeur du Laboratoire central de
protection de la nature
Ministère de l'agriculture de l'URSS

M. J. Eilart
Vice-président de la Société estonienne de
protection de la nature
Chef du Cabinet de protection de la nature de
l'Université de Tartu
Ministère de l'éducation supérieure secondaire
et spécialisée de la RSS d'Estonie

Mme N. K. Gassilina
Directeur du Département pour le contrôle de la
pollution de l'environnement

M. V. E. Goulissachvili
Président de la Commission pour la protection
de la nature de l'Académie des sciences de la
RSS de Géorgie

M. I. G. Grebtsov
Expert en chef
Division des organisations internationales
économiques, scientifiques et techniques
Comité d'Etat pour la science et la technique
Conseil des ministres de l'URSS

M. B. P. Kolesnikov
Président de la Commission pour la protection
de la nature du centre de l'Oural de l'Académie
des sciences de l'URSS

M. I. P. Laptev
Titulaire de la Chaire de protection de la nature
à l'Université de Tomsk
Ministère de l'éducation supérieure et secondaire
spécialisée

Mme E. G. Moskovkina
Docent à l'Institut polytechnique de Riga
Ministère de l'enseignement supérieur et
secondaire spécialisé de la RSS de Lettonie

M. V. Popov
Titulaire de la Chaire de biologie et de protection
de la nature
Université de Kazan
Ministère de l'enseignement supérieur et
secondaire spécialisé d'URSS

M. A. K. Roustamov
Recteur de l'Institut agronomique de Turkménie
Ministère de l'agriculture de l'URSS

M. A. M. Riabtchikov
Doyen de la Faculté de géographie de l'Université
de Moscou
Ministère de l'enseignement supérieur et
secondaire spécialisé d'URSS

M. P. M. Skirda
Expert en chef
Adjoint au Directeur de la Division des missions
à l'étranger
Comité d'Etat pour la science et la technique
Conseil des ministres de l'URSS

M. A. I. Soloviev
Président du Conseil scientifique pour les
aspects pédagogiques de la protection de
l'environnement
Académie des sciences pédagogiques de l'URSS

M. A. I. Strebkov
Expert en chef de la Division des organisations
économiques, scientifiques et techniques
internationales
Comité d'Etat pour la science et la technique
Conseil des ministres de l'URSS

M. R. Valitov
 Expert en chef de la Division des organisations
 économiques, scientifiques et techniques
 internationales
 Comité d'Etat pour la science et la technique
 Conseil des ministres de l'URSS

United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido
Соединенное Королевство
المملكة المتحدة

Delegates

Mr. John A. Hudson, CB
 Deputy Secretary for Primary and Secondary
 Education
 Department of Education and Science
 (Head of Delegation)

Mr. Peter C. Fletcher
 United Nations Department
 Foreign and Commonwealth Office

Mr. Peter H. Forrest
 Her Majesty's Inspector of Schools
 Department of Education and Science

Dr. Christopher G. Gayford
 Council for Environmental Education

Mrs. Patricia Heatley
 Her Majesty's Inspector of Schools
 Department of Education for Northern Ireland

Miss Patricia E. McCarthy
 International Relations
 Department of Education and Science

Mr. John B. W. Robins
 Assistant Secretary
 Department of the Environment

Mr. Keith S. Wheeler
 Council for Environmental Education
 Town and Country Planning Association

Mr. George M. Willan
 Department of Education and Science
 31 Red Lion Street, Chesham
 Buckinghamshire HP6 1HP

United States of America/Etats-Unis d'Amérique
Estados Unidos de América
Соединенные Штаты Америки
الولايات المتحدة الأمريكية

Delegates

The Honourable Mary F. Berry
 Assistant Secretary for Education
 Department of Health, Education and Welfare
 (Head of Delegation)

Mr. Donald R. King
 Director
 Office of Environmental Affairs
 Bureau of Oceans and International Environmental
 and Scientific Affairs
 Department of State
 (Deputy Head of Delegation)

Alternate

Mr. Constantine Warvariv
 Acting United States Permanent Representative
 to Unesco
 Paris

Advisers

Mr. Alexander Barton
 Division of Science Education
 Development and Research
 National Science Foundation

Mr. George Bensusky
 Council on Environmental Quality
 Washington, D.C.

Ms. Carol A. Colloton
 U.S. National Commission for Unesco
 Bureau of International Organization Affairs
 Department of State

Mr. Robert S. Cook
 Deputy Director
 United States Fish and Wildlife Service
 Department of the Interior

Mr. Dwight D. Darland
 National Education Association

Mr. Walter E. Jeske
 Chief
 Education and Publications Branch
 Soil Conservation Service
 Department of Agriculture

Mr. Thomas L. Kimball
 Executive Vice-President
 National Wildlife Federation
 Washington, D.C.

Mr. Frederick H. Lawton
 Directorate for Unesco Affairs
 Bureau of International Organization Affairs
 Department of State

Mr. George E. Lowe
 Office of Citizen Education
 Department of Health, Education and Welfare

Mr. Albert Printz
 Environmental Affairs Co-ordinator
 Agency for International Development

Mr. Marshall E. Purnell
 American Institute of Architects
 Washington, D.C.

Annex V

Mr. William Stapp
University of Michigan
Ann Arbor
Michigan

Ms. Penelope A. Williams
Conference Officer
Office of International Organization Affairs
Department of State

Observers

Mr. John E. Katzka
Mr. Randall Speer

Venezuela/Венесуэла/فنزويلا

Delegates

Sra. María Hortensia Hernández Luna
Funcionario del Ministerio del Ambiente y de
los Recursos Naturales Renovables
(Jefe de la Delegación)

Dr. Gustavo Rivas-Mijares
Miembro Consejo Nacional de Investigaciones
Científicas y Tecnológicas

Yugoslavia/Yougoslavie/Югославия/يوغسلافيا

Delegates

Professeur Avgustin Lah
Vice-président du Conseil exécutif de la
République de Slovénie
Ljubljana
(Chef de la délégation)

M. Enver Lihic
Membre de la Présidence RKSSRN BH
Sarajevo

Dr Ranko Radovic
Professeur à l'Université de Belgrade
Secrétaire de la Commission pour l'éducation
relative à l'environnement du Conseil exécutif
fédéral

II. NON-MEMBER STATES/ETATS NON MEMBRES/ESTADOS NO MIEMBROS/
ГОСУДАРСТВА, НЕ ЯВЛЯЮЩИЕСЯ ЧЛЕНАМИ ЮНЕСКО/الدول غير الاعضاء

Holy See/Saint-Siège/Santa Sede
Ватикан/الكرسي البابوي

Delegate

Révérant Père Miguel Arranz S. J.
Professeur à l'Institut pontifical des études
orientales de Rome

Mr. G. M. Mamba
Swaziland's High Commissioner in
Great Britain

Mr. Meshack M. L. Shongwe
Swaziland's UNEP Co-ordinator
Chief Health Officer

Swaziland/Swazilandia/Свазиленд/سوازيلاند

Delegates

H. R. H. Prince Masitsela
Minister for Local Administration
(Head of Delegation)

III. ORGANIZATIONS OF THE UNITED NATIONS SYSTEM/
ORGANISATIONS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES/
ORGANIZACIONES DEL SISTEMA DE LAS NACIONES UNIDAS/
ОРГАНИЗАЦИИ СИСТЕМЫ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ/
منظمات تابعة للأمم المتحدة

United Nations/Nations Unies

Prof. Vassili Vakhzusev
Director
United Nations Information Centre
Moscow

Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Mr. L. Huguet
Chairman of the Inter-Departmental Working
Group on Natural Resources and the Human
Environment

International Labour Organisation (ILO)/
Organisation internationale du travail (OIT)

Mr. H. Z. Evan
Working Conditions and Environment Department

United Nations Relief and Works Agency for
Palestine Refugees in the Near East (UNRWA)/
Office de secours et de travaux pour les réfugiés
de Palestine dans le Proche-Orient

Mr. Fawzi Abu Ghali
Teacher Training Specialist (Social Studies)

United Nations Institute for Training and
Research (UNITAR)/Institut de formation et de
recherche des Nations Unies

Mr. Horst Breier

United Nations Environment Programme (UNEP)/
Programme des Nations Unies pour l'environne-
ment (PNUE)

Mr. Mustafa Tolba
Executive Director
(Head of Delegation, 15 October 1977)

Mr. S. Evteev
Assistant Executive Director
(Acting Head of Delegation, 16-26 October 1977)

Mr. A. Buzzati-Traverso
Adviser

Mr. G. Biryukov
Programme Officer

Mr. G. Herbertson
Information Officer

Mr. V. Johnson
Chief, Environmental Education and
Training Unit

Mr. A. Matheson
Chief, Division of Information

Mr. T. Munetic, IRS
Programme Officer

Organizations of the United Nations system with
which Unesco has not concluded mutual represen-
tation agreements/Organisations du système des
Nations Unies avec lesquelles l'Unesco n'a pas
conclu d'accord prévoyant une représentation
réci-proque

Intergovernmental Maritime Consultative Organ-
ization (IMCO)/Organisation intergouvernemen-
tales consultative de la navigation maritime

Mr. Oleg Khalimonov
Senior Technical Officer of the Marine
Environment Division

Mrs. E. E. Nemtchinova

World Meteorological Organization (WMO)/
Organisation météorologique mondiale (OMM)

Mr. James B. L. Breslin
Chief, Training Service Branch

IV. INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/
ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES/
ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES/
МЕЖПРАВИТЕЛЬСТВЕННЫЕ ОРГАНИЗАЦИИ/
منظمات دولية حكومية

Regional/Régionale

Arab States/Etats arabes

Arab Educational, Cultural and Scientific
Organization (ALECSO)/Organisation arabe pour
l'éducation, la culture et la science

Dr. Mohamed Saber Selim
Director, Science Department
ALECSO
109 Tahreer St., Dokki Square
Cairo, Egypt

Mr. Moustafa Abdel Aziz
Professor, Faculty of Science
Cairo University
Editor of the Environmental Education Source
Book for General Education

Dr. Adly Kamel Farag
Expert in Environmental Education

Europe

Nordic Council of Ministers of Education and
Culture/Conseil nordique des ministres de
l'éducation et de la culture

Mr. Jørgen Villadsen
Expert

Council for Mutual Economic Assistance (CMEA)/
Conseil pour l'assistance économique mutuelle

Mr. Vladilen Andrieshin
Mr. Jerzy Zycki

V. INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS IN
CONSULTATIVE RELATIONSHIP (CATEGORIES A AND B) WITH UNESCO/
ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES EN
RELATION DE CONSULTATION AVEC L'UNESCO (CATEGORIES A ET B)/
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES NO GUBERNAMENTALES QUE MANTIENEN
RELACIONES DE CONSULTA CON LA UNESCO (CATEGORIAS A Y B)/
НЕПРАВИТЕЛЬСТВЕННЫЕ МЕЖДУНАРОДНЫЕ ОРГАНИЗАЦИИ, ИМЕЮЩИЕ
КОНСУЛЬТАТИВНЫЙ СТАТУС ПРИ ЮНЕСКО (КАТЕГОРИИ А И В)/
منظمات دولية غير حكومية على علاقة تشاور مع اليونسكو (الفئتان أ و ب)

Category "A"

International Co-operative Alliance (ICA)/
Alliance coopérative internationale

Mr. K. Sharvishvili
President of the Georgian Union

International Council of Monuments and Sites
(ICOMOS)/Conseil international des monuments
et des sites

Mr. V. Beridze
Directeur
Institut d'histoire de l'art géorgien

International Council of Museums (ICOM)/
Conseil international des musées

Mrs. Taissia Ovtchinnikova
Maître de recherches au Comité des musées
d'histoire naturelle

International Union for Conservation of Nature
and Natural Resources (IUCN)/Union internatio-
nale pour la conservation de la nature et de ses
ressources

Mr. Donald Aldridge
Commission on Education

Mr. James Aldrich
Commission on Education

Ms. Adelaida Chaverri
School of Environmental Sciences
Universidad Nacional
Heredia, Costa Rica

Mr. John Connell
President
Caribbean Conservation Association

Mr. Alfred Hoffmann
Executive Officer
Commission on Education

Prof. Dr. Kh. P. Mirimanian
Consultant and Chairman of Mountain Committee
IUCN Commission of Ecology

Dr. Uday Raj
National Trust for Fiji

Dr. Fritz Vollmar
World Wildlife Fund

International Council of Scientific Unions (ICSU)/
Conseil international des unions scientifiques

Mr. R. Awotar
Mauritius National Youth Committee for
Environment and Conservation

Mr. Hubert Dyasi
Programme Director
Science Education Programme for Africa

Dr. David H. Evans
Secretary, Education Committee
Institution of Environmental Science
United Kingdom

Ms. Bridget Hughes
Environment Liaison Centre

Prof. Stanley Kalpagé
Faculty of Agriculture

Ms. Serena Zwangobani
Environment Education Project Co-ordinator
Environment Liaison Centre

World Confederation of Organizations of the
Teaching Profession (WCOTP)/Confédération
mondiale des organisations de la profession
enseignante (CMOPE)

Mr. Raymond J. Smyke
Assistant Secretary

Category "B"

Catholic International Education Office/Office
international de l'enseignement catholique

M. Jacques Dorselaer
Coordonnateur du groupe de recherches sur
l'enseignement de l'environnement de
l'Association européenne de l'OIEC

International Committee for the Co-ordination of
Out-of-School Activities/Comité international
pour la coordination des activités scientifiques
extrascolaires

M. Fayçal Ben Hassine Bey
International Co-ordinator
IYCHE Standing Committee

International Federation of Landscape Architects/
Fédération internationale des architectes
paysagistes

Dr. Mihaly Möcsenyi
Great Council Member

International Federation of University Women/
Fédération internationale des femmes diplômées
des universités

Dr. Belkis Canfesci
President
Turkish Association of University Women

International Schools Association/ Association des
écoles internationales

Mr. Viroj Na Bangchang
Chairman, Asia Environmental Council
Thailand

Dr. Desh Bandhu
President, Indian Environmental Society

Mr. K. M. S. Benjamin

Miss Irene Fernández

Mr. Richard Hughes

Mr. D. C. Jayasuriya
Chairman, Environmental and Population Law
Committee of the Family Planning Association
of Sri Lanka

Dr. Amando Kapauan
Professor of Chemistry
Ateneo University

Dr. Liberty Mhlanga

Mrs. Mary Opiyo
Adult Educator and Trainer of Literacy Workers

Mr. Suheyl Kirçak
Member of the Executive Committee
Chamber of Architects of Turkey

International Youth and Student Movement for the
United Nations (ISMUN)/Mouvement international
des jeunes et des étudiants pour les Nations Unies

Mr. Delmar Blasco

International Youth Federation for Environmental
Studies and Conservation/ Fédération international
de la jeunesse pour l'étude et la conservation de
l'environnement

Ms. Birgith Sloth
President

Mr. Surajmal Jain
Udaipur Environmental Group

League of Red Cross Societies/Ligue des
sociétés de la Croix-Rouge

M. Vsevolod Kovchilo
Membre, Présidium du Comité exécutif de la
Croix-Rouge soviétique
Chef du Département sanitaire et épidémiologique
du Ministère de la santé publique

World Federation of Democratic Youth/
Fédération mondiale de la jeunesse démocratique

Mr. Peter Reinhardt
Secretary

Category "C"

African Social Studies Programme/ Programme
des études sociales africaines

Mr. C. A. Adewole
Executive Secretary

AFROLIT - Association for the Promotion of
Literacy in Africa/ Association pour encourager
la lutte contre l'analphabétisme des adultes en
Afrique

Mrs. Mary Opiyo
Adult Educator and Trainer of Literacy Workers

European Broadcasting Union/ Union européenne
de radiodiffusion

Mr. Ingo Hermann
Zweites Deutsche Fernsehen

European Teachers' Union/ Association
européenne des enseignants

M. Iris Fays
Membre de la Commission belge

World Council of Comparative Education
Societies/ Conseil mondial pour l'éducation
comparée

Dr. Margaret Gillett
McGill University
Montreal

VI. SECRETARIAT OF THE CONFERENCE/SECRETARIAT DE LA CONFERENCE
SECRETARIA DE LA CONFERENCIA/СЕКРЕТАРИАТ КОНФЕРЕНЦИИ/
سكرتارية المؤتمر

Director-General of Unesco/Directeur général de l'Unesco

Mr. Amadou-Mahtar M'Bow

Executive Office of the Director-General/
Cabinet du Directeur général

Mr. Ch. Békri

Secretary: Miss H. Devereux

Assistant Director-General for Education/Sous-directeur général pour l'éducation

Mr. S. Tanguiane

Assisted by/assisté de:

Mr. R. Ochs
Director - Division of Higher Education and the
the Training of Education Personnel

Mr. W. Conton
Director - Division of Equality of Educational
Opportunity and Special Programmes

Mr. B. Haidara
Chief of Co-ordination and Evaluation Unit

Secretaries: Mrs. M. Geisler
Miss M. Schickler

Deputy Assistant Director-General for Science/
Sous-directeur général adjoint pour les sciences

Mr. M. Batisse

Co-operation for Development and External
Relations Sector (CPX)/Secteur pour la coopéra-
tion en vue du développement et les relations
extérieures

Mr. R. Rodríguez

Secretary-General of the Conference/Secrétaire
général de la Conférence

Mr. S.R. Samady
Director - Division of Science, Technical and
Vocational Education (STE)

Assisted by/assisté de:

Mr. S. Romero-Lozano
Chief - Environmental Education Section
Division of Science, Technical and Vocational
Education

Mr. B. Borissov
Executive Assistant to the Assistant Director-
General for Education

Secretaries: Miss B. Sundling
Mrs. L. Giarratano

Plenary Session/Séance plénière

Mr. Amadou-Mahtar M'Bow

Assisted by/assisté de:

Mr. S. Tanguiane

Secretary of the Plenary/Secrétaire de la
plénière

Mr. S.R. Samady

Assisted by/assisté de:

Mr. S. Romero-Lozano
Mr. J. Barry, ED/STE
Mr. L. Rudstrom, ED/STE

Commission

Director-General's Representative/Représentant
du Directeur général

Mr. S. Tanguiane

Secretary of the Commission/Secrétaire de la
Commission

Mrs. S. Haggis
Chief, Science Education Section
Division of Science, Technical and Vocational
Education

Assisted by/assisté de:

Mr. V. Kolybine, ED/STE
Mr. L. Albala, ED/STE
Mr. C. Nones Sucre, SC/TER

Secretary: Miss P. Lacroix

Technical Advisers/Conseillers techniques

Mr. U. Busuttil
Director - Division of Human Settlements and
Socio-Cultural Environment

Mr. E. Kajosaari, SC/TER

Mr. A. Sasson, SC/ECO

International Bureau of Education/ Bureau international de l'éducation

Mr. Y. Alferov

Liaison with COL/Liaison avec COL

Mr. A. Ghafoor, ED/STE

Secretary: Miss M. Hilario

Conference Services/Services de conférence

Mr. R. Burton, COL

Miss V. Shepherd, COL

Press Liaison/Liaison avec la presse

Mr. A. Volkov, OPI

Mr. A. Brock, OPI

Mrs. T. Lemee, OPI

Documents Control/Contrôle des documents

Mr. J. Celiset, COL

Mr. J. Gilbert, COL

Interpretation/Interprétation

Mr. E. Aguirre

Mr. C. Andronikof

Mr. A. Anfilofiev

Mr. P. Artzrouni

Mrs. M. Aruffo-Romensky

Mr. A. Bernstein

Miss N. Biros

Mr. M. Boulares

Mrs. S. Farchakh

Miss F. Hashish

Miss Z. Hoff

Mrs. F. de Larrain

Mr. A. Larrauri

Mrs. G. Leibrich

Mrs. H. Salem

Mrs. A. Sartin

Mrs. M. S. Tellier

Miss I. Zaiontchec

Translation/Traduction

Mr. N. Albrecht

Mr. J. Brasseau

Mr. J. Cardona

Miss M. Cazamian

Miss A. Cook

Mr. A. Darwish

Mr. A. El-Badini

Mr. F. El-Boustani

Mrs. M. Farge

Mr. J. Gelabert

Mr. L. Gibson

Mrs. A.-M. Goueffon

Mr. N. Hanna

Mr. M. Hurtado

Mr. A. Ibrahim

Mr. S. Ioudinikov

Mr. M. Jahahan

Miss S. Kouster

Mr. A. Lazarov

Mr. E. S. Osman

Mrs. Prévost

Mr. S. Salomon

Miss C. Urquía

Mr. B. Verity

Typing Services/Services dactylographiques

Miss A. Barry

Mrs. Z. Benhamou

Miss I. Dounal

Miss M. El-Chafai

Mr. M. García-López

Mr. S. Hasan

Miss L. Kronfli

Mrs. M. Morin

Mr. Ould Ali Khalna

Mrs. M. Roger

Mrs. P. Sánchez Orrico

Mrs. A. Sayed-Ahmed

Mrs. N. Schurtz

Miss N. L. Tejeda

Miss D. Thornborough